Quatre-vingtième année. — N° 272. Le Numéro : 7 francs. Jeudi 18 Novembre 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (p. 11170).

Arrêté portant nomination (radiodiffusion française) (p. 11170).

Vice-présidence du conseil. Ministère de la justice.

Décret du 16 novembre 1948 portant renouvellement d'une mise en position de disponibilité (magistrature) (p. 11171).

Arrêté du 9 novembre 1948 portant désignation des experts comptables habilités à assister les comités d'entreprise (p. 11171).

Arrêté portant nominations (tribunaux pour enfants) (rectificatif) (p. 11179).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 10 novembre 1948 portant promotions, nominations, reclassements, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (corps du contrôle civil) (p. 11179).

Décret du 16 novembre 1948 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République à Buenos-Ayres (p. 11181).

Décret du 16 novembre 1948 portant nomination d'un consul général à Hambourg (p. 11181).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 16 novembre 1948 portant extension de la région algéroise d'urbanisme (p. 11181).

(1 f.)

Décret du 16 novembre 1948 autorisant un établissement congréganiste à transférer son siège (p. 11181).

Décret du 16 novembre 1948 autorisant les travaux d'agrandissement du cimetière de Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-du-Nord) (p. 11182).

Décret du 16 novembre 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de la Garenne-Colombes (Seine) des terrains nécessaires à la création d'un square (p. 11182).

Décret du 16 novembre 1948 autorisant et déclarant d'utilité publique les travaux à entreprendre par la commune de Montélimar (Drôme) en vue de la création d'un nouveau cimetière (p. 11182).

Décret du 16 novembre 1948 autorisant la ville de Courbevoie (Seine) à acquérir un immeuble sis dans cette ville moyennant le versement d'une rente viagère (p. 11182).

Décret n° 48-1673 portant modification de la nomenclature des recettes et des dépenses du budget de la ville de Paris (rectificatif) (p. 11182).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-1740 du 12 novembre 1948 étendant aux organismes professionnels agricoles les dispositions du décret n° 48-1544 du 1er octobre 1948 portant aménagement du mode de perception de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères (p. 11182).

Décret n° 48-1741 du 16 novembre 1948 portant création d'une commission interministérielle chargée de suivre l'application des décrets du 9 octobre 1947 et de l'article 2 de la loi du 24 septembre 1948 relatifs aux parcs automobiles et objets mobiliers des administrations publiques (p. 11182).

Décret n° 48-1742 du 17 novembre 1948 modifiant le décret du 14 novembre 1940 relatif à la détermination de la redevance forfaitaire due par la Société nationale des chemins de fer français en matière de droits de timbre de récépissés et de bulletins d'expédition de colis agricoles (p. 11183).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 16 novembre 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11183).

Décret n° 48-1743 du 17 novembre 1948 modifiant le décret du 20 décembre 1935 portant règlement sur l'administration et la comptabilité (p. 11183).

Arrêté du 10 novembre 1948 portant classement des autorités bénéficiaires des indemnités pour frais de représentation (p. 11185).

Arrêtés du 12 novembre 1948 concernant des régies d'avances (p. 11185).

Ordre de nomination des sous-officiers inscrits au tableau d'avancement de l'année 1948 (armée de l'air) (p. 11185).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 16 novembre 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 11182).

Arrêté du 21 septembre 1948 relatif à la création dans l'académie de Strasbourg d'un certificat d'aptitude professionnelle pour la profession de garçon de restaurant (p. 11182).

Arrêté portant nomination d'inspecteurs généraux de l'enseignement technique (p. 11182).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 11188).

Décret n° 48-1741 du 12 novembre 1948 modifiant le décret du 28 avril 1938 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de prévoyance de la Société nationale des chemins de fer français et les conditions des élections des membres de ce conseil (p. 11188).

Arrêtés du 8 novembre 1948 concernant des régies d'avances (p. 11188).

Arrêté portant désignation d'un rapporteur (conseil supérieur des transports) (p. 11189).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 16 novembre 1948 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction d'une ligne de transport d'énergie électrique (p. 11189).

Arrêté du 15 novembre 1948 autorisant la renonciation à une concession de mines (p. 11189).

Arrêté portant nomination de membres suppléants du comité du contentieux (p. 11189).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant désignation du président du comité d'administration provisoire des organismes de mutualité agricole du département de la Haute-Garonne (p. 11189).

Arrêté portant inscription au tableau d'avancement des administrateurs civils (rectificatif) (p. 11189).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 16 novembre 1948 portant reclassement et maintien en disponibilité dans la magistrature d'outre-mer (p. 11189).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur « au titre de l'Union française » (rectificatif) (p. 11189).

Arrêté fixant la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves écrites du concours d'entrée à l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature) en octobre 1948 (p. 11189).

Arrêtés portant nominations et détachement:

Infirmières coloniales (p. 11189).

Magistrature d'outre-mer (p. 11189).

Services civils de l'Indochine (p. 11189).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 15 novembre 1948 autorisant le fonctionnement d'une caisse de retraites (p. 11189).

Arrêté fixant les appointements du personnel technique enseignant dans les écoles techniques privées ayant pour objet la formation d'agents de maîtrise et d'ingénieurs (rectificatif) (p. 11190).

Arrêté fixant les appointements des professeurs dans les écoles de langues vivantes (rectificatif) (p. 11190).

Arrêté complétant l'article 4 de l'arrêté du 28 mars 1948 fixant les appointements des jardinières d'enfants (rectificatif) (p. 11190).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 13 septembre 1948 relatif à la prise en considération d'un projet de reconstruction (p. 11190).

Ministère de la santé publique et de la population.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 11190).

Arrêté du 5 novembre 1948 portant modifications et inscriptions au Recueil de formules de médicaments de prescription courante (p. 11190).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 11192).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de bureaux. — Réunions de bureaux. — Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats du Conseil de la République (p. 11192).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions et de bureaux (p. 11193).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (p. 11194).

Avis aux importateurs de semences en provenance des Etats-Unis et du Canada (p. 11198).

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 11198).

Avis aux importateurs de vin en provenance d'Espagne (p. 11198).

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de vin en provenance d'Espagne (p. 11198).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision n° 40 du directeur répartiteur de l'électricité relative aux consommations effectuées en heures creuses par certaines catégories d'usagers (p. 11193).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 11193).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de concours pour le grade d'inspecteur de 3e classe des colonies (p. 11193).

Annonces (p. 11199).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 125 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 17 novembre 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 7037).

PRIX : 3 F

N° 95 C. R.

Conseil de la République. — Examen des pouvoirs. — Rapports d'élections (p. 3113).

PRIX :

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes : feuilles 7, 8 et 9 (session de 1948) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1948 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — M. Francis Hart, administrateur civil au ministère de l'intérieur, est nommé chef adjoint du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er novembre 1948, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1948.

PAUL REYNAUD.

Radiodiffusion française.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (radiodiffusion française),

Vu la liste par ordre de mérite des élèves admissibles dans les services publics, à la suite des examens de sortie de 1948 de l'école polytechnique (arrêté par le jury de classement le 28 juillet 1948);

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1948 prorogeant les dispositions de l'arrêté du 19 octobre 1946 fixant, à titre provisoire, les conditions de recrutement et d'avancement du personnel titulaire de la radiodiffusion française et modifiant certains articles dudit arrêté,

Arrête:

Art. 1er. — M. Alexandre (Maurice-Antoine) est nommé en qualité d'attaché de direction technique stagiaire de la radiodiffusion française, à compter du 1er octobre 1948.

Art. 2. — Compte tenu de son stage à l'école polytechnique et de ses services militaires obligatoires, M. Alexandre est nommé à la 4e classe de son grade, ancienneté reportée au 1er juillet 1947.

Art. 3. — M. Alexandre est tenu d'effectuer un stage de deux ans à l'école nationale des télécommunications avant son intégration définitive dans les cadres de la radiodiffusion française.

Art. 4. — Le directeur général de la radiodiffusion française est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 octobre 1948.

Pour le secrétaire d'Etat
à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT MITTERRAND.

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 16 novembre 1948 portant renouvellement d'une mise en position de disponibilité.

Par décret en date du 16 novembre 1948, M. Meyer, procureur de la République de 3e classe, est maintenu, sur sa demande, en disponibilité pour une durée d'un an, à compter du 1er novembre 1948.

Désignation des experts comptables habilités à assister les comités d'entreprise.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise, modifiée par la loi du 16 mai 1946;

Vu les propositions de MM. les procureurs généraux près les cours d'appel,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les experts comptables dont les noms suivent sont habilités à assister les comités d'entreprise par application de l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945 modifiée par la loi du 16 mai 1946.

Ressort de la cour d'appel d'Agen.

Lot-et-Garonne.

MM. Dagory (Eugène), à Agen.
Des Courtis (Guy), à Agen.
Duprat (René), à Marmande.
Nicole (François), à Agen.
Roquefort (Jean), à Agen.

Gers.

MM. Jacquet (Francis), à Condom.
Poirier (André), à Condom.

Lot.

MM. Gramont (Louis), à Cahors.
Rossignol (Yvon), à Figeac.

Ressort de la cour d'appel d'Aix.

Alpes-Maritimes.

MM. Arnulf (Jean), à Nice.
Balestra (Baptiste), à Cannes.
Berthier (Lucien), à Cannes.
Bonnard (Jules), à Antibes.
Clerget (Georges), à Antibes.
Cohen-Scali (Ange), à Cannes.
Corniglion (Ernest), à Nice.
Costamagna (Gabriel), à Nice.
Coste (Joseph), à Nice.
Faure (André), à Nice.
Frère (Emile), à Nice.
Guasco (Nestor), à Cannes.
Guenot (Henri), à Antibes.
Guys (Charles), à Cannes.
Jougiard (Jean), à Nice.
Lemaire (Paul), à Nice.
Mathe (Marcel), à Nice.
Mayer (Charles), à Grasse.
Montel (Raoul), à Nice.
Ribot (Jean), à Menton.
Rougon (Philippe), à Nice.
Salvagny (Jean), à Menton.
Spitalier (Charles), à Nice.
Tardieu (Henri), à Nice.
Wicht (J.), à Cannes.

Bouches-du-Rhône.

MM. Archavlis (Emmanuel), à Marseille.
Auclaire (Joseph), à Marseille.
Beauchamp (André), à Marseille.
Beauvois (Emile), à Marseille.
Bedel (René), à Marseille.
Belliard (André), à Marseille.
Berard (Francis), à Marseille.
Blanadet (Louis), à Marseille.
MM. Blot (Emile), à Marseille.
Boell (Louis-Léopold), à Marseille.
Bouchon (Eugène), à Marseille.
Boyer (Louis), à Marseille.
Brun (Marcelle), à Marseille.
Brun (J.-R.), à Marseille.
Caillol (R.), à Marseille.
Caillol (Paul), à Marseille.
Caton (Albert), à Marseille.
Cauvin (Léonce), à Marseille.
Cauvin (Roger), à Marseille.
Chaber (Renée), à Marseille.
Chappaz (François), à Marseille.
Ciancioni (Sampério), à Marseille.
Cornet (Max), à Marseille.
Cruvellier (Pierre), à Marseille.
Dauphin (Jacques), à Marseille.
Dehaye (Maurice), à Marseille.
Denoize (Jean), à Marseille.
Detollenaere (Georges), à Marseille.
Mme Dorangeon (Lucie), à Marseille.
MM. Duret (Roger), à Rognonas.
Erreip (Marius), à Marseille.
Eymeric (Georges), à Marseille.
Faure (Paul), à Marseille.
Feraud (Augustin), à Marseille.
Floutier (Jean), à Marseille.
Floutier (Emile), à Arles-sur-Rhône.
Frenkl (Pierre), à Marseille.
Garibaldi (Albert), à Marseille.
Gauthier (Alexandre), à Plan-de-Cuques.
Genot (André), à Marseille.
Gibert (René-Louis), à Marseille.
Grenade (Henri), à Marseille.
Joudiau, à Aix-en-Provence.
Latil (Emile), à Marseille.
Laurens (Justin), à Marseille.
Lauzière (Léon), à Marseille.
Legrand (Jacques), à Marseille.
Liabeuf (Pierre), à Marseille.
Liuardi (Eugène), à Marseille.
Lombard (Martial), à Marseille.
Lombard (Maurice), à Marseille.
Lucas (Yves), à Marseille.
Martin (Honoré), à Marseille.
Masclet (Jules), à Marseille.
Michaud (Alain), à Marseille.
Moreau (Pierre), à Marseille.
Mouget (Gaston), à Marseille.
Murat (Jean), à Marseille.
Pelletier (Edouard), à Marseille.
Peyron (Louis), à Aix-en-Provence.
Pfister (André), à Marseille.
Poggi (F.-A.), à Marseille.
Pradier (Georges), à Aix-en-Provence.
Richard (Pierre), à Marseille.
Rivaud (Charles), à Marseille.
Romanet (Gabriel), à Marseille.
Roumieux (André), à Marseille.
Roussel (Henri), à Marseille.
Roux (Charles), à Marseille.
Selle du Real (de), à Marseille.
Siffredy (Pierre), à Marseille.
Soubeyrand (Pierre), à Marseille.
Tavan (Georges), à Aix-en-Provence.
Thibaudat (Albert), à Marseille.
Tournour (Edmond), à Marseille.
Vernhes (Marcel), à Marseille.

Var.

MM. Amade (Henri), à Saint-Tropez.
Bouchet (Georges), à Toulon.
Briault (Henri), à Draguignan.
Coulon (Victor), à Draguignan.
Fabre (Marius), à Toulon.
Feraud (Georges), à Toulon.
Hautot (Alexandre), à Toulon.
Maksoud (Henri), à Toulon.
Patris (Charles), à Toulon.
Soutrenon (Paul), à Toulon.

Ressort de la cour d'appel d'Amiens.

Aisne.

MM. Badreau (Ernest), à Château-Thierry.
Boutte (Henri), à Saint-Quentin.
Courcelles (Albert), à Saint-Quentin.
Dauvillers (Pierre), à Soissons.
Fievet (Louis), à Saint-Quentin.
Fontaine (René), à Saint-Quentin.
Gosse (Roger), à Château-Thierry.
Humeau (Bertrand), à Saint-Quentin.
Lalire (Jean), à Saint-Gobain.
Leconte (Léon), à Saint-Quentin.
Lequebin (Henri), à Soissons.
Morel (Roger), à Saint-Quentin.
Raquet (René), à Saint-Quentin.
Richet (Maurice), à Etreaupont.
Valois (Désiré), à Soissons.

Oise.

MM. Adde (Robert), à Compiègne.
Boulnois (Adalbert), à Saint-Just-en-Chaussée.
Danger (Georges), à Compiègne.
Demory (Robert), à Vineuil-Saint-Firmin.
Dieudonné (Emile), à Creil.
Rambure-Lambert (René), à Senlis.
Sainte-Marie (Jean), à Beauvais.
Seynaud (Arthur), à Creil.
Tonnelier (Raymond), à Compiègne.

Somme.

MM. Beaurain (Hector), à Abbeville.
Besson (Louis), à Abbeville.
Bousquet (Gustave), à Abbeville.
Colliiot (Henri), à Amiens.
Compin (Jean), à Amiens.
Cottray (Marcel), à Abbeville.
Courquin (Albert), à Cayeux-sur-Mer.
Debeaumont (Emile), à Amiens.
Dufresnoy (Georges), à Amiens.
Foucaut (Auguste), à Amiens.
Fourquier (Michel), à Corbie.
Gontier (Robert), à Amiens.
Goret (Camille), à Amiens.
Grisier (René), à Amiens.
Griziaux (Paul), à Amiens.
Letoquart (Alphonse), à Corbie.
Morlet (Louis), à Amiens.
Payen (Raoul), à Amiens.
Renault (André), à Amiens.

Ressort de la cour d'appel d'Angers

Maine-et-Loire.

MM. Bisseret (Marcel), à Angers.
Bottier (Marc), à Angers.
Caille (Francine), à Angers.
Gandon (Jules), père, à Angers.
Huard (Pierre), à Angers.
Pasquier (Roger), à Cholet.
Poisson (Pierre), à Angers.
Raimbault (Jacques), à Montreuil-Bellay.
Rouleau (Paul), à Cholet.
Valentin (Ernest), à Saumur.
Société d'expertise comptable Galambrun et Caille, à Angers.

Mayenne.

MM. Desille (Félix), à Laval.
Garnier (Charles), à Mayenne.
Gravrand (Félix), à Laval.
Pivert (Fernand), à Laval.

Sarthe.

MM. Alzon (Fernand), au Mans.
Barsot (Eloi), au Mans.
Boulay (Georges), au Mans.
Brossard (Pierre), au Mans.
Denechau (Victor), au Mans.
Ducange (Numa), au Mans.
Guy (Jules), au Mans.
Maurice (Constant), au Mans.
Société d'expertise comptable Guy et Brossard, au Mans.

Ressort de la cour d'appel de Bastia.

MM. Espagnac (Emile), à Bastia.
Graziani (Léonard), à Ajaccio.
Pourchier (Louis), à Bastia.

Ressort de la cour d'appel de Besançon.

Belfort.

MM. Bichat (André), à Belfort.
Claude (Paul), à Belfort.
Essner (Marcel), à Belfort.
Sauvaget (Charles), à Belfort.
Verchot (Gaston), à Belfort.

Doubs.

MM. André (Georges), à Montbéliard.
Dubois (Georges), à Besançon.
Frédéric (Henri), à Besançon.
Girardot (Maurice), à Besançon.
Guyon (Gaston), à Besançon.
Jeannolle (Charles), à Besançon.
Lardier (Henri), à Voujeaucourt.
Mauer (Emile), à Besançon.
Mollier (Paul), à Besançon.

MM. Morichon (Paul), à Besançon.
Peseux (Marcel), à Besançon.
Quaille (Georges), Boudeval, par Selloncourt.
Salomez (Henri), à Besançon.
Spies (Antoine), à Besançon.

Jura.

MM. Joyard (Marcel), à Saint-Claude.
Masnyer (Jean), à Lons-le-Saunier.
Megard (Marcel), à Lons-le-Saunier.
Mignolet (Louis), à Lons-le-Saunier.
Moreau (André), à Saint-Claude.
Vuarin (François), à Saint-Claude.

Haute-Seône.

MM. Gruel (Gabriel), à Lure.
Linard (René), à Vesoul.
Morel (Jules), à Vesoul.

Ressort de la cour d'appel de Bordeaux.

Charente.

MM. De la Dorie (Jean), à Châteauneuf-sur-Charente.
Gueremy (Marcel), à Angoulême.
Loubères (Marcel), à Angoulême.
Mugnier (Robert), à Angoulême.
Vidal (Jacques), à Cognac.

Dordogne.

MM. Allender (Maurice), à Périgueux.
Chèvre (Pierre), à Bergerac.
Dupuy (Raoul), à Périgueux.
Duriaud (Jean-Baptiste), à Périgueux.
Lavaud (Jean), à Campsecret.
Sourbier (Gauriel), à Périgueux.
Yzerd (Henri), à Périgueux.

Gironde.

MM. Albert (René), à Bordeaux.
Audy (Marcel), à Bordeaux.
Auguste (Pierre), à Bordeaux.
Ayguesparsse (Xavier), à Bordeaux.
Basly (Marcel), à Bordeaux.
Biguey (Henri), à Caudéran.
Capbern (Georges), au Bouscat.
Causse (Robert), à Arcachon.
Delcamp (Robert), à Bordeaux.
Dufy (Roland), à Bordeaux.
Duzon (Léopold), à Bordeaux.
Egreteau (Albert), à Cauderan.
Fournier (Jean), à Bordeaux.
Garrigues (Georges), à Bordeaux.
Haye (Eugène), à Bordeaux.
Labatut (René), à Bordeaux
Lalande (Robert), à Bordeaux.
Locurou (Pierre), à Cauderan.
Morleau (Ferdinand), à Bordeaux.
Pasquet (Maurice), à Bordeaux.
Pernot (Albert), à Bordeaux.
Pliquet (Léonce), à Bordeaux.
Quilet (Raphaël), à Talence.
Mme Rateau (Jacqueline), à Bordeaux.
MM. Rateau (Pierre), à Bordeaux.
Recurt (Paul), à Cauderan.
Richard (André), à Bordeaux.
Rodeau (Louis), à Cauderan.
Sabadie (Jean), à Bordeaux.
Terren (Maurice), à Bordeaux.
Touyaga (Pierre), à Bordeaux.
Troubat (Alban), à Bordeaux.
Verlaguet (Firmin), à Bordeaux
Fiduciaire de Bordeaux et du Sud-Ouest, à Bordeaux.

Ressort de la cour d'appel de Bourges.

Cher.

MM. Abrias (Antonin), à Orval, près Saint-Amand.
Bailly (Moïse), à Bourges.
Barde (A.), à Bourges.
Borgraeve (Julien), à Saint-Amand-Montrond.
Giboin (Charles), à Vierzon.
Lavieo (Louis), à Bourges.
Pecqueux (Auguste), à Vierzon.
Salé (Henri), à Bourges.
Verdier (Léon), à Vierzon.

Indre.

MM. Cornet (Octave), à Châteauroux.
Martin (Roger), à Châteauroux.
Marty (Jean), au Blanc.

Nièvre.

MM. Elmer (Joseph), à Nevers.
Hennig (Jacques), à la Charité-sur-Loire.
Marotte (Jacques), à Nevers.
Resplandy (Marcel), à Nevers.

Ressort de la cour d'appel de Caen.

Calvados.

MM. Bernard (Maurice), à Caen.
Berube (Raymond), à Deauville.
Blavette (Fernand), à Lisieux.
Cathrin (Auguste), à Caen.
Dupont (Raymond), à Caen.
Guérin (Jean), à Lisieux.
Lamisse (François), à Saint-Denis-de-Mailloc.
Patry (Emile), à Vire.
Proust (Alfred), à Caen.
Rechard (Raoul), à Caen.
Soulet (Léon), à Bayeux.

Manche.

MM. Besnard (André), à Granville.
Drouet (Gaston), à Coutances.
Le Marois (Guy), à Briquebec.
Slieger (Jean-Baptiste), à Avranches.
Trouvé (René), à Bricquecville-sur-Mer, par Coutances.

Orne.

MM. Bizet (Adrien), à Argentan.
Gallet (André), à Laigle.
Vernejoul (Jean), à Alençon.

Ressort de la cour d'appel de Chambéry.

Savoie.

MM. Lafait (Louis), à Chambéry.
Marce (Emile), à Aix-les-Bains.
Martin (René), à Chambéry.
Pascal (Georges), à Saint-Pierre-d'Albigny.

Haute-Savoie.

MM. Amaz (Henri), à Annecy.
Bornens (François), à Annemasse.
Coste (Paul), à Annemasse.
Desservetaz (Alfred), à Annecy.
Doncque (Louis), à Annemasse.
Faivre (Jean), à Annecy.
Guillerme (Benoît), à Thonon-les-Bains.
Jery (Louis), à Thonon-les-Bains.
Marce (Emile), à Annemasse.
Metz (Jean), à Annecy.
Oldra (Henri), à Annecy
Troussier (Albert), à Scionzier.
Vulliez (Pierre), à Thonon-les-Bains.

Ressort de la cour d'appel de Colmar.

Bas-Rhin.

MM. Bacherer (Ernest), à Strasbourg.
Bard (Alexandre), à Strasbourg.
Beck (Eugène), à Strasbourg.
Caleb (Raphaël), à Strasbourg.
Dellinger (Jean), à Strasbourg-Schiltigheim.
Dettweiller (Marcel), à Strasbourg.
Gelas (Pierre), à Strasbourg.
Geny (René), à Strasbourg.
Gleitz (Emile), à Strasbourg.
Hipp (Albert), à Strasbourg.
Klein (Emmanuel), à Saverne.
Ludovici (Charles), à Strasbourg.
Meyer (Camille), à Strasbourg.
Meyer (Lucien), à Strasbourg.
Muller (Charles), à Strasbourg.
Muller (Jacques), à Strasbourg.
Paysan (Julien), à Strasbourg-Roettig.
Petitjean (Pierre), à Strasbourg.
Pierrot (Alfred), à Strasbourg.
Renaud (Just), à Strasbourg.
Riboulet (Roger), à Strasbourg-Kehl.
Rohfritsch (Edouard), à Strasbourg-Neudorf.
MM. Scheppler (Ernest), à Strasbourg.
Schwing (Adolphe), à Strasbourg.
Schwing (Emile), à Strasbourg.
Schwing (Alfred), à Strasbourg.
Scherrer (René), à Strasbourg.
Schmuck (Jules), à Strasbourg.
Selg (Ernest), à Strasbourg.
Stein (Martin), à Strasbourg.
Thiercelin (Guillaume), à Strasbourg.
Weibel (Robert), à Strasbourg.

Haut-Rhin.

MM. Bernert (Charles), à Colmar.
Braegger (Louis), à Mulhouse.
Doll (Henri), à Colmar.
Dorner (Joseph), à Mulhouse-Riedisheim.
Erny (Charles), à Colmar.
Faessel (Achille), à Mulhouse.
Gable (Camille), à Colmar.
Haaby (Martin), à Mulhouse.
Hild (Marcel), à Mulhouse.
Kirsher (Emile), à Mulhouse-Riedisheim.
Kopp (Paul), à Colmar.
Kunzer (Henri), à Mulhouse.
Lettermann (Robert), à Mulhouse.
Linder (René), à Colmar.
Linsig (Paul), à Mulhouse.
Prestat (André), à Mulhouse.
Roux (Auguste), à Mulhouse.
Schultz (Eugène), à Mulhouse.
Starck (Charles), à Mulhouse-Dornach.
Uettwiller (Alphonse), à Mulhouse.
Wadel (Jean), à Colmar.

Moselle.

MM. Barbier (Emile), à Metz-Sablon.
Broquard (Ernest), à Metz.
Hofmann (Gabriel), à Thionville.
Klein (Emile), à Longeville-les-Metz.
Kontzler (Henri), à Metz.
Lecat (Gaston), à Metz.
Lorang (Pierre), à Metz.
Loriant (Charles), à Metz-Ban-Saint-Martin.
Maennlein (Willy), à Sarreguemines.
Neher (Marcel), à Sarreguemines.
Redel (Jean), à Sarreguemines.
Rosio (Robert), à Sarrebourg.
Sacksteder (Paul), à Metz.
Schaltin (Raymond), à Metz.
Verret (Maurice), à Metz.
Société fiducière de l'Est, à Metz.

Ressort de la cour d'appel de Dijon.

Côte-d'Or.

MM. Brun (Laurent), à Dijon.
Carray (Jean), à Dijon
Chanoinat (René), à Dijon.
Durand (Gabriel), à Dijon.
Lacote (Roland), à Dijon.
Martin (Louis), à Dijon.
Marchand (Raymond), à Dijon.
Pixa (Albert), à Dijon.
Robert (Lucien), à Dijon.
Robinet (André), à Dijon.
Rouffet (Marcel), à Dijon.
Rouillot (Pierre), à Dijon.
Sarlin (Marcel), à Dijon.
Turbeaux (Raymond), à Dijon.
Vachon (Marcel), à Dijon.
Viallix (Pierre), à Dijon.

Haute-Marne.

MM. Ackermann (André), à Saint-Dizier.
Arnoult (Jean), à Chaumont.
Barthes (Pierre), à Saint-Dizier.
Dumondel (René), à Chaumont.
Hollard (Paul), à Chaumont.
Maupetit (Robert), à Bourbonne-les-Bains.
Pincemaille (Léon), à Joinville.

Saône-et-Loire.

MM. Bouillod (Pierre), à Chalon-sur-Saône.
Coste (Félix), à Mâcon.
Daly (Emile), à Mâcon.
Darne (Jean), à Chalon-sur-Saône.
Lamy (Henri), à Chalon-sur-Saône.
Massey (Albert), à Autun.
Michon (Claude), à Paray-le-Monial.
Paget (Alfred), à Chalon-sur-Saône.
Perrin (Jean-Baptiste), à Sennecy-le-Grand.
Rachard (Georges), à Mâcon.

Ressort de la cour d'appel de Douai.

Nord.

MM. Arys (Victor), à Lille.
Barois (Elie), à Lille.
Bauduin (Valéry), à Douai.
Becourt (André), à Lille.
Bentau (Edmond), à Valenciennes.
Bertincourt (René), à Lille.
Bertrand (Victor), à Lille.
Billion (Georges), à Lille.
Blancquaert (Jean-Marie), à Lille.
Boudaliez (Emile), à Ronchin.
Boullet (Louis), à Cambrai.
Breem (Gaston), à Lille.
Briffaut (Désiré), à Valenciennes.
Catel (Jules), à Lille.
Caudron (Jacques), à Roubaix.
Couvet (René), à Lille.
Debouvry (Edouard), à Lille.
Mme Decupper (Geneviève), à Lille.
MM. Dehem (Lionel), à Lille.
Dehollander (Léon), à Tourcoing.
Delaby (Edmond), à Lille.
Delaoustre (Paul), à Wattrelos.
Delvaux (François), à Valenciennes.
De Ruyffelaere (Roger), à Lille.
Desmarecaux (Georges), à Roubaix.
Devred (Louis), à Valenciennes.
Devred (Marcel), à Valenciennes.
Devred (Maurice), à Marly-les-Valenciennes.
Deweerdt (René), à Rosendal.
Dohet (Pierre), à Lille.
Donne (Emile), à Lille.
Dubar (Raymond), à la Madeleine.
Dubart (Gaston), à Lille.
Ducastel (Raymond), à Lille.
Ducreux (Robert), à Cambrai.
Duhamel (Victor), à Roubaix.
Fauquet (Christian), à Lille.
Fontaine (Jules), à Denain.
Francq (Gaston), à Roubaix.
Fuzet (Henri), à Denain.
Gadenne (Eugène), à Haubourdin.
Gailly (Pierre), à Lille.
Galois (Georges), à la Madeleine.
Garit (Maurice), à Sin-le-Noble.
Ghestem (Louis), à Lille.
Gossart (Albert), à Lille.
Heilin (Henri), à Tourcoing.
Hilde (Gabriel), à Tourcoing.
Lagoutte (Antony-Emile), à Douai.
Lalloyaux (Arthur), à Lille.
Lavictoire (Pierre), à Cambrai.
Leblond (Raymond), à Lille.
Lefebvre (Armand), à Anzin.
Lefebvre (Fernand), à Roubaix.
Lefèvre (Jean), à Tourcoing.
Lefèvre (Pierre), à Aulnoye.
Lelièvre (Maurice), à Douai.
Lepoutre (Albert), à Lille.
Lesage (Maurice), à Lille.
Levoye (Raymond), à Lille.
Lhote (André), à Lambersart.
Liagre (Maurice), à Roubaix.
Libre (Charles), à Lille.
Lucas (Jean-Baptiste), à Douai.
Luce (Mars), à Douai.
Mangez (Robert), à Lille.
Mazeau (Robert), à Lille.
Mestdagh (Henri), à Roubaix.
Michaux (Gaston), à Roubaix.
Monnier (André), à Lille.
Mory (Arthur), à Roubaix.
Mouchart (Paul), à Douai.
Naepels (Pierre), à Dunkerque.
Noclain (Maurice), à Roubaix.
Prevost (Paul), à Maubeuge.
Revelart (Elie), à Douai.
Robaeys (Gaston), à Douai.
Robart (Jules), à Valenciennes.
Robert (Henri), à Roubaix.
Rocq (Paul), à Roubaix.
Roseau (Gustave), à Lille.
Sabatier (Joseph), à Lille.
Semet (Joseph), à Lille.
Singer (Gaston), à Lille.
Soyez (Ernest), à Cambrai.
Soyez (Paul), à Paris (18e).
Soyez (René), à Cambrai.
Spriet (Jean), à Lille.
Steelebout (Léon), à Lille.
Steenhouwer (Maurice), à Mons-en-Barœul.
MM. Terryn (Urbain), à Tourcoing.
Vandepoorter (Fernand), à Mouvaux.
Société fiduciaire de contrôle et de revision du Nord de la France, à Lille.
Société Naepels et Raymond, à Dunkerque.

Pas-de-Calais.

MM. Barrière (Jean), à Lens.
Batreau (Georges), à Béthune.
Boemare (Hyacinthe), à Arras.
Bougard (Maurice), à Calais.
Boute (Emile), à Calais.
Cousin (Edouard), à Berck-Plage.
Decoreaux (Paul), Boulogne-sur-Mer.
Dehay (Henri), à Etaples-sur-Mer.
Deleglise (Ovide), à Calais.
Delplace (Aimé), à Arras.
Delplace (Gaston), à Arras.
Delplace (Jules), à Arras.
Druelle (Jules), à Boulogne-sur-Mer.
Durand (Eugène), à Boulogne-sur-Mer.
François (Gustave), château de Lozinghem
Henaux (Jean), à Calais.
Hermant (Jean), à Béthune.
Leplat (Raymond), à Arras.
Lévêque (André), à Boulogne-sur-Mer.
Millet (Marcel), à Lens.
Petit (Maurice), à Calais.
Piezel (Marcel), au Touquet-Paris-Plage.
Platevoet (Henri), à Boulogne-sur-Mer.
Polvèche (Henri), à Béthune.
Potez (Marius), à Boulogne-sur-Mer.
Ritaine (Emile), à Béthune.
Ternois (Henri), à Bully-les-Mines.
Torniquet (Léon), à Calais.
Vandenberghe (Albert), à Calais.
Woutisseth (Francis), à Arras.

Ressort de la cour d'appel de Grenoble.

Hautes-Alpes.

M. Heitz (André), à Guillestre.

Drôme.

M. André (Louis), à Romans.
Berger (Louis), à Romans.
Chalarvan (Paul), à Montélimar.
Chaussinand (Julien), à Montélimar.
Constant (Jean), à Chabeuil (Drôme).
Coudert (Albert), à Valence.
Guinot (Raymond), à Valence.
Le Tallec (Mathurin), à Romans.
Liotard (Marcellin), à Montélimar.
Motlet (Louis), à Valence.
Prohet (Léon), à Livron.

Isère.

MM. Barnoud (Henri), à Grenoble.
Beaude (Joannès), à Grenoble.
Bernard (Maurice), à Grenoble.
Blanc (Roger), à Grenoble.
Bocquet (Gaston), à Grenoble.
Brun (Edouard), à Grenoble.
Chardon (Théodore), à Grenoble.
Chollier (Alexandre), à Grenoble.
David (Paul), à Grenoble.
Demur (Ernest), à Grenoble.
Finot (Alban), à Grenoble.
Fluchaire (Gustave), à Grenoble.
Fontaine (Charles), à Grenoble.
Gallois (Jean), à Grenoble.
Garrel (Roger), à Grenoble.
Gautheron (Charles), à Grenoble.
Gengoux (Herbert), à Grenoble.
Gras (Gabriel), à Grenoble.
Guillet (Fernand), à Grenoble.
Jocteur-Monrozier (Emile), à Grenoble.
Liaudhaud (Albert), à Grenoble.
Meunier (Eugène), à Grenoble.
Mounier (Henri), à Grenoble.
Paccard (Armand), à Grenoble.
Pelloux (Louis), à Grenoble.
Perceval (Albert), à Grenoble.
Polet (Gaston), à Grenoble.
Rey (Séraphin), à Grenoble.
Rey-Giraud (Edmond), à Grenoble.
Roche (Marius), à Grenoble.
Schorrer (Joseph), à Grenoble.
Soulie (Pierre), à Grenoble.
Valla (Paul), à Grenoble.

Ressort de la cour d'appel de Limoges.

Haute-Vienne.

MM. Berland (Léon), à Limoges.
Dominique (Jean), à Limoges.
Fournier (Joseph), à Limoges.
Fournier (Jean), jeune, à Limoges.
Golfier (Franck), à Limoges.
Lamande (Jean-Baptiste), à Limoges.
Minsat (Gabriel), à Limoges.
Trapinaud (Louis), à Limoges.

Corrèze.

MM. Barbat (Emile), à Brive.
Darthout (Léon), à Brive.
Delage (Georges), à Brive.
Dore (Maurice), à Tulle.
Goutines (Jean), à Brive.
Grange (Emile-Joseph), à Tulle.
Gratien (Pierre), à Tulle.
Quantin (Joseph), à Uzerche.

Creuse.

M. Quenisset (Jules), Epsat, par Saint-Pardoux-le-Neuf.

Ressort de la cour d'appel de Lyon.

Rhône.

MM. Adenot (Léon), à Lyon.
Andres (Joseph), à Lyon.
Arenes (René), à Lyon.
Assenat (Victorin), à Lyon.
Audin (Pierre), à Lyon.
Barboyon (Claude), à Lyon.
Barneaud (Julien), à Lyon.
Bau (Paul), à Lyon.
Baudin (Antoine), à Lyon.
Bel (Pierre), à Lyon.
Belmont (Emile), à Lyon.
Benoit (Gaston), à Oullins.
Bernard (Louis), à Lyon.
Bert (François), à Lyon.
Bert (Georges), à Lyon.
Bethoux (Roger), à Lyon.
Blachere (Joseph), à Tassin.
De Bonald (Etienne), à Lyon.
Bonnet (Jacques), à Lyon.
Bornarel (Marcel), à Caluire.
Boudillon (Antoine), à Lyon.
Bouilier (Fernand), à Lyon.
Branchard (Simon), à Lyon.
Brogat (Julien), à Lyon.
Burnet (Joseph), à Lyon.
Canalis (André), à Lyon.
Cattenot (Jean), à Lyon.
Chamussy (Jean), à Lyon.
Chardot (Louis), à Villefranche-sur-Saône.
Chassagne (Elie), à Lyon.
Chatain (Paul), à Lyon.
Chatelon (Etienne), à Lyon.
Claret (François), à Lyon.
Clapisson (Henri), à Tarare.
Clément (Marcel), à Lyon.
Clutier (Charles), à Lyon.
Combe (Alexandre), à Lyon.
Curtil (Georges), à Lyon.
Delerin (Paul), à Lyon.
Mme Deloire (Marie-Louise), à Lyon.
MM. Derippe (Jean-Marie), à Lyon.
Deveze (Georges), à Lyon.
Dieterle (Roger), à Lyon.
Dizier (Louis), à Lyon.
Dreyfus (Noël), à Lyon.
Dupuy (Jean), à Lyon.
Dussous (Joseph), à Lyon.
Duverrière (Roland), à Lyon.
Edom (Jean), à Tassin-la-Demi-Lune.
Farjas (André), à Lyon.
Faure (Maurice), à Lyon.
Francillon (Adolphe), à Lyon.
Franck (Henri), à Lyon.
Filleul (Jeanne), à Lyon.
Galland (Louis), à Lyon.
Garnier (René), à Lyon.
Garot (Pierre), à Tassin.
Georget (Adolphe), à Lyon.
Germain (Fernand), à Lyon.
Gollnisch (Henri), à Lyon.
Gondin (Henri), à Lyon.
Grandjean (Benoît), à Villeurbanne.
Grandjean (Marcel), à Caluire.
Grandoulier (Samuel), à Lyon.
Guéraud (Antoine), à Lyon.
Guerpillon (Antoine), à Saint-Genis-Laval.

MM. Guerpillon (Joseph), à Saint-Genis-Laval.
Guibon (Claudius), à Lyon.
Guicherd (Augustin), à Fontaine-sur-Saône.
Guillaumet (Louis), à Villefranche-sur Saône.
Guillemoz (Paul), à Lyon.
Gunet (Antoine), à Lyon.
Gutton (Marius), à Lyon.
Guy (Jean), à Lyon.
Hermann (Marcel), à Lyon.
Hiquily (Lucien), à Lyon.
Javogues (Louis), à Lyon.
Journet (Hector), à Lyon.
Mme Lacroix (Edmond), à Lyon.
MM. Laroue (Marius), à Lyon.
Lecomte (Ernest), à Lyon.
Le Foll (Alexis), à Lyon.
Le Gall (René), à Charbonnières.
Maitre (Pierre), à Lyon.
Mallet (Antoine), à Lyon.
Mme Martin (Georges), à Lyon.
MM. Massonnat (Anthelme), à Lyon.
Maynard (Paul), à Lyon.
Mazaudier (Joseph), à Lyon.
Michaud (Pierre), à Lyon.
Mollard (Georges), à Givors.
Monet (François), à Lyon.
Monloup-Robert (Claude), à Lyon.
Montel (Pierre), à Lyon.
Montelimard (Léon), à Villeurbanne.
Moulin (Paul), à Lyon.
Musy (Pierre), à Lyon.
Nicolas (Claude), à Villefranche.
Nivière (Jacques), à Lyon.
Notlin (Antoine), à Lyon.
Nove-Josserand (Henri), à Caluire.
Pelissier (Claude), à Tassin-la-Demi-Lune
Pennequin (Marcel), à Lyon.
Perras (Armand), à Lyon.
Perret (Louis), à Lyon.
Perrot (Roger), à Lyon.
Pila (Pierre), à la Mulatière.
Pivot (René), à Lyon.
Pochan (Raymond), à Lyon.
Pondevaux (Léon), à Arnas.
Pothier (Joseph), à Lyon.
Poulet (Pierre), à Lyon.
Pourchier (Fernand), à Lyon.
Prost (Paul), à Lyon.
Quillon (Jean), à Lyon.
Raguin (Albert), à Sainte-Foy-les-Lyon.
Renard (Lucien), à Caluire.
Requet (Jean), à Lyon.
Rigoulot (Roger), à Lyon.
Rouppert (Jean), à Lyon.
Rousseau (Jean), à Lyon.
Rousseau (Julien), à Lyon.
Roy (Charles), à Lyon.
Sartel (Claude), à Lyon.
Stoecklin (Alphonse), à Lyon.
Terrier (Joseph), à Lyon.
Tetrel (Ennemond), à Lyon
Trapadoux (Paul), à Lyon
Tremant (Théophile), à Lyon.
Triolaire (Léon), à Lyon.
Tripier (Georges), à Lyon.
Turquin (Roger), à Lyon.
Tussau (Louis), à Lyon.
Usclard (Marcel), à Lyon.
Vacherot (André), à Lyon.
Vachon (Gabriel), à Gleizé-près-Villefranche.
Valansot (Georges), à Lyon.
Varache (Pierre), à Lyon.
Veldeman (Henri), à Lyon.
Verneret (Claude), à Sainte-Foy-les-Lyon.
Verneret (Francis), à Ecully.
Vetu (Joannès), à Lyon.
Veyrat (Marius), à Lyon.
Viennot (Maurice), à Lyon.
Mme Vigouroux (Marie-Thérèse), à Lyon.
MM. Villard (Jean), à Lyon.
Vuaillat (Louis), à Lyon.
J. Requet et J. Villard, société à responsabilité limitée, à Lyon.
Société fiduciaire de contrôle et de revision pour la région du Rhône, à Lyon.

Loire.

MM. Bonnetain (Pierre), à Roanne.
Breuil (Claude), à Saint-Etienne.
Chapuy (Marius), à Saint-Etienne.
Chauve (Jean), à Montbrison.
Christophe (Auguste), à Roanne.
Civard (Antoine), à Saint-Etienne.
Ducarme (Eugène), à Saint-Etienne.
Dulac (Julien), à Roanne.
MM. Faure (Jean-Baptiste), à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, près Boen-sur-Lignon.
Figuire (Marcel), à Saint-Etienne.
Gay (Emile), à Saint-Etienne.
Grizonnet (Claudius), à Roanne
Jacob (Claude), à Saint-Chamond.
Jomain (Etienne), à Roanne.
Jouve (Pierre), à Riorges.
Le Tulle (Paul), à Montbrison.
Michel (Georges), à Roanne.
Michon (Claude), à Roanne.
De Moegen (Henri), à Saint-Etienne.
Moulin (André), à Saint-Etienne.
Peyrard (Louis), à Saint-Etienne.
Raberin (Henri), à Saint-Etienne.
Raffin (Pierre), à Saint-Etienne.
Reverchon (Francis), à Saint-Etienne.
Rivière (Raymond), à Saint-Etienne.
Roche (René), à Roanne.
Rondard (Joannès), à Saint-Etienne.
Rousseau (Georges), à Saint-Etienne.
Royet (Jean), à Saint-Etienne.
Salomez (Pierre), à Saint-Etienne.
Saunier (Henri), à Saint-Etienne.
Secretain (Charles), à Saint-Etienne.
Thollot (Antoine), à Saint-Etienne.
Thoores (René), à Roanne.
Verennes (Henri), à Saint-Chamond.
Verny (Georges), à Saint-Etienne.

Ain.

MM. Chevrolais (Robert), à Hauteville.
Mathieu (Maxime), à Bourg.
Pilliard (François), à Bourg.
Pflieger (Louis), à Nantua.
Touzet (Robert), à Bourg.

Ressort de la cour d'appel de Montpellier.

Aude.

MM. Bigou (Auguste), à Narbonne.
Carretier (Joseph), à Narbonne.
Latore (Albin), à Narbonne.
Morel (Jules), à Carcassonne.

Aveyron.

MM. Ardourel (Marceau), à Millau.
Cabady (Stanislas), à Viviez.
Galy (Léon), à Rodez.

Hérault.

MM. Albert (Louis), à Béziers.
Alègre (Marcel), à Montpellier.
Almeras (Maurice), à Montpellier.
André (Louis), à Sète.
Bastide (René), à Montpellier.
Berthelon (J.), à Béziers.
Case (Louis), à Béziers.
Cerf (Gilbert), à Montpellier.
Clavel (Louis), à Béziers.
Cohet (Edouard), à Béziers.
Costesèque (Lucien), à Montpellier.
Cregut (Auguste), à Ganges et Montpellier.
Favard (Fernand), à Béziers.
Geoffroy (René), à Sète.
Ginieis, à Béziers.
Lacombe (Léon), à Clermont-l'Hérault.
Maurel (Paul), à Béziers.
Minet (André), à Montpellier.
Pernaud (Germain), à Montpellier.
Roque (Jean), à Béziers.
Rossi (Ange), à Montpellier.
Rouge (Gaston), à Béziers.
Saillour (Jean), à Montpellier.
Soureil (Paul), à Béziers.
Trial (Jean), à Montpellier.
Vignes (Gabriel), à Montpellier.

Pyrénées-Orientales.

MM. Bonel (Jean), à Perpignan.
Bouchet (Raphaël), à Perpignan.
Burit (François), à Perpignan.
Durand (Hyacinthe), à Perpignan.
Gasc (Bonaventure), à Perpignan.
Llech (Jean), à Perpignan.
Marmayou (Jacques), à Perpignan.
Monie (Eugène), à Perpignan.
Palau (Pierre), à Perpignan.
Rouayrenc (François), à Perpignan.
Salvadou (Jean), à Perpignan.

Ressort de la cour d'appel de Nancy.

Ardennes.

MM. Carton (René), à Charleville.
Hanot (Robert), à Charleville.
Hardy (Lucien), à Charleville.
Maillard (Marcel), à Charleville.
Marcq (Jean), à Charleville.
Pierquin (Lucien), à Charleville.
Pilard (Eugène), à Charleville.
Rambourg (Robert), à Sedan.
Roland (Maurice), à Charleville.
Saucey (Jules), à Sedan.
Vaution (Jean-Marie), à Charleville.
Verdun (Pierre), à Rethel.

Meurthe-et-Moselle.

MM. Balland (Paul), à Nancy.
Baron (Maurice), à Nancy.
Bechade (Pierre), à Nancy.
Belin (André), à Nancy.
Berquand (Henri), à Nancy.
Bonhomme (Marcel), à Nancy.
Champsaur (Flavien), à Laxou-Nancy.
Croiset (Paul), à Nancy.
Grandemange (Léon), à Nancy.
Grossir (René), à Nancy.
Hadre (Gaston), à Nancy.
Jacquel (Edmond), à Nancy.
Lamadieu (Jean-Marie), à Pont-à-Mousson.
Maillard (Eugène), à Saint-Max.
Marchal (Henri), à Nancy.
Masson (Georges), à Nancy.
Masson (Paul), à Nancy.
Montagner (André), à Nancy.
Naumann (Victor), à Nancy.
Parque (René), à Maxéville.
Poirot (Ernest), à Nancy.
Schneider (Albert), à Nancy.
Schneider (Jean-François), à Nancy.
Schneider (Jean-Frédéric), à Lunéville
Stempfel (Lucien), à Laxou.
Thirion (Charles), à Saint-Max.
Vacherot (Joseph), à Nancy.
Vancon (Charles), à Laxou-Nancy.
Villaume (Raymond), à Villers-les-Nancy.

Meuse.

MM. Balland (Jean), à Bar-le-Duc.
Chaise (Reinald), à Bar-le-Duc.
Guilloteaux (André), à Bar-le-Duc.
Losser (Yves), à Verdun.
Salque (Emile), à Bar-le-Duc.

Vosges.

MM. Bordenave (Léon), à Neufchâteau.
Claudel (Jean-René), à Epinal.
Durull (Paul), à Sainte-Marguerite, près Saint-Dié.
Georges (Adrien), à Saint-Dié.
Gondouin (Pierre), à Epinal.
Lenoir (André), à Neufchâteau.
Marchal (Charles), à Epinal
Marchal (Raymond), à Epinal.
Noël (Roger), à Remiremont.
Romanet (Jean), à Epinal.
Schildknecht (Fernand), à Remiremont.

Ressort de la cour d'appel de Nimes.

Gard.

MM. Baze (Maurice), à Nimes.
Bonfils (Louis), à Nimes.
Charavel (Maurice), à Saint-Gervais.
Charron (Marius), à Saint-Ambroix.
Martin (Jules), à Nimes.
Masson (Théophile), à Nimes.
Peyron (Albert), à Nimes.
Sabatier (Gabriel), à Nimes.

Ardèche.

MM. Callet (Léon), à Annonay.
Hutin (Henri), à Annonay.
Morisson (Daniel), à Aubenas.
Pitiot (Charles), à Tournon.
Vautrin (Armand), à Aubenas.

Vaucluse.

MM. Beauquis (Julien), à Orange.
Brunet (Pierre), à Avignon.
Chiabaud (Marius), à Avignon.
Dupeyre (Victor), à Orange.
Liautaud (Gabriel), à Vaison-la-Romaine.
Mazaone, à Avignon.
Trouillet (Paul), à Entraigues.

Ressort de la cour d'appel d'Orléans,

Indre-et-Loire.

MM. Chauvin (Fernand), à Tours.
Marandeau (Edmond), à Tours.
Morice (Félix), à Tours.
Richoux (Henri), à Tours.
Roguet (Albert), à Tours.
Septier (André), à Tours.
Simonin (André), à Tours.

Loir-et-Cher.

MM. Binet (Gaston), à Orléans.
Grelot (Léon), à Blois.
Gruet (André), à Romorantin.
Normand (Henri), à Blois.
Vallas (Marcel), à Blois.

Loiret

MM. Bidaut (Roger), à Orléans.
Chastine (Raymond), à Orléans.
Couvreur (Désiré), à Gien.
Dalaigre (Robert), à Montargis.
Frederic (Georges), à Orléans.
Gibon (René), à Montargis.
Gonnet (Marcel), à Orléans.
Hutteau (Robert), à Orléans.
Lecoq (Lucien), à Saint-Mesmin, par Orléans.
Leduc (Auguste), à Orléans.
Leduc (Robert), à Orléans.
Quenon (Albert), à Orléans.
Thierry (Roger), à Pithiviers.

Ressort de la cour d'appel de Paris,

Aube.

MM. Blanchet (Camille), à Nogent-sur-Seine.
Chaperon (René), à Sainte-Savine.
Collard (Marcel), à Troyes.
Couche (Jacques), à Troyes.
Degois (Maurice), à Troyes.
Drege (Pierre), à Troyes.
Granger (Arthur), à Sainte-Savine.
Houssin (Alphonse), à Troyes.
Larpenteur (André), à Brienne-le-Château.
Mitschke (William), à Troyes.

Marne.

MM. Allnault (Raymond), à Reims.
Audouy (Georges), à Reims.
Bochet (Fernand), à Reims.
Crepieux (Jean), à Reims.
Durand-Reville (Maurice), à Reims.
Gabriel (Camille), à Reims.
Goubaux (Paul), à Châlons-sur-Marne.
Hubert (Philogène), à Epernay.
Idoux (Fernand), à Châlons-sur-Marne.
Lecompte (Henri), à Reims.
Lecompte (Raymond), à Reims.
Millot (René), à Reims.
Nebout (Raymond), à Reims.
Oury (Raymond), à Reims.
Pellier (Roger), à Reims.
Postec (François), à Reims.
Princet (Frédéric), à Reims.
Roy (Charles), à Reims.
Sacre (Eugène), à Reims.
Zwickel (Fernand), à Châlons-sur-Marne.

Eure-et-Loir.

MM. Delpy (Clément), à Châteaudun.
Georget (Jean), à Chartres.
Lemée (Edouard), à Châteaudun.
Maillier (Charles), à Dreux.
Poceulo (Fernand), à Dreux.

Yonne.

MM. Flanneau (Pierre), à Auxerre.
Renaud (Albert), à Auxerre.

Paris et Seine.

MM. Aillerie (Félix), à Paris.
Ayrignac (Aristide), à Paris.
Alexandre (Justin), à Saint-Maurice.
Allais (Marcel), à Paris.
Amédée-Mannheim (Gérard), à Paris.
Amic (André), à Paris.
Angeli (Marcel), à Paris.
Anseaume (Albert), à Paris.
Ansquer (René), à Paris.
Aubart (Pierre), à Paris.
Auchere (Fernand), à Paris.
Audan (Eugène), à Paris.
Audoine (Etienne), à Paris.
Audren (Marcel), à Paris.
Augis (Marcel), à Paris.
Mlle Aurioux (Marie-Charlotte), à Paris.
MM. Auvray (René), à Paris.
Avenard (Roger), à Paris.
Bachelet (Lucien), à Paris.
Bagault (Pierre), à Asnières.
Banes (Pierre-Jacques), à Paris.
Baraton (Pierre), à Paris.
Barbarin (François), à Paris.
Barbaud (Gabriel), à Paris.
Barbes (Armand), à Paris.
Barbier (Octave), à Paris.
Barbut (Jean), à Paris.
Bard (Léon), à Colombes.
Baron (Henri), à Paris.
Barre (Robert), à Paris.
Mlle Barrière (Marie-Françoise), à Paris.
MM. Barthe de Sandfort (Jean), à Paris.
Bartoli (Daniel), à Paris.
Batardon (Léon), à Paris.
Battin (Robert), à Paris.
Beauchet-Filleau (Louis), à Paris.
Beaucourt (Marc), à Paris.
Beaudinot (André), à Paris.
Beaumont (Albert), à Paris.
Becue (Dany), à Vanves.
Bedel (Charles), à Paris.
Bedenne (Gaston), à Paris.
Benisti (Léon-Salomon), à Paris.
Bergeon (Pierre), à Paris.
Berger (Francisque), à Paris.
Berhouet (Pierre), à Clichy.
Bernard (Gaston), à Paris.
Bernard (Pierre), à Paris.
Bernard (Roland), à Paris.
Berran (Alfred), à Paris.
Bertaux (Maurice), à Montreuil.
Mlle Bertrandon (Lucienne), à Vincennes.
MM. Bezault (Paul), à Paris.
Bezos (Pierre), à Paris.
Bianchini (Charles), à Paris.
Bianco (Louis), à Paris.
Bidet (Henri), à Paris.
Bieuville (Socrate), à Paris.
Bilbault (Maxime), à Paris.
Billeaudeau (Henri), à Paris.
Billiard (Georges), à Paris.
Blanc (Pierre), à Paris.
Blanchard (Charles), à Paris.
Blanchard (Jacques), à Paris.
Blanchot (Jean), à Paris.
Blind (Serge), à Suresnes.
Blocher (Georges), à Alfortville.
Bobe (Marceau), à Suresnes.
Bodin (Gabriel), à Paris.
Bodin-Hullin (Louis), à Paris.
Boisgontier (Joseph), à Paris.
Boissière (Gabriel), à Paris.
Boissin (Henri), à Paris.
Bomsel (Pierre), à Paris.
Bonnis (Georges), à Paris.
Mme Bouchon (Madeleine), à Paris.
MM. Bouée (Victor), à Paris.
Bouée (Georges), à Paris.
Bourbeau (Marcel), à Charenton-le-Pont.
Bourdon (Maurice-Louis), à Paris.
Bourgue (Jacques), à Paris.
Bourlier (Louis), au Perreux-sur-Marne.
Mme Bourquin (Lina), à Paris.
MM. Boutroux (Georges), à Paris.
Bouvier (Robert), à Paris.
Bresson (Armand), à Paris.
Breton (Lucien), à Paris.
Bridelance (Georges), à Paris.
Briottet (Marcel), à Paris.
Brissaud (Jean), à Paris.
Brunet (Charles), à Paris.
Brunier (Paul), à Paris.
Bruno (Marcel), à Paris.
Bugnet (Raphaël), à Fontenay-sous-Bois.
Buquet (Roger), à Paris.
Burhenne (Maurice), à Paris.
Buriat (Emile), à Paris.
MM. Burollaud (Bernard), à Paris.
Cagnat (Adolphe), à Paris.
Cagnat (Joseph), à Paris.
Calland (Auguste), à Paris.
Calliat (Maurice), à Paris.
Calonne (André), à Paris.
Campiot (Marcel), à Paris.
Camus (Louis), à Paris.
Canivet (René), à Issy-les-Moulineaux.
Canonne (Charles), à Paris.
Caquais (André), à Paris.
Caquas (Jules-Marcel), à Paris.
Mlle Carasso (Rose), à Paris.
MM. Carlier (Marc-Georges), à Paris.
Cartier (Charles), à Paris.
Castagnet (Maurice), à Paris.
Catois (Louis), à Clamart.
Cator (Léonce), à Saint-Ouen.
Caujolle (Paul), à Paris.
Caumartin (Jean), à Paris.
Cesarini (René), à Paris.
Mlle Chabat (Paule), à Paris.
MM. Chabenat (Pierre), à Paris.
Chaillot (Charles), à Paris.
Chalier (Yves), à Paris.
Chalony (Louis), à Paris.
Chalus (Jean d'Arbigny de), à Paris.
Chalvin (Jacques), à Paris.
Chapelon (Claude), à Paris.
Chaplier (Marcel), à Issy-les-Moulineaux.
Charbonnier (Maurice), à Paris.
Chardonnet (Léo), à Paris.
Charlon (Marcel), à Paris.
Charlot (Eugène), à Paris.
Charpentier (Victor), à Paris.
Charrier (Henri), à Paris.
Chartrain (Georges), à Paris.
Chassaing (Marcel), à Paris.
Chatelain (André), à Paris.
Chauvet (Louis), à Courbevoie.
Chazot (Pierre), à Paris.
Chenieux (René), à Alfortville.
Cheret (Pierre), à Paris.
Chevalier (Jean), à Paris.
Chevalier (Jean-Ernest), à Paris.
Chèze (Marcel), à Paris.
Chiaroni (Albert), à Paris.
Chopinet (Emile), aux Lilas.
Choron (César), à Paris.
Chrétien (Georges), à Paris.
Christol (Louis), à Paris.
Cimetière (Maurice), à Paris.
Claveau (Lucien), à Paris.
Claverie (René), à Paris.
Cleer (Jean), à Paris.
Cocault (Jean), à Paris.
Cochet (Fernand), à Paris.
Cochet (Victor), à Neuilly-sur-Seine.
Cocquerez (Raymond), à Asnières.
Collet (Paul), à Paris.
Collet (Pierre), à Paris.
Combat (Joseph), à Paris.
Combel (Henry), au Bourget.
Comptour (Marcel), à Sceaux.
Comptour (Alfred), à Paris.
Constantin (Léon), à Paris.
Contesse (Alex), à Nanterre.
Cordereix (Robert-Marcel), à Paris.
Cordonnier (Raymond), à Paris.
Costes (Alexandre), à Paris.
Cottenet (Jean), à Paris.
Cottet (Georges), à Paris.
Cottet (Marcel), à Paris.
Court (Henry), à Paris.
Coutanceau (Gaston), à Clichy.
Coutant (Henri), à Paris.
Crochard (Charles), à Paris.
Crochet (Lucien), à la Garenne-Colombes.
Cruchon-Dupeyrat (Victor), à Paris.
Cunin (Maurice), à Paris.
Dagon (Claude), à Vincennes.
Dalsace (André), à Paris.
Damagnez (Roger), à Paris.
Damongeot (Emile), à Bois-Colombes.
Dancausse (Adolphe), à Vincennes.
Dardant (Etienne), à Paris.
Dartevelle (André), à Paris.
Darzacq (André), à Paris.
Dauer (Raymond), à Paris.
Daugé (Paul), à Paris.
David (Maurice), à Paris.
Davy (Henri), à Levallois-Perret.
de Beauregard (Georges), à Paris
de Bois (Jacques), à Paris.
Decorte (Roger), à Paris.
Decoudu (Robert), à Paris.
de Escarrega (Charles), à Paris.
Defosse (Amédée), à Paris.
de Galzain (Xavier), à Paris.
Debecq (Marcel), à Paris.
de la Bachelerie (Michel), à Paris.

MM. Delage (Jean), à Paris.
Delalbre (Gaston), à Vincennes.
Delaurière (Jean), à Paris.
de la Villeguérin (Yves), à Paris.
Delbor (Louis), à Paris.
Deligne (André), à Paris.
Delisle (André), à Paris.
Delmon (Louis), à Paris.
Deloire (Antoine), à Paris.
Delpech (Gaston), à Paris.
Deluchey (André), à Paris.
Deluchey (Philippe), à Paris.
Delvigne (Fernand), à Paris.
de Mazières (Jean), à Paris.
Demelun (Paul), à Paris.
Demir-Kapoulian (Thomas), à Boulogne.
Deniaud (Jean), à Paris.
Denis (Lucien), à Paris.
Deplaix (Pierre), à Paris.
Depraute (Marcel), à Paris.
Derivry (Raymond), à Paris.
Derkenne (Jacques), à Paris.
Mme Desbarres (Renée), à Paris.
MM. Despierres (Marcel), à Paris.
Destombes (Max), à Paris.
Detaillante (Charles), à Rosny-sous-Bois.
Devezaud (Paul), à Paris.
Diligeon (Jean), à Paris.
Dochy (Raoul), à Paris.
Donon (Armand), à Paris.
Dornacher (Albert), à Paris.
Doucet (Emile), à Paris.
Doyen (Gustave), à Paris.
Doyen (Simone), à Paris.
Dreyer (Jacques), à Paris.
Druesne (Marcel), à Paris.
Dubois (Georges), à Paris.
Dubuisson (Robert), à Paris.
Dubus (Marius), à Paris.
Duchesne (Lucien-R.), à Paris.
Dufoy (Alphonse), à Paris.
Dumont (Robert-Edouard), à Paris.
Dupuis (Marc), à Paris.
Durand (Emile), à Bagneux.
Durand (Lucien), à Paris.
Durand (Robert), à Paris.
Durando (Maurice), à Paris.
Duraud (Marcel), à Paris.
Durieu de Souzy (Henri), à Paris.
Dussieux (Raymond), à Paris.
Duviol (Lucien), à Paris.
Egold (Maurice), à Paris.
Ehret (Alfred), à Paris.
Einninger (Robert), à Colombes.
Mlle Encausse (Anna), à Paris.
MM. Epiphani (Romain), à Paris.
Esnault (Henri), à Paris.
Espinadel (Camille), à Paris.
Estève (Henri), à Paris.
Evezard (Camille), à Paris.
Ezzaoui (René), à Paris.
Fabre (Virgile), à Paris.
Fain (Bertrand), à Paris.
Ferrière (Roger), à Paris.
Février (Auguste), à Paris.
Figeac (Albert), à Paris.
Fischer (Maurice), à Paris.
Fixel (René), à Paris.
Fontaine (Charles), à Villemonble.
Fontaine (Emile), à Neuilly-sur-Seine.
Fontaine (Gustave), à Paris.
Foret (Joseph), à Paris.
Forster (André), à Montrouge.
Fougeray (Bernard), à Paris.
Fourré (Jean), à Paris.
Fournet (Marcel), à Paris.
Fournier (André), à Paris.
Fournier (Emile), à Paris.
Fournier (Lucien), à Paris.
Mme Foursin (Simone), à Paris.
MM. François (André), à Fontenay-sous-Bois.
Fremicourt (Raymond), à Paris.
Fretault (Gaston), à Paris.
Fourstenberger (André), à Courbevoie.
Gaessler (Jean), à Paris.
Gaffet (Marcel), à Paris.
Gagnepain (Maurice), à Paris.
Galddon (André), à Paris.
Gaillard (Charles), à Paris.
Gaillard (Paul), à Montreuil.
Gallot (Raymond), à Paris.
Galois (Arthur), aux Lilas.
Galouzeau de Villepin (Georges), à Paris.
Galpin (Emile), à Paris.
Gambero (Henri), à Paris.
Ganzmann (René), à Bois-Colombes.
Garancher (Henri), à Paris.
Garbet (Marcel), à Paris.
Garet (René), à Paris.
Garnier (Pierre), à Paris.
Garrigoux (Raymond), à Paris.

MM. Gassmann (Jean-Jacques), à Paris.
Gauchet (Jean), à Paris.
Gaudin (Albert), à Paris.
Gauyacq (Paul), à Paris.
Gavalet (Edouard), à Vincennes.
Gavet (Jean), à Paris.
Gay (Georges), à Paris.
Genly (Robert), à Paris.
Gerbeaux (Auguste), à Paris.
Germain (Albert), à Paris.
Gesbert (Armand), à Paris.
Gilardeau (Louis), à Paris.
Gilbert (Jacques), à Paris.
Gilberton (Victor), à Paris.
Gillet (Marcel), à Colombes.
Giraud (Albert), à Bois-Colombes.
Giraud (Maurice), à Vincennes.
Girault (Gabriel), à Paris.
Glais (Pierre), à Paris.
Goepfert (Charles), à Montreuil.
Goldschild (Albert), à Paris.
Goldschmidt (Henri), à Paris.
Goniche (Pierre), à Paris.
Goubaux (Jacques), à Paris.
Goubeau (Roger), à Paris.
Goulley (Raymond), à Paris.
Gournay (Georges), à Asnières.
Gouvernaire (Louis-André), à Paris.
Mlle Graillot (Hélène), à Paris.
MM. Gras (Edouard), à Paris.
Grevoul (Albert), à Paris.
Grignon (Louis), à Paris.
Grimault (Maurice), à Villemonble.
Gros (Edmond), à Paris.
Gros (Jean-Joseph), à Paris.
Mlle Grosley (Jeanne), à Paris.
MM. Groulard (Georges), à Paris.
Groussot (Dominique), à Paris.
Gruet (Lucien), à Joinville-le-Pont.
Grumbach (Robert), à Paris.
Guegan (Marcel), à Paris.
Guerbigny (Robert), à Paris.
Guerin (Emile), à Joinville-le-Pont.
Guilhem (Pierre), à Paris.
Guinard (Jean), à Paris.
Guizard (Léonce), à Paris.
Guy (Maurice), à la Varenne-Saint-Hilaire.
Haag (Paul), à Paris.
Haas (Raymond), à Paris.
Hautdidier (Jean), à Paris.
Mlle Haw (Denise), à Paris.
MM. Henault (André), à Paris.
Henrion (Nicolas), à Paris.
Henry (Pierre), à Paris.
Herbuveaux (Lucien), à Champigny.
Hermann (Robert), à Paris.
Hervieu (Marcel), à Clamart.
Hervo (Georges), à Paris.
Heusse (Georges), à Paris.
Hilel (Henri), à Paris.
Hoebaux (Emile), à Paris.
Homo (Lucien), à Paris.
Hubert (Jacques), à Neuilly-sur-Seine.
Hubsch (Gabriel), à Paris.
Hudry (Henri), à Neuilly-sur-Seine.
Hugol (Robert), à Paris.
Huguet (Auguste), à Colombes.
Huntzinger (Auguste), à Asnières.
Husson (Léon), à Paris.
Husson (René), à Paris.
Hutter (André), à Paris.
Isabel (Gilles), à Paris.
Israël (Robert), à Paris.
Jabaud (Charles), à Paris.
Jaegly (Lucien), à Paris.
Jaillet (Eugène), à Paris.
Jamault (Maurice), à Colombes.
Jannon (Noël), à Paris.
Japhet (Léon), à Paris.
Jard (Raymond), à Paris.
Jardry (Paul), à Paris.
Jeandy Roger), à Paris.
Jollet (Roger), à Paris.
Joly (Georges), à Paris.
Jonio (Fernand), à Vincennes.
Jori (Robert), à Paris.
Jouet (Lucien), à Paris.
Jounot (Roger), à Paris.
Jourdes (Marcel), à Paris.
Julien (Lucien), à Paris.
Julienne (Louis), à Paris.
Julliot de La Morandière (François), à Paris.
Jung (Georges), à Paris.
Mme Jurleit-Estève (Jeanne), à Paris.
MM. Kahla (Alphonse), à Issy-les-Moulineaux.
Keller (Henri), à Paris.
Khonsarian (Robert), à Paris.
Kieffer (Mathias), à Paris.
Kirmazian (Georges), à Paris.
Klein (Victor), à Saint-Mandé.

MM. Kohler (Roger), à Paris.
Kreder (Albert), à Paris.
Krien (Félix), à Paris.
Krumeich (Roger), à Paris.
Labbée (Jean-Mathias), à Paris.
Labouesse (Alfred), à Paris.
Labrie André), à Paris.
Labro (Léon), à Paris.
Lacassagne (Georges), à Paris.
Lacout (Marcel), à Paris.
Lacroix (Fernand), à Paris.
Lallement (André), à Paris.
Lamar (Charles), à Paris.
Lamare (Albert), à Paris.
Lamidieu (Marcel), à Paris.
Lando (Raoul), à Paris.
Lapesse (Fernand), à Paris.
Lapeyrère (Louis), à Paris.
Laplanche (André), à Clichy.
Laporte (Pierre-Louis), à Paris.
Larose (Henri), à Paris.
Laubie (André), à Paris.
Launiau (Lucien), à Vincennes.
Lavoissier (Fernand), à Paris.
Lebeau (Marcel), à Paris.
Lebègue (Lucien), à Paris.
Lebègue (Pierre), à Paris.
Leblanc (Joseph), à Paris.
Leblond (Georges), à Paris.
Lebœuf (Georges), à Paris.
Le Bris (Marcel), à Paris.
Lechêne (Gaston), à Bécon-les-Bruyères.
Leclerc (Jules), à Paris.
Lecot (Georges), à Paris.
Lefaivre (Henri), à Paris.
Lefebvre (Robert), à Paris.
Lefèvre (André), à Paris.
Lefèvre (Félix), à Paris.
Mme Le Flour (Jeanne), à Paris.
MM. Lefol (Edmond), à Paris.
Leforestier (Robert), à Paris.
Lefort (Robert), à Paris.
Lefrançois (Jean-Albert), à Ivry-sur-Seine.
Léger (Fernand), au Parc-de-Sceaux.
Léger (Lionel), à Paris.
Legrand (Raymond), à Paris.
Le Guellec (Yves), à Paris.
Le Guerinel (Lucien), à Paris.
Lemarchand (Marcel), à Paris.
Lemoine (Valentin), à Paris.
Lemye (Armand), à Clichy.
Léon (Henri), à Paris.
Lepesqueur (Alphonse), à Paris.
Lepinay (Georges), à Paris.
Leprat (André), à Paris.
Leredde (Gabriel), à la Varenne-Saint-Hilaire.
Lesellier (Gustave), à Paris.
Lesparre (Alexandre), à Asnières.
Letellier (Edouard), à Paris.
Levasseur (Emile), à Paris.
Levine (Raymond), à Paris.
Lhermite (Maurice), à Paris.
Liège (Henri), à Paris.
Lindenchmid (Emile), à Paris.
Linderme (Daniel), à Paris.
Linger (Edgard), à Paris.
Loiseau (Maurice), à Paris.
Lordonnois (Jean-Jacques), à Paris.
Lubineau (Maurice), à Paris.
Lucas (Jean), à Paris.
Macaire (Marcel), à Paris.
Machecourt (Marcel), à Paris.
Machecourt (Théophile), à Paris.
Magniaux (André), à Paris.
Mme Maigret (Désirée), à Paris.
MM. Maigret (Louis), à Paris.
Maillard (Charles), à Paris.
Malet (Henri), à Paris.
Malot (Roger), à Paris.
Mangin (Georges), à Paris.
Marais (Victor), à Paris.
Marbeau (François), à Paris.
Marcouly (Marcel), à Colombes.
Marcus (Sigmund), à Paris.
Maréchal (Georges-René), à Paris.
Mareuse (Maurice), à Paris.
Maria (Maurice), à Paris.
Marinier (André), à Paris.
Marot (Henri), à Paris.
Marret (Pierre), à Neuilly-sur-Seine.
Marseille (Alfred), à Paris.
Martin (Ferdinand), à Paris.
Martin (Jean-André), à Paris.
Martin (Robert), à Paris.
Martin-Dugue (René), à Paris.
Masson (Edmond), à Paris.
Masson (Etienne), à Paris.
Masson (Marius), à Paris.
Masson (Maurice), à Paris.

MM. Masson (René), à Paris.
Mastocan (Henri), à Suresnes.
Mathieu-Collange (Jean), à Paris.
Maublanc (Edouard), à Paris.
Maunoury (André), à Paris.
Maurice (Henri), à Paris.
Maurines (Pierre), à Paris.
Mazières (Maurice), à Paris.
Mazière (Raymond), à Paris.
Mennetrier (Raymond), à Paris.
Menoux (Pol), à la Garenne-Colombes.
Mercier (Lucien), à Paris.
Merigoux (André), à Paris.
Mertens (Albert), à Paris.
Meslier (René), à Paris.
Mestrel (Georges), à Saint-Denis.
Mesureur (Jacques), à Paris.
Meuriot (Christian), à Paris.
Mian (Louis), à Paris.
Michaud (Alain), à Neuilly-sur-Seine.
Michel (Henri), à Neuilly-sur-Seine.
Michel (Jean), à Paris.
Michoux (Georges), à Paris.
Mignon (Pierre), à Paris.
Mignon (Robert), à Paris.
Millien (Roger), à Paris.
Minet (Gaston), à Paris.
Miodownik (Maurice), à Paris.
Mitterand (Armand), à Paris.
Moget (Jean), à Paris.
Moinet (Charles), à Paris.
Mondange (Louis), à Paris.
Monnot (Marcel), à Paris.
Montmain (Maurice), à Paris.
Morand (René), à Cachan.
Moreaux (Pierre), à Paris.
Morvan (Pierre), à Boulogne.
Morvillier (Jacques), à Paris.
Mouazan (Louis), à Paris.
Mouchot (Emmanuel), à Suresnes.
Mougey (Pierre), à Paris.
Mouret (Emilien), à Paris.
Moutault (Louis), à Paris.
Muller (Georges), à Paris.
Mulletin (René), à Paris.
Mulquin (Carles), à Paris.
Mulquin (Paul-Carles), à Paris.
Naizon (André), à Paris.
Naudot (Robert), à Paris.
Neff (Georges), à Paris.
Nicolay (Jean), à Paris.
Niezabytowski (Jean), à Paris.
Nioche (Georges), à Paris.
Niquet (Albert), à Boulogne-Billancourt.
Noblet (Henri), à Courbevoie.
Noyau (Georges), à Paris.
Oblin (Raymond), à Paris.
Ohanian (Louis), à Paris.
Oliver (Gaston), à Vitry.
Olivier (Robert), à Paris.
Oltramare (Pierre), à Paris.
Oriol (Lucien), à Paris.
Orsomarso (Pierre), à Paris.
Oudin (Charles), à Paris.
Ouvray (René-Robert), à Nanterre.
Page (Robert), à Neuilly-sur-Seine.
Pailler (André), à Paris.
Pannard (Georges), à Paris.
Pannetrat (Pierre), à Paris.
Pannier (Robert), à Paris.
Paquet (Claude), à Paris.
Parent (Robert), à Paris.
Parenteau (Julien), à Paris.
Parraud (Emile), à Paris.
Pasquier (Ernest), à Paris.
Passant (Charles), à Paris.
Pavie (Albert), à Levallois-Perret.
Payer (Maurice), à Paris.
Payer (Zacharie), à Paris.
Payrau (Antony), à Paris.
Penglaou (Charles), à Paris.
Penot Marcel), à Villemonble.
Pepiot (René), à Paris.
Perenet (Albert), à Paris.
Peridier (Armand), à Paris.
Perisse (André), à Paris.
Pernin (Charles), à Clamart.
Perrault (André), à Vincennes.
Perrier (Maxime), à Paris.
Perrot (Raymond), à Paris.
Peter (Léon), à Paris.
Petit (Paul), à Montrouge.
Petiteville (Jean), à Paris.
Peyredieu (Julien), au Parc-Saint-Maur.
Peyrel (Jean), à Paris.
Peyrel (Jean-Bernard), à Paris.
Peysson (Georges), à Paris.
Pezout (Jean), à Paris.
Phillips (William), à Paris.
Picard (Maurice), à Paris.
MM. Pierron (Louis), à Paris.
Pinettes (Maurice), à Paris.
Pinoteau (Charles), à Paris.
Piot (René), à Paris.
Piquet (Jules), à Paris.
Plantagenest (Henri), à Paris.
Plumenail (Jean), à Paris.
Poindrelle (Jean), à Paris.
Poinet (Marcel), à Paris.
Poinsot (André), à Paris.
Poly (Jean), à Paris.
Ponce (Auguste), à Paris.
Pondepeyre (André-Maurice), à Paris.
Pondepeyre (André-Paul), à Paris.
Pontuer (René), à Neuilly-sur-Seine.
Portmann (Jean), à Paris.
Potin (Marcel), à Clamart.
Pottier (Léon-Henri), à Paris.
Pouhaer (Humbert), à Neuilly-sur-Seine.
Poulot (Gérard), à Fontenay-sous-Bois.
Poupard (Octave), à Paris.
Precy (Eugène), à Paris.
Pretât (Félix), à Paris.
Mme Primpied (Germaine), à Paris.
MM. Puech (Henri), à Paris.
Puiliat (Pierre), à Paris.
Queffeulou (Georges), à Paris.
Queruel (Jacques), à Paris.
Rabute (André), à Asnières.
Radet (Gaston), à Paris.
Radiguet (Jules), à Paris.
Raess (Georges), à Courbevoie.
Raffaelli (Augustin), à Paris.
Rapin (Albert), à Paris.
Rat (Fernand), à Saint-Mandé.
Ratier (Auguste), à Paris.
Ravion (Gaston), à Paris.
Rebut (Yvon), à Malakoff.
Reichenecker (André), à Plessis-Robinson.
Renard (Maurice), à Paris.
Renard (Paul), à Paris.
Renaut (Lucien), à Paris.
Retail (Léon), à Paris.
Rety (Charles), à Villemonble.
Reverdy (Marcel), à Paris.
Rey (Gaston), à Paris.
Rey (Georges), à Paris.
Reydel (André), à Paris.
Richard (Armand), à Paris.
Richard (Jean), à Paris.
Richard (Maurice), à Paris.
Richard (Paul), à Paris.
Richefort (Edmond), à Paris.
Rigal (Eugène), à Paris.
Rigal (Louis-Jean), à Paris.
Riocreux (Lucien), à Paris.
Mme Robaglia (Mathilde), à Paris.
MM. Robert (Edmond), à Paris.
Robert (Lucien), à Saint-Mandé.
Robert (René), à Paris.
Robin (André), à Paris.
Robinet (Michel), à Paris.
Roch (Pierre), à Paris.
Roche (Alexis), à Paris.
Rodhain (André), à Paris.
Roelants (Alfred), à Paris.
Rogemont (Maurice), à Paris.
Rojot (René), à Paris.
Roland (Jacques), à Paris.
Rolland (Frédéric), à Paris.
Rolle (Ernest), à Paris.
Rolleau (Julien), à Asnières.
Rollin (Pierre), à Paris.
Romand (Clément), Paris.
Rongieras (Abel), à Paris.
Rougeaux (Georges), à Paris.
Rosset (Charles), à Levallois-Perret.
Rousseau (Marcellin), à Paris.
Rousset (Georges-André), à Paris.
Roussey (Raoul), à Paris.
Rouzaud (Jean), à Paris.
Roy (Albert), à Paris.
Rubin (Maurice), à Paris.
Rulhe (Gaston-Louis), à Paris.
Sabatier (Sérapion), à Paris.
Sager (Georges), à Paris.
Saint-Picq (Pierre), à Paris.
Salato (Gérard), à Paris.
Salinie (Robert), à Paris.
Salmet (Louis), à Courbevoie.
Salmin (Maurice), à Paris.
Salomon (Marcel), à Paris.
Samson (Fernand), à Paris.
Sandre (Henri), à Paris.
Scanavino (Robert), à Courbevoie.
Schoch (Louis), à Paris.
Schoeller (André), à Paris.
Schurtz (Marc), à Paris.
Schwager (André), à Paris.
MM. Segal (Martin), à Paris.
Selig (Gaston), à Paris.
Sénéchal (Honoré), à Paris.
Senly (Jacques), à Paris.
Séronde (Jean), à Paris.
Simeau (Alcide), à Colombes.
Simon (Philippe), à Paris.
Sorel (Albert), à Paris.
Soreph (Georges), à Paris.
Sorlin (Georges), à Paris.
Souchet (André), à Neuilly-sur-Seine.
Soudet (Marius), à Paris.
Soules (René), à Paris.
Survilie (Jean), à Paris.
Stuart-Rivet de Clèves (Harold), à Paris.
Stuart (André), à Paris.
Tamisier (Roger), à Neuilly-sur-Seine.
Tancogne (Léo), à Paris.
Tardy (Louis), à Paris.
Tenenbaum (Nouklim), à Vincennes.
Théaud (André), à Paris.
Thévenot (René), à Paris.
Thibault (Gaston), à Paris.
Thibert (Raymond), à Paris.
Thielland (Jean), à Paris.
Thielley (Joseph), à Paris.
Thiriet (Roland), à Paris.
Thomas (Lucien), à Paris.
Thoumine (Roger), à Paris.
Thouvignon (Maurice), à Paris.
Tilly (Albert), à Paris.
Tinnarage (Lucien), à Paris.
Tissier (Sylvain), à Paris.
Tissot (Gaston), à Paris.
Tocaben (François), à Paris.
Toilliez (Léon), à Paris.
Topin (Marcel), à Paris.
Tostain (Auguste), à Paris.
Touery (Maurice), à Paris.
Trebucq (Théophile), à Paris.
Troude (Norbert), à Paris.
Trouve (Armand), à Paris.
Trutt (Eugène), à Paris.
Tugault (Jean), à Paris.
Tuillet (Gaston), à Paris.
Turbat (Jean), à Suresnes.
Vachonfrance (Gilbert), à Paris.
Mme Vagne-Garie (Henriette), à Paris.
MM. Vallet (Bernard), à Paris.
Vancosten (Pierre), à Paris.
Vandenbrock (Jean), à Paris.
Vanderhaeghen (Albert), à Paris.
Vanson (André), à Paris.
Vasseur (Armand), à Pantin.
Vaudecramme (Félix-René), à Paris.
Vaudey (Raymond), à Paris.
Vaugrente (Fernand), à Fontenay-sous-Bois.
Venet (Jean), à Saint-Denis.
Verdant (Jean-Pierre), à Paris.
Verez (Emile), à Paris.
Vergnaud (Marcel), à Paris.
Verrier (Pierre-Philippe), à Paris
Veyrenc (Albert), à Montreuil
Vial (Auguste), à Paris.
Vidalie (Jules), à Paris.
Viet (André), à Paris.
Villain (Gaston), à Paris.
Villard (Henri), à Paris.
Villette (André), à Paris.
Vinet (Henri), à Paris.
Voisin (Adrien), à Paris.
Vonet (Charles), à Paris.
Weber (Pierre), à Paris.
Weill (Georges), à Paris.
Wetzel (Robert), à Paris.
Wilheim (Gaston), à Paris.
Wilheim (René), à Paris.
Wilvoski (Marc), à Paris.
Wisner (Jean), à Paris.
Mlle Zind (Georgette), à Paris.

Sociétés d'expertise comptable.

Cabinet Ch. Moinet et M. Potin, à Paris.
Compagnie d'organisation et de contrôle, à Paris.
Fiduciaire auxiliaire d'expertises comptables, à Paris.
Fiduciaire française et coloniale, à Paris.
Fiduciaire générale, à Paris.
Keller et Riocreux, à Paris.
Laporte (Pierre-Louis) et Ce, à Paris.
Lemarchand et Cordereix, à Paris.
Salmet et Scanavino, à Courbevoie.
Société de contrô'e fiduciaire, à Paris.
Société de contrôle et de gestion, à Paris.
Société d'expertise comptable Fiduciaire de France, à Paris.
Société fiduciaire continentale, à Paris.

Société fiduciaire française, à Paris.
Sorel, Audan et Bernard, à Paris.
Union fiduciaire française pour le commerce et l'industrie, à Paris.
Union fiduciaire industrielle de contrôle, à Paris.

Seine-et-Oise.

MM. Ansquer (Georges), à Enghien-les-Bains.
Apithy (Sourou-Migan), à Meudon.
Bachr (Alfred), à Orsay.
Beaufils (Raymond), à Viry-Châtillon.
Belon (Charles), à Rambouillet.
Berger (Léon), à Beaumont-sur-Oise.
Berfel (Victor), à Argenteuil.
Blain (Henri), à Juvisy.
Bonichon (André), à Vaucresson.
Bourignon (Jean), à Enghien-les-Bains.
Boutinaud (Robert), à Ezanville.
Carle (Victor), au Vésinet.
Cassagnabère (Louis), à Meudon.
Chavenas (Charles), à Argenteuil.
Cochet (André), à Rueil-Malmaison.
Colombel (Gaston), à Vaucresson.
Corbin (Charles), à Presles.
Danger (Marcel), à Houilles.
Douphy (Edouard), au Vésinet.
Dufour (Charles), à Corbeil.
Eveno (Ferdinand), à Draveil.
Flamant (Lucien), à Bellevue.
Gaulois (Gustave), à Gagny.
Gaudfroy (Adrien), à Goussainville.
Gibaut (Georges), à Meudon.
Gotlrand (Henri), à Noisy-le-Grand.
Hecq (Valère), au Chesnay.
Henry (Lucien), à Versailles.
Joreaux (Roger), au Chesnay.
Josse (Etienne), à Saint-Germain-en-Laye.
Lafon (Jean), à Ville-d'Avray.
Lamarre (André), à Ezanville.
Lambert (Georges), à Argenteuil.
Laperlot (Jean), à Herblay.
Laperton (Julien), à Herblay.
Le Citol (Marcel), à Conflans-Sainte-Honorine.
Mamet (René), à Houilles.
Mamour (René), à Saint-Michel-sur-Orge.
Maresquier (André), à Saint-Germain-en-Laye.
Marion (Gustave), à Garches.
Martineau (Georges), à Argenteuil.
Mercier (Maurice), à Rambouillet.
Monneret (Charles-Fernand), à Saint-Germain-en-Laye.
Morel (Emile), à Saint-Cloud.
Nord (Louis), à Versailles.
Palombe (Alexandre), à Mantes-Gassicourt.
Pasqualini (Laurent), à Auvers-sur-Oise.
Passerieux (Pierre), à Versailles.
Perriot (Raymond), au Raincy.
Pradel (Antoine), à Chaville.
Raymond (Lucien), à Sèvres.
Renard (Marcel), à Etampes.
Renaudin (Edouard), à Sartrouville.
Rose (René), à Argenteuil.
Saint-Paul (André), à Villeneuve-le-Roi.
Savoie (Robert), à Saint-Germain-en-Laye.
Schwartzbrod (Raymond), à Argenteuil.
Sicaud (André), à Pontoise.
Siebert (Edmond), à Corbeil.
Soisson (Louis), à Neuilly-Plaisance.
Sonnier (Eugène), à Etampes.
Tardif (Marcel), à Beauchamp.
Theron (Ernest), à Saint-Cloud.
Thomas (Raymond), à Sannois.
Vérité (Gérard), à Cormeilles-en-Parisis.
Vida (Joseph), à Rueil-Malmaison.
Vinges (Lucien), à Enghien-les-Bains.
Vorger-Levant (Emile), à Saint-Gratien.
Société d'expertise comptable Vinges (Lucien) et Ansquer (Georges), à Enghien-les-Bains.

Seine-et-Marne.

MM. Babout (Roger), à Provins.
Bardy (François), à Meaux.
Cottray (Gabriel), à Chelles.
Ficheur (Marcel), à Coulommiers.
Joly (André), à Melun.
Lavaud (Henri), à Chelles.
Noël (Louis), à Melun.
Mlle Renondeau (Paulette), à Fontainebleau.
MM. Sellen (Eugène), à Chelles.
Soulis (René), à Meaux.

Ressort de la cour d'appel de Pau.

Landes.

MM. André (Georges), à Dax.
Dedieu (Joseph), à Mont-de-Marsan.
Griveau (Marc), à Sarbazan, par Roquefort.
Mouliinier (Raoul), à Dax.
Vernières (Jules), à Mont-de-Marsan.

Basses-Pyrénées.

MM. Arhanchiague (Georges), à Pau.
Bordenave (Charles), à Pau.
Buzeret (Fernand), à Pau.
Crabos (Jean), à Pau.
Dorléac (Désiré), à Pau.
Dubart (Pierre), à Pau.
Isore (Pierre), à Bayonne.
Mauhourat (Pierre), à Pau.
Raphanaud (Antoine), à Biarritz.
Rozello (Joseph), à Bayonne.
Sargos (Jean), à Bayonne.

Hautes-Pyrénées.

MM. Caminade (Maurice), à Tarbes.
Folch (Henri), à Tarbes).
Gallot (Maurice), à Tarbes.
Mme Lathène (A.), à Tarbes.
M. Lionne (Marcel), à Tarbes.

Ressort de la cour d'appel de Poitiers.

Charente-Maritime.

MM. Delbary (Henri), à la Rochelle.
Morgenthaler (Emile), à la Rochelle.
Puech (Paul), à Royan.
Rohou (Louis), à la Rochelle.

Deux-Sèvres.

MM. Jalladeau (René), à Niort.
Rechard (Camille), à Niort.
Ringeard (René), à Parthenay.

Vendée.

MM. Boisseau (Georges), à la Roche-sur-Yon.
Feard (Edouard), à Fontenay-le-Comte.

Vienne.

MM. Cadet (Henri), à Poitiers.
Chauvin (Etienne), à Poitiers.
Guillon (Jean), à Poitiers.
Rey (Hubert), à Poitiers.
Roux (Cl.-Ch.), à Poitiers.
Serres (Edouard), à Poitiers.

Ressort de la cour d'appel de Rennes.

Côtes-du-Nord.

MM. Brault (Marcel), à Saint-Brieuc.
Charpentier (Emile), à Saint-Brieuc.
Fortin (Yves), à Saint-Brieuc.
Macé (Marcel), à Saint-Brieuc.
Oudit (André), à Dinan.
Trégouct (Joseph), à Saint-Brieuc.

Finistère.

MM. Abgrall (François), à Morlaix.
Costedoat (Raoul), à Brest.
David (André), à Quimper.
Dufoulon (Georges), à Quimper.
Heuolin (Gaston), à Carantec.
Le Bigot (Raymond), à Quimperlé.
Le Gall (Paul), à Morlaix.
Le Guedenal (Jean), à Quimper.
Rinvet (Marcel), à Locmaria-Quimper.
Soquet (Marcel), à Brest.
Soquet (Paul), à Lambezellec.

Ille-et-Vilaine.

Mme Becue (Cécile), à Rennes.
MM. Bellay (Joseph), à Rennes.
Bouchard (Auguste), à Rennes.
Cancouet (Emile), à Hennes.
Dayot (Roger), à Saint-Meen-le-Grand.
Denlaud (Raymond), à Rennes.
Dumont (André), à Rennes.
Gourdel (Gaston), à Fougères.
MM. Juramie (Charles), à Rennes.
Lemoine (Julien), à Rennes.
Le Rigoleur (Jean), à Rennes.
Leservoisier (Gaston), à Rennes.
Morvan (Yves), à Rennes.
Wendlandt (Godfried), à Iffendic.

Morbihan.

M. Girard (Maurice), à Auray.

Loire-Inférieure.

MM. Barrault (Alain), à Nantes.
Bolo (Ernest), à Nantes.
Bolo (Férréol), à Nantes.
Borne (Fernand), à Nantes.
Bouhier (Placide), à Nantes.
Bousseau (Joseph), à Nantes.
Brée (Rémy), à Nantes.
Coillet (Henri), à Nantes.
Couchard (Maurice), à Nantes.
Daufly (Donatien), à Nantes.
Gatepaille (André), à Nantes.
Gauducheau (Maurice), à Nantes.
Gautret (Eugène), à Nantes.
Gautret (Victor), à Nantes.
Gouarlaouen (Yves), à Nantes.
Grais (Armand), à Châteaubriand.
Guinoet (Marcel), à Nantes.
Heron (José), à Nantes.
Hervouet (Gabriel), à Nantes.
Jossique (Georges) père, à Nantes.
Juret (René), à Nantes.
Lambert (Paul), à Nantes.
Le Gal (Emile), à Nantes.
Mazeau (Louis), à Nantes.
Melin (Marcel), à Nantes.
Naux (Edouard), à Nantes.
Pellerin (Lionel), à Nantes.
Poirier (Aristide), à Nantes.
Raymond (Georges), à Nantes.
Roustain (J.-Baptiste), à Nantes.
Tremoureux (Julien), à Nantes.
Villaine (Gustave), à Nantes.

Ressort de la cour d'appel de Riom.

Allier.

MM. Aucourt (Louis), à Vichy.
Berthelay (Jean), à Vichy.
Berthon (Louis), à Cusset.
Boniface (Charles), à Montluçon.
Brunet (Julien), à Moulins.
Cayre (Valéry), à Vichy.
Chaumeau (Robert), à Montluçon.
Dupuis (Henry), à Montluçon.
Gauthron (Henri), à Montluçon.
Lacoutière (Michel), à Montluçon.
Lauthier (Paul-Ernest), à Moulins.
Netter (Marcel), à Vichy.
Renard (Paul), à Vichy.
Urbain (Gaston), à Moulins.

Cantal.

MM. Fontanges (Georges), à Aurillac.
Letang (Paul), à Aurillac.
Parant (Georges), à Aurillac.

Haute-Loire.

MM. Darmet (Pierre), au Puy.
Hilaire (Georges), au Puy.
Monginou (Amédée), au Puy.

Puy-de-Dôme.

MM. Bellot (Jacques), à Clermont-Ferrand.
Bernard (Roger), à Clermont-Ferrand.
Boivin (Léon), à Clermont-Ferrand.
Bouyssy (Ferdinand), à Chamalières.
Buyens (Roger), à Clermont-Ferrand.
Duron (Henri), à Clermont-Ferrand.
Galabrun (Raymond), à Clermont-Ferrand.
Grambert (André), à Clermont-Ferrand.
Guichard (André), à Clermont-Ferrand.
Hoh (Robert), à Clermont-Ferrand.
Lafareyrie (Hubert), à Chamalières.
Le Treis (Francis), à Clermont-Ferrand.
Prévot (Georges), à Riom.
Savina (Raymond), à Clermont-Ferrand.
Sertilanges (Edouard), à Clermont-Ferrand.
Tixier (Pierre), à Chamalières.
Vianet (Jean), à Chamalières.

Ressort de la cour d'appel de Rouen.

Eure.

MM. Blois (Julien), à Evreux.
Cauvin (Louis), à Bernay.
Cordeau (Charles), à Evreux.
Coudray (Jules), à Saint-Pierre-d'Autils.
Dore (René), à Gisors.
Gayraud (Maurice), à Vernon.
Papillon (Lucien), à Evreux.
Terrier (Jean), à la Haye-Malherbe.

Seine-Inférieure.

MM. Adeline (Robert), à Rouen.
Avenel (Fernand), à Rouen.
Bazin (René), à Rouen.
Bertheaume (Georges), à Fécamp.
Bessede (Raoul), à Puys, par Neuville-les-Dieppe.
Burette (Gaston), à Rouen.
Canu (André), à Rouen.
Capillon (Edgard), au Havre.
Chalvet (Pierre), à Rouen.
Choquet (Michel), au Havre.
Cornu (René), au Havre.
Coquelle (Jean), à Rouen.
Courtillet (Gaston), à Rouen.
Courtillet (Jean), à Rouen.
Danet (René), à Rouen.
Durel (Charles), à Rouen.
Dussaux (Marc), à Rouen.
Fleury (Paul), à Rouen.
Gens (Daniel), à Rouen.
Heduit (Georges), à Rouen.
Heliot (Marius), à Rouen.
Heuze (Michel), au Havre.
Huppert (Louis), au Havre.
Larue (Tony), au Grand-Quevilly.
Lecourt (André), à Rouen.
Leloutre (Henri), à Rouen.
Lemercier (Pierre), à Rouen.
Merieult (Emile), à Rouen.
Moine (Maurice), à Rouen.
Remond (Jules), au Havre.
Serot (Alexandre), à Bolbec.
Trupchaux (Louis), au Havre.
Tuvee (Valentin), à Rouen.
Valette (Etienne), à Rouen.
Vlain (Louis), à Rouen.

Ressort de la cour d'appel de Toulouse.

Ariège.

M. Laffargue (Jean), à Saint-Girons.

Haute-Garonne.

MM. Bailleul (Albert), à Toulouse.
Bastit (Alfred), à Toulouse.
Benech (Raoul), à Toulouse.
de Capella (Roger), à Toulouse.
Cariven (André), à Toulouse.
Cariven (Raymond), à Toulouse.
Cochet (Edmond), à Toulouse
Cugnasse (Louis), à Toulouse.
Defer (Charles), à Toulouse.
Delous (Pierre), à Toulouse.
Dupuy (Jean), à Toulouse.
Ficuzet (Etienne), à Toulouse.
Gaudinot (Georges), à Toulouse.
Ginesty (Roger), à Toulouse.
Henaux (Lucien), à Toulouse.
Hispa (Henri), à Toulouse.
Lacapere (André), à Toulouse.
Lamolinerie (Luc), à Toulouse.
Maurat (Raymond), à Toulouse
Mauzi (Arthur), à Toulouse.
Mompezat (Roger), à Toulouse.
Naudes (Georges), à Toulouse.
Navarro (Henri), à Toulouse
Pehau (Jean), à Toulouse.
Pinel (Robert), à Toulouse.
Prades (Camille), à Toulouse
Rech (Ernest), à Toulouse.
Ricard (Robert), à Toulouse
Rullier (Albert), à Toulouse
Serie (Léon), à Toulouse.
Taulat (René), à Toulouse
Société bureau d'études Cariven, à Toulouse.

Tarn.

MM. Bascaule (Fernand), à Mazamet.
Combes (Raymond), à Albi.
Durand (Emile), à Mazamet.
Moreau (Paulin), à Mazamet.
Ruff (Léon), à Castres.
Turpin (Hector), à Albi.

Tarn-et-Garonne.

MM. Charrier (Jean), à Montauban.
Foubet (Albert), à Montauban.
Viala (Henri), à Montauban.

Art. 2. — L'arrêté du 12 mars 1947, fixant pour les ressorts des cours d'appel d'Alger et de Colmar les listes d'experts comptables habilités à assister les comités d'entreprise, est abrogé en ce qui concerne le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Art. 3. — Les arrêtés du 7 décembre 1946, du 10 décembre 1946, et du 15 janvier 1947, fixant pour les autres ressorts de cours d'appel les premières listes d'experts comptables habilités à assister les comités d'entreprise, sont abrogés.

Fait à Paris, le 9 novembre 1948.

Le vice-président du conseil,
garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Pour le ministre du travail
et de la sécurité sociale et par autorisation :
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Tribunaux pour enfants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 octobre 1948 : page 10468, 2e colonne, 36e ligne, au lieu de : « Maurice Candon », lire : « Maurice Randon ».

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 10 novembre 1948 portant promotions dans le corps du contrôle civil.

Par décret en date du 10 novembre 1948, sont promus :

Contrôleur civil de classe exceptionnelle.

(A compter du 1er juillet 1948.)

M. Husson (Jean), contrôleur civil hors classe, chef du territoire de Port-Lyautey.

(A compter du 1er août 1948.)

M. Matté (Marcel), contrôleur civil hors classe, délégué aux affaires urbaines à Fès.

M. Dutheil (Jean), contrôleur civil hors classe, directeur des affaires intérieures, financières et économiques, du comité exécutif de Vienne (hors cadres).

(A compter du 1er décembre 1948.)

M. Capitant (Marcel), contrôleur civil hors classe, adjoint au chef de la région de Casablanca.

Contrôleur civil de 1re classe.

(A compter du 1er septembre 1948.)

M. Lefort (François), contrôleur civil de 2e classe, délégué du cercle de Landau (Allemagne) (hors cadres.)

(A compter du 1er décembre 1948.)

M. Forichon (Robert), contrôleur civil de 2e classe à la direction de l'intérieur, à Rabat.

M. Chauvel (Germain), contrôleur civil de 2e classe, chef de la circonscription de Fès-Banlieue.

Contrôleur civil de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1948.)

M. Perrin (Maurice-Henri), contrôleur civil de 3e classe, chef de la circonscription de Petitjean, avec une bonification d'ancienneté de douze mois (1er octobre 1947), par application des dispositions de l'arrêté résidentiel du 8 novembre 1945.

(A compter du 1er août 1948.)

M. Lamidey (Marcel), contrôleur civil de 3e classe, chef de l'annexe et des services municipaux de Fédala.

(A compter du 1er septembre 1948.)

M. Garet (Georges), contrôleur civil de 3e classe, chef de la circonscription de Benahmed.

M. Perrin (Maurice-Marie), contrôleur civil de 3e classe, secrétaire d'Orient à la légation de France à Beyrouth (hors cadres).

M. Robert (Gérard), contrôleur civil de 3e classe, chef du bureau du territoire de Meknès.

M. Berque (Jacques), contrôleur civil de 3e classe, chef de la circonscription d'Imi-n-Tanout.

(A compter du 1er décembre 1948.)

M. Bourgouin (André), contrôleur civil de 3e classe, adjoint au chef des services municipaux de Rabat.

Contrôleur civil de 3e classe.

(A compter du 1er juillet 1948.)

M. Revol (Pierre), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, chef de la circonscription de Sidi-Bennour.

M. Bazin (Henri), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, chef du bureau du cercle de Souk el Arba du Rharb.

(A compter du 1er décembre 1948.)

M. Coldan (Etienne), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, au territoire de Port-Lyautey.

Contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 1er juillet 1948.)

M. Scalabre (Guy), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, au cabinet civil du résident général à Rabat.

M. Vincenot (Roger), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, à la direction de l'intérieur à Rabat.

(A compter du 1er décembre 1948.)

M. Gruner (Roger), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, à la direction des affaires chérifiennes à Rabat.

(A compter du 16 décembre 1948.)

M. Pernot (Jean), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, chef de la circonscription de Tissa.

Contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er août 1948.)

M. Quessada (Jean), contrôleur civil adjoint de 2e classe, aux services municipaux de Casablanca.

(A compter du 1er septembre 1948.)

M. Merille (Maurice), contrôleur civil adjoint de 2e classe au bureau du territoire de Safi.

M. Dallier (Claude), contrôleur civil adjoint de 2e classe à la circonscription de Marchand.

M. Cardi (Georges), contrôleur civil adjoint de 2e classe, chef de l'annexe de Martimprey du Kiss.

M. Campredon (Jean-Pierre), contrôleur civil adjoint de 2e classe, chef de l'annexe de Tamanar.

M. Desmazières (Bertrand), contrôleur civil adjoint de 2e classe, chef de l'annexe d'Oulmès

(A compter du 1er novembre 1948.)

M. Brun (Olivier), contrôleur civil adjoint de 2e classe, chef du bureau du cercle des Zemmour, à Khénisset.

Contrôleur civil adjoint de 2e classe.

(A compter du 1er juillet 1948.)

M. Bauer (Paul), contrôleur civil adjoint de 6e classe, 2e échelon, à l'annexe de Bar Ould Zidouh, avec une bonification de douze mois (traitement et ancienneté), par application des dispositions de l'article 11 du décret du 13 avril 1935.

M. Huguet (Henri), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, au bureau du territoire d'Oued-Zem, avec une bonification de onze mois (traitement et ancienneté), par application des dispositions de l'article 11 du décret du 13 avril 1935.

M. Denis (Jean), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, chef de l'annexe de Chemaia, avec une bonification de neuf mois (traitement et ancienneté), par application des dispositions de l'article 11 du décret du 13 avril 1935.

M. Jourdan (Jacques), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, chef de l'annexe de Chichaoua, avec une bonification de neuf mois (traitement et ancienneté), par application des dispositions de l'article 11 du décret du 13 avril 1935.

M. Rigaillaud (André), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, au cabinet du ministre plénipotentiaire délégué à la résidence générale à Rabat, avec une bonification de neuf mois (traitement et ancienneté), par application des dispositions de l'article 11 du décret du 13 avril 1935.

M. Cronel (Jean), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à l'annexe de Tedders, avec une bonification de quatre mois (traitement et ancienneté), par application des dispositions de l'article 11 du décret du 13 avril 1935.

Contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon.

(A compter du 21 mars 1948.)

M. Carayol (Paul), contrôleur civil stagiaire à la circonscription de Petitjean.

Décret du 10 novembre 1948 portant nomination au grade de contrôleur civil, chef de région.

Par décret en date du 10 novembre 1948, M. Moins (Henri), contrôleur civil de classe exceptionnelle, chef de la région de Rabat, est promu au grade de contrôleur civil chef de région à l'échelon de traitement de 315.000 francs, à compter du 1er mars 1948.

Décret du 10 novembre 1948 portant nomination dans le corps du contrôle civil.

Par décret en date du 10 novembre 1948, M. Miguel (Francis), adjoint de contrôle de 4e classe, commissaire du Gouvernement près le tribunal du pacha de Port-Lyautey, est nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juillet 1948.

Décret du 10 novembre 1948 portant promotion et reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappels de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948, M. Sanson (Robert), contrôleur civil stagiaire du 1er juin 1945, est nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1947, et par rappel de 9 mois et 16 jours de bonifications d'ancienneté pour services militaires et reclassé, en traitement et en ancienneté, contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 16 août 1946, et contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, le 1er septembre 1948.

Décret du 10 novembre 1948 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948, M. Leandri (Jean), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 21 mars 1946, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 21 mars 1948, est reclassé en traitement et en ancienneté contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 11 août 1947, par rappel d'une bonification de sept mois 10 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

Décret du 10 novembre 1948 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948, M. Lestrade-Carbonnel (Georges), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 21 mars 1946, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 21 mars 1948, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 21 mars 1946 pour le traitement et du 20 janvier 1941 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 7 ans 2 mois et 1 jour correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Lestrade-Carbonnel (Georges), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 20 janvier 1941, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er avril 1946, avec ancienneté du 1er février 1943.

Décret du 10 novembre 1948 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948, M. Friang (Etienne), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 21 mars 1946, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 21 mars 1948, est reclassé en traitement et en ancienneté, contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 12 décembre 1946, par rappel d'une bonification de 1 an 3 mois et 9 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

Décret du 10 novembre 1948 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948, M. Beguin (Mars-Serge), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 21 mars 1946, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 21 mars 1948, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 21 mars 1946 pour le traitement et du 2 mai 1945 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 2 ans 10 mois 19 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Béguin (Mars-Serge), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 2 mai 1945, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er juin 1947.

Décret du 10 novembre 1948, portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948:

M. Henry (Paul), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 21 mars 1946, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 21 mars 1948, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 21 mars 1946 pour le traitement et du 24 août 1940 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 7 ans 6 mois et 27 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Henry (Paul), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 24 août 1940, est promu contrôleur civil adjoint de 2e classe, 2e échelon, à compter du 1er avril 1946, avec ancienneté du 1er septembre 1942.

Décret du 10 novembre 1948 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948:

M. Lombard (Henri), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 21 mars 1946, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 21 mars 1948, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 21 mars 1946 pour le traitement et du 6 août 1942 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 5 ans 7 mois et 15 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Lombard (Henri), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 6 août 1942, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er avril 1946, avec ancienneté du 1er septembre 1944.

Décret du 10 novembre 1948 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948:

M. Martin de La Bastide (Henri), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 21 mars 1946, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 21 mars 1948, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 21 mars 1946 pour le traitement et du 2 septembre 1941 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 6 ans 6 mois et 19 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Martin de La Bastide (Henri), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 2 septembre 1941, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er avril 1946, avec ancienneté du 1er octobre 1943.

Décret du 10 novembre 1948 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948:

M. Chaillous (Alain), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 21 mars 1946, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 21 mars 1948, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 21 mars 1946 pour le traitement et du 24 mars 1940 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 7 ans 11 mois et 27 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Chaillous (Alain), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 24 mars 1940, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er avril 1946, avec ancienneté du 1er avril 1942.

Décret du 10 novembre 1948 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948:

M. Treca (Albert), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 21 mars 1946, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 21 mars 1948, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 21 mars 1946 pour le traitement et du 26 septembre 1941 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 6 ans 5 mois et 25 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Treca (Albert), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 26 septembre 1941, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er avril 1946, avec ancienneté du 1er octobre 1943.

Décret du 10 novembre 1948 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948:

M. Plihon (Jean), contrôleur civil stagiaire le 1er juin 1945, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 1er juin 1947, est reclassé, en traitement et en ancienneté, contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 19 juin 1946, par rappel d'une bonification de 11 mois et 11 jours correspondant à la durée de ses services militaires et de stage dans les chantiers de la jeunsse française.

M. Plihon (Jean), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 19 juin 1946, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, du 1er juillet 1948.

Les dispositions du décret du 16 février 1948, portant reclassement de M. Plihon (Jean), contrôleur civil adjoint, par rappel de ses services militaires, sont annulées.

Décret du 10 novembre 1948 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint par rappel de ses services militaires.

Par décret en date du 10 novembre 1948:

M. Teulières (André), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 21 mars 1946, titulaire et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 21 mars 1948, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 21 mars 1946 pour le traitement, et du 1er avril 1941 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 6 ans 11 mois 20 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Teulières (André), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 1er avril 1941, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er avril 1946, avec ancienneté du 1er avril 1943.

Décret du 10 novembre 1948 portant admission à la retraite.

Par décret en date du 10 novembre 1948, M. Bouyssi (Raymond), contrôleur civil de classe exceptionnelle, inspecteur des commissariats du gouvernement chérifien à la direction des affaires chérifiennes à Rabat, atteint par la limite d'âge de son grade le 1er décembre 1945, maintenu en activité pour une période de trois ans en raison de ses charges de famille (trois enfants), sera rayé des cadres du corps du contrôle civil le 1er décembre 1948 et admis, à cette date, à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 10 novembre 1948 conférant l'honorariat.

Par décret en date du 10 novembre 1948, le titre de contrôleur civil chef de région honoraire est conféré à M. Bouyssi (Raymond), contrôleur civil classe exceptionnelle, admis à faire valoir ses droits à la retraite le 1er décembre 1948.

Décret du 10 novembre 1948 portant admission à la retraite.

Par décret en date du 10 novembre 1948, M. Abbadie (Jean), contrôleur civil de classe exceptionnelle, chef du territoire de Mazagan, atteint par la limite d'âge de son grade le 15 juillet 1946, maintenu en activité pour une période de deux ans, sera rayé des cadres du corps du contrôle civil le 1er août 1948 et admis, à cette date, à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 10 novembre 1948 conférant l'honorariat.

Par décret en date du 10 novembre 1948, le titre de contrôleur civil chef de région honoraire est conféré à M. Abbadie (Jean), contrôleur civil de classe exceptionnelle, admis à faire valoir ses droits à la retraite le 1er août 1948.

Décret du 10 novembre 1948 conférant l'honorariat.

Par décret en date du 10 novembre 1948, le titre de contrôleur civil chef de région honoraire est conféré à M. Caillat (Victor), contrôleur civil de classe exceptionnelle, contrôleur civil honoraire, admis à faire valoir ses droits à la retraite le 1er août 1945.

Décret du 16 novembre 1948 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République à Buenos-Ayres.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Georges Picot (Guillaume-Marie-François), ministre plénipotentiaire de 2e classe, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République à Buenos-Ayres, en remplacement de M. Lefèvre d'Ormesson.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Décret du 16 novembre 1948 portant nomination d'un consul général à Hambourg.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète:

Art. 1er. — M. Gaillard (André-Charles-Félicien), administrateur de 3e classe, 3e échelon, chargé du consulat de France à Varsovie, est chargé du consulat général de France à Hambourg, en remplacement de M. Pigeonneau.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres,
Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 16 novembre 1948 portant extension de la région algéroise d'urbanisme.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les délibérations des conseils municipaux de Sidi Moussa, Birtouta, El Achour, Draria, Baba Hassen, Crescia, Saoula et Aïn Taya et leur avis favorable à l'extension de la région algéroise d'urbanisme créée par le décret du 6 novembre 1937;

Vu l'avis émis par le conseil général d'Alger le 8 novembre 1945 et le 26 novembre 1946;

Vu l'avis émis le 5 mai 1948 par la commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes d'Algérie;

Vu les propositions du gouverneur général de l'Algérie et son rapport spécifiant que toutes les communes susvisées ont donné leur adhésion au projet;

Vu la loi du 5 avril 1884;

Vu les lois des 14 mars 1919 et 19 juillet 1924 étendues à l'Algérie par les décrets des 5 janvier 1922 et 24 octobre 1925;

Vu le décret-loi du 25 juillet 1935 sur les plans régionaux d'urbanisme, et notamment les articles 2 et 21,

Décrète:

Art. 1er. — En vue de l'aménagement prévu par les lois susvisées et par application du décret-loi du 25 juillet 1935, le groupement en région d'urbanisme des communes de l'agglomération algéroise constitué par le décret du 6 novembre 1937 est étendu aux communes ci-après désignées Sidi Moussa, Birtouta, El Achour, Draria, Baba Hassen, Crescia, Saoula et Aïn Taya.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 16 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret du 16 novembre 1948 autorisant un établissement congréganiste à transférer son siège.

Par décret en date du 16 novembre 1948, l'établissement des filles du Divin Rédempteur d'Epinal existant à Epernay (Marne), 2, rue Gambetta, est autorisé à transférer à son siège à Epernay (Marne), 19, avenue de Champagne.

Décret en date du 16 novembre 1948 autorisant les travaux d'agrandissement du cimetière de Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-du-Nord).

Par décret en date du 16 novembre 1948, ont été autorisés les travaux à entreprendre par la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer, sur des terrains appartenant à la commune, figurant au cadastre sous le n° 70 de la section A, tels qu'ils sont représentés par une teinte rouge sur le plan approuvé.

Décret en date du 16 novembre 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de la Garenne-Colombes (Seine) des terrains nécessaires à la création d'un square.

Par décret en date du 16 novembre 1948, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par la commune de la Garenne-Colombes des terrains nécessaires à la création d'un square rue Cambon.

Par ce texte, le maire de la Garenne-Colombes agissant au nom et pour le compte de la commune a été autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les terrains sis sur le territoire de la commune, 22 à 32, rue Cambon, lieudit Les Vallées, figurant au cadastre sous le n° 40 de la section S tels qu'ils sont représentés par une teinte rose sur le plan approuvé.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition évaluée à 241.946 F, par prélèvement sur un emprunt de 2.102.377 F que la commune a été autorisée à contracter par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 1946, pour l'acquisition de terrains dans le quartier des Vallées.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret en date du 16 novembre 1948 autorisant et déclarant d'utilité publique les travaux à entreprendre par la commune de Montélimar (Drôme) en vue de la création d'un nouveau cimetière.

Par décret en date du 16 novembre 1948, ont été autorisés et déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par la commune de Montélimar en vue de la création d'un nouveau cimetière sur des terrains sis sur le territoire de la commune, lieudit Quartier de Redondon, figurant au cadastre sous le n° 559 de la section E, tels qu'ils sont représentés sur le plan approuvé et dont l'acquisition a été déclarée d'utilité publique par arrêté du préfet de la Drôme en date du 29 juillet 1944.

Conformément aux prescriptions du géologue, les eaux du puits situé aux abords immédiats du cimetière ne devront servir qu'à l'arrosage des prairies et à l'abreuvage des animaux.

Décret en date du 16 novembre 1948 autorisant la ville de Courbevoie (Seine) à acquérir un immeuble sis dans cette ville moyennant le versement d'une rente viagère.

Par décret en date du 16 novembre 1948, a été déclarée d'utilité publique en vue du relogement des jeunes ménages, l'acquisition par la ville de Courbevoie (Seine) d'un immeuble sis dans cette ville, 1, place de Belgique, appartenant à M. Boyer, et figurant au cadastre sous le n° 131 de la section A S.

Le maire de Courbevoie, agissant au nom et pour le compte de la commune, est autorisé à acquérir à l'amiable l'immeuble mentionné à l'article précédent, et tel qu'il figure sous une teinte rose au plan approuvé, moyennant le versement à son propriétaire d'une rente annuelle et viagère de 160.807 F 90 dans les conditions fixées par la promesse de vente intervenue entre la ville et le propriétaire dudit immeuble.

Il sera pourvu au payement de la rente viagère précitée au moyen du produit de 11 centimes additionnels que la ville de Courbevoie est autorisée à s'imposer pendant la durée de ladite rente.

Décret n° 48-1673 portant modification de la nomenclature des recettes et des dépenses du budget de la ville de Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 octobre 1948:

Page 10533, 1re colonne, Etat B, Recettes, Titre VIII, 2e alinéa.

Au lieu de:

« Remboursement de charges d'emprunts relatifs aux transports.

« Remboursement de charges urbaines »,

Lire:

« Remboursement de charges d'emprunts relatifs aux transports urbains ».

2e et 3e colonne, Dépenses, Titre IV, supprimer tous les numéros (31 à 40) portés à gauche.

3e colonne, 12e alinéa:

Au lieu de:

« Dépenses spéciales aux établissements dépendant du service des promenades et des stades »,

Lire:

« Dépenses spéciales aux établissements dépendant du service des promenades et aux stades ».

Réunir le 16e et le 17e alinéa en un seul et lire: « Voies publiques et promenades et laboratoires d'essai. — Matériaux et fournitures diverses »,

Titre VI:

Au lieu de:

« Police. — Excédent des dépenses sur les recettes du budget municipal de la P. P.

« Police. — Dépenses ressortissant à la préfecture de la Seine. — Garde républicaine »,

Lire:

« Police. — Excédent des dépenses sur les recettes du budget municipal de la préfecture de police.

« Police. — Dépenses ressortissant à la préfecture de la Seine.

« Garde républicaine ».

Page 10534, 2e colonne, 4e alinéa:

Au lieu de:

« Recettes affectées aux opérations des déclassements de l'enceinte fortifiée et d'aménagement de la zone »,

Lire:

« Recettes affectées aux opérations de déclassement de l'enceinte fortifiée et d'aménagement de la zone ».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 16 novembre 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 16 novembre 1948, le titre de professeur honoraire de la faculté de médecine de l'université de Nancy est conféré à M. Lamy, ancien professeur de cette faculté, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Création dans l'académie de Strasbourg d'un certificat d'aptitude professionnelle pour la profession de garçon de restaurant.

Par arrêté du 21 septembre 1948, il a été créé dans les départements de l'académie de Strasbourg (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle), un certificat d'aptitude professionnelle pour la profession de garçon de restaurant.

Nomination d'inspecteurs généraux de l'enseignement technique.

Par arrêté en date du 20 septembre 1948, MM. Meunier (Paul), directeur du collège tec MM. Meunier (Paul), directeur du collège technique de Versailles, et Constans (Maurice), directeur de l'école nationale professionnelle de Lyon, ont été nommés inspecteurs généraux de l'enseignement technique à compter du 1er octobre 1948.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-1740 du 12 novembre 1948 étendant aux organismes professionnels agricoles les dispositions du décret n° 48-1544 du 1er octobre 1948 portant aménagement du mode de perception de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948, et notamment l'article 5;

Vu l'article 7 de la loi du 24 septembre 1948 portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagement de certains impôts;

Vu le code général des impôts directs;

Vu le décret n° 48-1544 du 1er octobre 1948 portant aménagement du mode de perception de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, et notamment l'article 7;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret n° 48-1544 du 1er octobre 1948 susvisé sont étendues aux organismes professionnels agricoles visés à l'article 1er du décret du 30 octobre 1935, relatif aux associations agricoles et à certaines personnes exerçant des professions connexes à l'agriculture, et énumérés ci-après:

Syndicats agricoles;

Caisses d'assurances mutuelles agricoles constituées conformément à la loi du 4 juillet 1900;

Caisses d'assurances sociales agricoles;

Caisses d'allocations familiales agricoles;

Caisses de crédit agricole mutuel;

Sociétés coopératives agricoles;

Sociétés d'intérêts collectifs agricoles;

Unions ou fédérations des organismes précités.

et généralement tous groupements professionnels agricoles régulièrement constitués.

Toutefois, le présent décret n'est pas applicable aux sociétés coopératives de culture en commun, ni aux sociétés d'utilisation en commun de matériel agricole, à l'exception des services administratifs et des ateliers de réparation.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

Décret n° 48-1741 du 16 novembre 1948 tendant à créer une commission interministérielle chargée de suivre l'application des décrets du 9 octobre 1947 et de l'article 2 de la loi du 24 septembre 1948 relatifs aux parcs automobiles et objets mobiliers des administrations publiques.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 17 août 1948;

Vu les décrets nos 47-1959, 47-1960 et 47-1961 du 9 octobre 1947 relatifs aux parcs automobiles des administrations;

Vu l'article 2 de la loi du 24 septembre 1948 portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagement de certains impôts,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué, auprès de la présidence du conseil, une commission chargée de suivre les conditions d'application des décrets du 9 octobre 1947, relatifs aux parcs automobiles des administrations publiques civiles et des départements militaires, qui examinera les diverses questions se rattachant à la réduction de ces parcs automobiles ainsi qu'à leur réorganisation et proposera, dans un esprit d'économie, toutes mesures qu'elle jugera opportunes. Cette commission veillera également à l'application des dispositions de l'article 2 de la loi du 24 septembre 1948 relative à la réalisation des objets mobiliers ou matériels quelconques devenus inutiles aux services civils ou militaires qui les détiennent.

Art. 2. — La composition de cette commission est fixée comme il suit:

Un représentant du président du conseil, président;

Trois représentants du ministre des finances et des affaires économiques, dont un appartenant aux services de l'économie nationale;

Un représentant du ministre des travaux publics et des transports;

Un représentant du ministre de la défense nationale;

Un représentant du ministre de l'intérieur;

Un représentant du président du comité central d'enquêtes sur le coût et le rendement des services publics.

Art. 3. — La commission pourra entendre, si elle le juge à propos, les représentants des départements ministériels intéressés.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de la défense nationale et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

Décret n° 48-1742 du 17 novembre 1948 modifiant le décret du 14 novembre 1940 relatif à la détermination de la redevance forfaitaire due par la Société nationale des chemins de fer français en matière de droits de timbre de récépissés et de bulletins d'expédition de colis agricoles.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au budget,

Vu les articles 193 à 195 du code du timbre;

Vu le décret du 14 novembre 1940 relatif à la détermination de la redevance forfaitaire due par la Société nationale des chemins de fer français en matière de droits de timbre de récépissés et de bulletins d'expédition de colis agricoles, modifié en dernier lieu par le décret n° 47-1867 du 9 septembre 1947,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 11, modifié, du décret du 14 novembre 1940 est abrogé et remplacé par la disposition suivante:

« Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux récépissés spéciaux que doivent créer les entrepreneurs de messageries ou autres intermédiaires de transports, en vertu de l'article 180 du code du timbre, ni aux bulletins d'expédition des colis postaux internationaux importés, lesquels bulletins continuent à être régis par les articles 174 et 178 dudit code ».

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er sont applicables à compter du 1er octobre 1948.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 16 novembre 1948 portant promotion dans la Légion d'honneur.

Par décret du 16 novembre 1948, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour services de guerre exceptionnels:

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 27 août 1948.)

QUERU (Joseph-Marie-Auguste), lieutenant-colonel.

Cette promotion ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret n° 48-1743 du 17 novembre 1948 modifiant le décret du 20 décembre 1935 portant règlement sur l'administration et la comptabilité: 1° des troupes coloniales relevant du département des forces armées; 2° des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre » et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée;

Vu la loi du 19 décembre 1934;

Vu le décret du 20 décembre 1935 portant règlement sur l'administration et la comptabilité des troupes coloniales relevant du département de la défense nationale et des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département de la France d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du titre XI du décret du 20 décembre 1935 sont abrogées et remplacées par les suivantes:

TITRE XI

MASSES

CHAPITRE UNIQUE

Objet et constitution des masses.

« *Art.* 110. — Les masses sont constituées par des ressources en nature ou en deniers destinées à subvenir forfaitairement aux besoins d'une nature déterminée dans les conditions précisées pour chacune d'elles par instructions ministérielles dans le cadre du présent décret.

« Elles sont en nombre variable selon qu'il s'agit du département des forces armées ou de celui de la France d'outre-mer. Elles sont constituées sur décision du ministre intéressé dans tous les cas où la nature des besoins et les conditions d'emploi dans les corps de troupe permettent d'associer étroitement ces derniers à une gestion économique des ressources mises à leur disposition.

Enumération des masses.

« *Art.* 111. — Les diverses masses qui peuvent être constituées dans les corps de troupe sont les suivantes:

« *a*) Dans les territoires dépendant du ministre des forces armées:

« Masse d'habillement;
« Masse de couchage et d'ameublement;
« Masse de chauffage et d'éclairage;
« Masse de casernement;
« Masse de harnachement et de ferrage;
« Masse des dépenses diverses;

« *b*) Dans les territoires et départements dépendant du ministre de la France d'outre-mer:

« Masse d'habillement;
« Masse de couchage et d'ameublement;
« Masse de chauffage, éclairage et ventilation;
« Masse de casernement;
« Masse de harnachement et de ferrage;
« Masse générale d'entretien;
« Masse d'instruction.

Allocation des masses.

« *Art.* 112. — Il est attribué, à la création de chaque masse, une allocation de première mise en deniers ou en nature, fixée par le ministre intéressé sur la base des tableaux d'effectifs, des tableaux de dotation ou selon la nature et l'importance des casernements des corps.

« Les masses sont alimentées par des allocations forfaitaires en deniers ou en nature, basées sur un élément simple d'appréciation des besoins tel que: nombre de journées de solde des militaires non officiers, nombre de journées de présence d'animaux, nombre de véhicules, capacité ou surface des locaux affectés au corps.

« Le montant des allocations est déterminé en appliquant à cet élément de base un taux unitaire fixé chaque année, dans la limite des crédits budgétaires, par des tarifs ministériels.

« Dans les cas spéciaux où les besoins peuvent être évalués directement, le montant des allocations est fixé par des décisions ministérielles.

Fonds de compensation régional.

« *Art.* 113. — Pour compenser l'inégalité des charges pouvant exister entre les corps de troupe d'une même région ou d'un même groupe de territoires, et pour parer à des besoins imprévus, il peut être constitué pour certaines masses et pour une période déterminée un fonds de compensation à la disposition du général commandant la région (territoire) ou commandant supérieur (France d'outre-mer).

« La part d'allocation qui alimente ce fonds est déterminée par décisions ministérielles.

« Le général commandant la région ou commandant supérieur (France d'outre-mer) accorde par prélèvement, sur ce fonds, des allocations complémentaires aux corps de troupe qui ont à faire face à des charges spéciales.

Fonds de compensation ministériel.

« *Art.* 114. — Guerre. — En vue d'exercer la même action régulatrice entre les régions ou territoires, il peut être constitué un fonds de compensation ministériel pour certaines masses.

« La part d'allocations qui alimente ce fonds est fixée par décisions ministérielles.

« Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) accorde, par prélèvement sur ce fonds, des allocations supplémentaires aux fonds de compensation régionaux qui ont à faire face à des charges spéciales.

« France d'outre-mer. — Il n'est pas constitué de fonds de compensation ministériel.

Recettes et dépenses.

« *Art.* 115. — Les masses font recette, à titre normal, des allocations qui leur sont attribuées dans les conditions précisées aux articles précédents et, à titre éventuel:

« Des pénalités infligées aux fournisseurs;

« Du montant des cessions de matériel consenties à d'autres corps de troupe, des services publics ou des particuliers;

« Du montant du produit de la vente des fumiers ou des dépouilles des animaux morts ou abattus.

« Les dépenses de chaque masse, déterminées par leur objet, sont énumérées dans l'instruction qui régit leur fonctionnement.

Gestion des masses. — Economies.

« *Art.* 116. — Le chef de corps règle l'emploi des ressources des masses tant à la portion centrale que dans les détachements. Dans certains corps, comportant des détachements très éloignés, l'administration des masses peut, exceptionnellement, sur décision ministérielle, être distincte pour certains détachements.

« Les corps de troupe disposent librement des ressources des masses, sous la réserve que ces ressources soient exclusivement affectées et régulièrement employées au fonctionnement du service pour lequel elles sont mises à leur disposition. Ils sont guidés à cet égard, sur le plan technique, par les représentants des services pourvoyeurs, et, sur le plan administratif, pour l'ensemble des ressources, par les fonctionnaires de l'intendance. Les corps ont le devoir d'apporter l'ordre, la régularité et la plus stricte économie à la gestion des ressources mises à leur disposition. En particulier, ils peuvent disposer librement des fonds des masses, sous les réserves ci-après:

« 1° Se renfermer dans les limites de prix et de quantités toutes les fois que les règlements et instructions ont fixé ces limites;

« 2° Se conformer aux modèles types, s'il en existe;

« 3° Assurer le bon fonctionnement de toutes les parties du service;

« 4° Affecter exclusivement à des dépenses afférentes au service que doit assurer chacune des masses la dotation qui leur est accordée.

« Les économies réalisées par les corps de troupe sur leurs masses leur demeurent acquises. Des virements peuvent être faits sur ces économies au profit d'une masse moins prospère du corps, sur autorisation du ministre (guerre) ou du commandant supérieur (France d'outre-mer).

Programme d'emploi des masses.

« *Art.* 117. — Chaque année, dès que les tarifs seront publiés, le chef de corps établit un programme d'emploi chiffré. Ce document est soumis à l'approbation de l'intendant militaire, chargé de la surveillance administrative par délégation du général commandant la région ou le territoire (du représentant qualifié du service du génie pour la masse de casernement [guerre], du représentant qualifié du service du matériel et des bâtiments coloniaux en ce qui concerne la masse de casernement du département de la France d'outre-mer).

« Le chef de corps établit, après approbation du programme, les demandes d'allocations et de virements nécessaires à son exécution.

« Le degré de réalisation du programme est déterminé lors de chaque arrêté trimestriel de comptabilité.

« Les aménagements jugés nécessaires lors de ces arrêtés, par suite d'événements imprévisibles, font l'objet d'un modificatif au programme soumis à l'approbation des mêmes autorités que le programme.

« Le chef de corps formule ensuite les demandes d'allocations complémentaires ou extraordinaires qui seraient nécessaires pour l'exécution du programme modifié.

Comptabilité des masses.

« *Art.* 118. — Les allocations forfaitaires sont mandatées aux corps de troupe, à terme échu, par les fonctionnaires de l'intendance. Toutefois, les allocations de la masse de casernement peuvent être mandatées par les directeurs régionaux du génie (guerre) ou les directeurs du service du matériel et des bâtiments coloniaux (France d'outre-mer).

« Les parts d'allocations réservées au fonds de compensation ministériel (guerre) sont ordonnancées directement au compte d'organes désignés par le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) pour suivre la comptabilité de ces fonds.

« Les matériels, effets, objets et matières appartenant aux masses sont suivis en comptabilité-matières, conformément aux dispositions du titre XIII.

« Il est tenu, dans chaque corps de troupe, un compte unique des recettes et des dépenses comportant une rubrique par masses; ce compte est balancé lors de chaque arrêté trimestriel de la comptabilité.

« Il est établi en fin d'année une situation de l'avoir en deniers et de la richesse matières de chaque masse. Cette situation est vérifiée par l'intendant militaire et reçoit la destination fixée par les instructions ministérielles ».

Art. 2. — Sont abrogées toutes les dispositions réglementaires antérieures au présent décret régissant le fonctionnement particulier de chaque masse, et notamment:

L'annexe n° 1 au décret du 20 décembre 1935 relatif à la masse générale d'entretien (guerre);

L'annexe n° 2 au décret du 20 décembre 1935 relatif à la masse harnachement (guerre);

Les articles 102 à 122 du décret du 3 mars 1899 portant règlement sur la masse de casernement, rendus applicables aux troupes coloniales;

Le décret du 2 juin 1938 portant règlement sur la masse de chauffage et d'éclairage dans les corps de troupe;

Le décret du 8 mars 1907 relatif à l'organisation du service de couchage et de l'ameublement, rendu applicable aux troupes coloniales;

Le décret du 14 décembre 1929 portant création d'une masse de fourrage

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à partir du 1er janvier 1949 pour les formations des troupes coloniales relevant du secrétaire d'Etat aux forces armées et pour les formations de l'armée de terre stationnées dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 17 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Classement des autorités bénéficiaires des indemnités pour frais de représentation.

Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 8 de l'ordonnance n° 45-1380 du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret n° 48-1366 du 27 août 1948, déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air,

Arrêtent:

Article unique. — A partir du 1er janvier 1948, les emplois exercés par des titulaires appartenant à l'armée de mer sont classés, en ce qui concerne le droit à l'indemnité pour frais de représentation, dans les catégories suivantes:

Catégorie n° 1.

Inspecteur général des forces maritimes.
Chef d'état-major général des forces armées « marine ».

Catégorie n° 2.

Néant.

Catégorie n° 3.

Major général des forces armées « marine ».
Commandant la marine en Algérie.

Catégorie n° 4.

Préfets maritimes commandant de régions.
Commandant de la marine en Tunisie et Afrique occidentale française.

Catégorie n° 5.

Commandants de la marine (autres que ci-dessus).

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JOANNÈS DUPRAZ.
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ DE LESTRADE.

Régies d'avances.

Par arrêté du 12 novembre 1948, le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur de la circonscription aéronautique régionale de Toulouse a été porté à 6.500.000 F.

Par arrêté du 12 novembre 1948, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur du centre d'essais des moteurs et des hélices de Chalais-Meudon a été porté à 5.800.000 F.

Par arrêté du 12 novembre 1948, la régie d'avances instituée auprès de l'annexe du centre d'essais en vol à Orange-Caritat a été supprimée et les avances susceptibles d'être consenties aux régisseurs de l'établissement principal du centre d'essais en vol à Brétigny-sur-Orge et de l'annexe de Marignane ont été respectivement portées à 20 millions de francs et à 8.500.000 F

Par arrêté du 12 novembre 1948, le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur du magasin d'habillement et du service de santé de l'air à Brazzaville (Afrique équatoriale française), a été fixé à 98.000 francs métropolitains, soit 49.000 F C. F. A., pour les dépenses de personnel, et, à 400.000 F métropolitains, soit 200.000 F C. F. A., pour les dépenses de matériel et de fonctionnement.

Ordre de nomination.

Les militaires dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de l'année 1948, sont nommés aux grades ci-après, pour prendre rang du 1er décembre 1948:

ACTIVE

I. — Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) *Corps du personnel navigant.*

Pilotes.

Pernet (Raymond-Georges-Henri), B. E. 706.
Hagi (Georges), S. L. A. 47.
Six (André), C. I. E. T., Toulouse.
Guillet de La Brosse (Camille-Denis), école appui aérien.
Negraud (Maurice-Léon), G. T. 1/64.
Jos (Eugène), 21e escadre.
Mahoux (Jean-Louis), G. T. 1/61.
Gabillon (Robert), G. T. 2/61.
Fleck (Joseph-Eugène), G. T. 1/61.

Mitrailleurs.

Ratier (Jean-Marie), 21e escadre.
Monnet (René-François), B. E. 710.
Mathieu (Raymond-Lucien), C. I. M. T. 210.
Rohrwasser (Maurice), G. B. 1/21.

Radiotélégraphistes en avion.

Monin (Pierre-Arthur), G. T. 1/61.
Baschet (Marceau-Georges), G. T. 2/62.
Damiens (Ernest-Henri), G. T. 2/62.
Mahé (Pierre-Eugène), S. L. A. 54.
Alix (Pierre-Louis), A. I. A., Maison-Blanche.
Bonnelalbay (Pierre), G. T. 1/64.
Bogais (André-Joseph), B. E. 701.

Mécaniciens volants.

Meriguet (Raymond-Henri), G. T. 2/62.
Balac (Maurice-Robert), S. L. A. 44.
Boussion (Raymond), B. E. 706.
Beguet (Joseph-André), 21e escadre.
Binesse (Maurice-Pierre-Alphons), G. L. A. M. 1/10.

b) *Corps du personnel non navigant spécialiste.*

Mécaniciens d'avion.

Benoit (Louis), 2e escadre de chasse.
Rivereau (Pierre-Ernest), groupe Bretagne.
Charpin (André-Claude), 2e G. A. O. A.
Godemet (André-Eugène), B. E. 703.
Blondel (Jacques-Lucien), aviation artillerie.
Monnereau (Georges-Xavier), P. R. 482.
Javerliac (René-Jean-Louis), E. M. A. A.
Frat (Louis), B. E. 706.
Grelot (Alexandre-Edmond), E. M. 3e R. A.
Barret (Raymond-Gustave), B. A. A. 604.
Janin (René), 21e escadre.
Aymeric (Paul-Henri), G. C. 1/2.

Mécaniciens armement.

Besançon (Jean-Joseph), E. M. A. A. 4e R.
Prigent (Pierre), B. E. 722 Saintes.

Mécaniciens radiotélégraphistes.

Compan (René-Louis-Joseph), C. E. T. 803.
Delcu (Pierre-Albert), 21e escadre.
Jourdan (Albert-Auguste), 234e C. B. R. E.
Mechain (Maurice-Emile-Georges), C. R. R. T. 401
Raffa (Charles), E. M. A. A. 8 B.
Daubin (Roger), B. D. C. A. 72.
Baguet (Martin-Joseph), C. I. E. T. Toulouse.
Vagnier (André-Roger), 61e escadre.
Wencker (Louis-Alphonse), B. E. 701.

Mécaniciens électriciens.

Marquier (Roger-André-Paul), G. C. 2/2.
Gorse (Roger), G. L. A. M. 1/40.
Meningaud (André-Maurice), C. I. E. T. Toulouse
Andreani (Sylvio-Idino), B. E. 724.
Guenoden (André), C. E. T. 809.
Poissonnier (Joseph), G. L. A. 2/40.

Mécanicien photographe.

Bayol (Emile-Jean-Michel), C. E. A. M. Mont-de-Marsan.

Mécaniciens équipement.

Bourgoin (Raymond-Henri), G. C. 2/1.
Poli (Paul-Antoine), C. E. V. Brétigny.
Louvenye (Charles-Léon), 2e G. A. O. A.

Mécanicien atelier.

Seingeot (Roger-Lucien), E. M. A. A.

c) *Corps du personnel non navigant du service général.*

Lafaurie (Jean-Louis), D. B. A. 412.
Labalie (Antonin-Emile), C. I. E. T. Toulouse.
Gaboriau (Fernand-Edouard), 21e escadre.
Dudot (Achille-André), service historique air.
Gaillard (André-Pierre), E. M. A. A.
Lambert (Paul-Justin), services sociaux A. A.
Revert (André), S. M. A. A.
Balanca (Marcel), S. P. A. A.
Stutzmann (Henri-Jean), B. D. C. A. 72.
Cubertafon (Michel), B. E. 703.
Alfeïa (Charles), C. R. A. P. 210.
Lavaissière (Jean-Marie), D. T. I.
Grilleres (Jean), S. M. A. A.
Masala (Alphonse-André), E. M. air, Algérie.
Papin (Maurice), G. T. 2/61.
Drezen (Jean-Louis), G. T. 2/62.
Meiler (Edouard), E. A. A. 607.
Besnard (Robert-André), B. E. 707.
Garnier (Jean-Julien), E. M. 1er R. A.
Natali (Don-Jacques), 2e R. A.
Delaune (Charles-Victor), E. M. A. A. 8e R.
Leveque (André), E. M. 3e R. A.
Cordonnier (Maurice-Paul), E. M. 2e R. A.
Sokolnicki (Jean-Georges), C. R. A. P. 209.
Gorsse (Jean-Aimé), E. M. A. A.

Bassole (Auguste-François), service historique armée air.
Ancelin (Christian), C. A. A. 217.
Mourad (Georges), C. T. R. R. T. 480.
Genere (Paul-Henri), E. M. 5e R. A
Labourdette (Joseph), C. R. A. P. 210.
Czone (Ladislas), P. D. C. 71.
Deliquet (Jean), C. R. A. P. 204.
Lacaze (Jean-Etienne), B. E. 703.
Guesdon (Léon-Jean), B. E. 704.
Grue (Roger-Albert), 3e escadre de chasse.
Hennequin (Robert-Camille), 4e escadre de chasse.
Coquerelle (Augustin-Edouard), D. M. A. A. 621.
Cauderlier (Arthur), C. A. A. 217.
Arnaud (Julien-Félix), B. E. 701.
Gonot (Désiré-Jean), E. M. 1er R. A.
Detant (André-Louis), I. G. A. A.
Flavien (Jean-Léon), E. M. 5e R. A.
Barraud (Ernest), E. A. A. 601.
Dufresne (Robert-Fernand), D. B. A. 123.
Pignard (André), C. R. A. P. 204.
Mosser (André-Camille), D. B. A. 102.
Huot-Soudain (René-Henri-Constant), D. B. A. 102
Barbiere (Roland-Georges), E. M. 1er R. A.
Berenguer (Miguel), C. I. M. T. 239.
Macabiau (Robert), groupe Bretagne.
Gosset (René-Marcel), C. E. V., Orange.
Pichon (Auguste-Pierre), C. A. A. 217.
Lavigne (Eugène-Félicien), G. T. 1/64.
Dossus (André), E. M. air A. Or. F.

Comptables.

Jacquemart (André-Auguste), P. D. C. 71.
Saint-Léger (Adolphe-Noël), commissariat air, Alger.
Hippolyte (Maurice-Emile), B. E. 701.
Marin (Raymond), C. R. A. P. 205.
Enderlin (René-Arthur-Pierre), B. E. 740.
Dermy (Pierre-Jean), E. M. 62e escadre.
Baumard (Albert), D. B. A. 112.
Peguillou (Charles), Z. D. A. 903.
Dumartin (Joseph-Roger), D. C. A. A. 2e R. A.
Amalvy (Maurice-Gabriel), C. R. R. T. 433.
Chappuis (Roger), A. E. F.
Pasquet (Jean), M. R. H. 784.
Richon (Eugène), C. R. A. P. 201.
Blanchet (Jean-Paul), C. R. A. P. 204.
Gutmann (Charles), commissariat bases 771.
Bacheley (Paul), commissariat bases 769.
De Pechy (Christian-Julien), B. E. 740.
Clavelot (Pierre), B. E. 967.
Daudin (Jeanny), commissariat bases 750.
Barbe (Roger-Pierre), E. A. A. 607.
Ernest (Edmond-Charles), C. R. A. P. 204.
Roy (Georges-Julien-Félicien), D. B. A. 101.
Perret (Joseph-Marius), C. E. V. Orange.
Viaud (Fernand-Jean), D. C. A. A. 3e R. A.
Verna (Jean-Emile), C. R. A. P. 207.

Infirmier.

Jouot (Camille-Gabriel), E. M. 2e R. A.

Musicien.

Bouchot (Raymond), musique air.

II. — **Au grade d'adjudant.**

Les sergents-chefs :

a) *Corps du personnel navigant.*

Pilotes.

Saire (Jean-Paul-Georges), S. L. A. 41.
Soury-Lavergne (Charles-Marie), B. E. 705
Guiraud (Marcel), C. I. E. T. Toulouse.
Olive (Louis), G. A. O. A. 1.
Guilbaud (Roger-Félix-André), B. E. 704.
Gaudry (Robert-Jean), S. L. A. 50.
Buge (Elie), G. C. 1/2.
Mazoyer (Jean-André), G. C. 1/2.

Mitrailleurs.

Ponge (Raymond-Louis), G. T. 3/61.
Deloge (Robert-Joseph), 3e escadre de chasse.
Chevalier (Marcel), C. S. A. M. Bordeaux.
Hebert (Raymond), G. R. 1/31.
Soury-Lavergne (Guy), A. Or. F.
Gambus (Albert-Auguste), B. E. 706.

Radiotélégraphistes en avion.

Bourgognon (Jacques-Lucien), B. E. 707.
Babiaud (Jean-Marie), G. C. 2/6.
Nemoz (Henri-Maurice), B. E. 706.
Clermont (Ernest), G. T. 2/64.
Belle (Antoine), B. E. 706.
Dolbeault (Roland-Ernest-Joseph), G. T. 1/64.

Mécaniciens volants.

Gauche (Roger-Emile), G. T. 3/61.
Courty (Jean), 21e escadre.
Dekoker (Christian-André), A. E. F.
Berbie (Léon-Charles), G. T. 1/64.
Verjus (André-Marcel), groupe *Bretagne*.
Andissac (Maurice-Emile), C. I. E. T. Toulouse.
Robert (Pierre-Georges-François), G. T. 2/64
Mounetou (Paul), G. M. M. T. A.

b) *Corps du personnel non navigant spécialiste.*

Mécaniciens d'avion.

Tessier (Yves-Jules-Maurice), E. M. A. A. Trans.
Stadler (Georges-Joseph), G. C. 2/2.
Normand (Alfred-Victor), E. M. A. A.
Ragondet (Lucien-André), A. O. F.
Guichard (Roger), B. B. 708.
Maillet (Henri-Eugène), B. E. 721.
Puaux (Jean-Maurice-Joseph), G. T. 1/64.
Fonteyne (Georges-Michel), groupe *Bretagne*.
Tirribillot (Jean-Philippe), G. C. 1/1.
Delaune (Bernard-Gaston), E. M. 2e R. A.
Juniot (André-Jean), E. A. A. 607.
Laureaux (Lucien-André), G. A. O. A. 2.
Pouchairet (Pierre-Paul), 21e escadre.
Adam (Pierre-Eugène), B. E. 721.
Jau (René), G. L. T. A. 2/60.
Dormoy (Richard), 21e escadre.

Mécanicien armement.

Dexemple (Jean-Eugène), C. T. R. R. T. le Bourget.

Mécaniciens radiotélégraphistes.

Lassudrie-Duchesne (Henri), 803e C. E. T.
Vuillaume (René), 1re D. A.
Le Monon (Henri-Antoine), 3e escadre de chasse.
Pratte (Georges-Paul), C. E. T. 809.
Mermillon (Roger), S. T. Air.
Senechault (René-Marcel-Eugène), C. I. M. T. 239.
Viou (Joseph), Z. D. A. 902.
Ader (Jean-Maurice), C. E. I. T. Etampes.
Mounous (Jean-Maurice-Henri), 803e C. E. T.
Sens-Barthe (Raymond-Lucien-François), G. C. 2/4.
Durand (Eugène-Ange-Marie), 803e C. E. T.
Riou (Francis), G. L. A. 2/40.

Mécaniciens électriciens.

Perbos (Robert-Pierre), C. E. A. M., Mont-de-Marsan.
Genisset (Pierre-Louis), B. E. 723.
Bancala (Raymond), 284e C. B. R. E.
Avallar (Pierre-Charles-Louis), C. S. E. A.
Lassarade (René-Marc), B. E. 705.
Marion (Emile-Marcel), B. E. 708.
Moch (Jules), B. E. 724.
Seveno (Roger-François-Joseph), E. A. A. 609.

Mécanicien photographe.

Gourdy (Maurice-Emile-Jean), B. E. 701.

Mécaniciens équipement.

Lacorre (Marc-Roger), 21e escadre.
Falandry (Lucien-François), E. M. 3e R. A.
Le Blanc (Gabriel-Maurice), D. T. I.
Fabien (Robert-François), G. C. 1/2.
Usson (Albert-André), E. A. A. 601.
Javelier (Roger), G. C. 2/6.

Mécanicien atelier.

Guilleminot (Marcel), C. E. I. T., Etampes.

c) *Corps du personnel non navigant du service général.*

Bonnerre (Michel-René), E. M. A. A. 4e R.
Bonnefoux (Jean-Robert), B. E. 724.
Perrin (Gabriel), C. S. E. A.
Tinot (Raymond), C. S. E. A.
Pilot (Jean-Louis), 4e escadre de chasse.
Missud (Augustin-François), G. R. 2/33
Roche (Maurice), D. B. A. 110.
Jaboulay (Claude-Jean), G. R. 1/33.
Lacroix (Lucien-Alphonse), B. E. 701.
Reisch (Pierre-Charles), B. A. 117.
Piat (Robert-Frédéric), B. D. C. A. 72.
Mothes (Jacques-René), A. O. F.
Balmes (Jean-Lucien), G. C. 1/3.
Bertho (André-Pierre), E. E. 721.
Chantaraud (Gabriel-François), Somalis.
Mabillon (Jacques), E. M. air Maroc.
Auda (Pierre), D. M. A. A. 631.
Leccia (Ange-Antoine), 1re escadre de chasse.
Léonard (André), C. S. E. A.
Jacob (Yvon), 21e escadre.
Rosier (Georges-Louis), C. R. R. T. 433.
Voignier (René-Edmond), E. M. A. A. 8e R.
Richard (André-Prosper-Henri), A. E. F.
Marcos (Romain), E. M. air Tunisie.
Deloupy (Jean), B. A. 117.
Audrain (Octave), D. B. A. 157.
Thibert (René), 4e escadre.
Milano (François-Pierre), C. I. M. T. 236.
Adad (Sylvain), B. T. 73.
Martin (Pierre), S. M. A. A.
Bergamin (Max-Marius), présidence du conseil.
Laurent (Jérôme-Gaston), B. E. 721.
Rolland (Georges-Michel), C. T. A. 247.
Totaro (Jean-Paul), C. M. 225.
Scie (Adrien-Auguste), C. R. A. P. 209.
Mazurier (Raymond), D. B. A. 156.
Armand (Léon-Arthur), B. D. C. A. 72.
Valty (Maurice-Joseph), E. M. 4e R. A.
Michaud (François-Achille), E. M. A. A. 1er R.
Spiegelhalter (Jean), S. L. A. 51.
Guerre (Albert-Edmond), A. O. F.
Tenneroni (Jean-Alexis), 3e escadre de chasse.
Richard (Marcel), B. P. 191.
Caron (Augustin), M. C. H. A. A. 775.
Lacombe (Robert-Jean-Baptiste), B. E. 741.
Espagnet (Georges-Jean), C. T. A. 372.
Berger (Fleury-Marius), S. M. A. A.
Hebert (Fernand-Lucien), E. M. 2e R. A.
Noël (Joseph-Léno), C. E. T. 815.
Marchand (Ernest-Louis), B. A. 117.
Juchs (Charles), C. R. R. T. 401.
Petitjean (Gilbert-Pierre), B. E. 741.
Mallet (Denis), B. E. 706.
Piques (Jean-André), D. B. A. 151.
Jeannin (Paul-Luc), E. M. 1er R. A.
France (Louis), B. D. C. A. 72.
Martinez (Paul), B. P. 191.
Borrel (Jean-Antoine), C. A. A. 217.
Bourcy (Lucien), A. Or. F.
Le Fahler (Joseph), C. T. A. 363.

Comptables.

Les sergents-majors:

Platel (Gérald), C. E. V. Orange.
Goujon (Paul-Jean-Marie), G. L. A. 2/40.

Les sergents-chefs:

Guegou (Pierre-Noël), C. R. R. T. 406.
Puissant (Roger-Etienne), C. R. A. P. 209.
Accarier (Louis-Marc), commissariat bases 758.
Pierrou (Charles-Abel), B. E. 722.
Frid (Alfred-Jacques), E. A. A. 606.
Lhomme (Hubert-Joseph), A. O. F.

Infirmiers.

Cheveau (Roland-Jacques), B. E. 706.
Rongieras (Robert-Abel), centre de formation infirmiers de l'air.
André (Joseph-Michel), Extrême-Orient.

Musiciens.

Erard (Jean), musique de l'air.
Henriot (Albert-Marie-Paul), musique régionale 4e R. A.

III. — **Au grade de sergent-major.**

Les sergents:

Godard (Marcel-Maurice), C. A. et B. S. C. 214.
Auffret (André), C. R. A. P. 204.
Courtois (Marcel-François), C. R. R. T. 406.
Moreau (Joseph-Marie-Louis), C. A. A. 217.

IV. — **Au grade de sergent-chef.**

Les sergents:

a) *Corps du personnel navigant.*

Pilotes.

Salmon (Charles-Armand), B. E. 704.
Fleury (Edmond-Albert), G. C. 2/1.
Marzin (Pierre-Jean), B. E. 704.
Murrat (André-Jean-Louis), B. E. 702.

Mitrailleurs.

Marchini (Toussaint), G. T. 2/61.
Pancrazi (Pierre-François), groupe Bretagne.
Berthet (Claudius), A. E. F.
Chastel (André), G. T. 2/64.

Radiotélégraphistes en avion.

Bontemps (Henri-Georges), B. E. 706.
Watin (Paul-Jacques-Gaston), G. T. 1/64.
Mouratides (André-Jean), B. E. 701.
Lachal (Jean-Marie), A. Or. F.
Cocquelet (Jacques-Julien), G. L. A. M. 1/40.
Debray (Lucien-Paul), S. L. A. 45.

Mécaniciens volants.

Pied (Serge-Louis-Maurice), G. T. 3/61.
Boucher (Roger-Jules), D. A. 903.
Haudecœur (Pierre), G. T. 1/64.
Bernis (Robert-Henri), G. T. 2/64.
Berment (Claude-Henri), S. L. A. 45.
Le Deaut (Louis), C. I. E. T. Toulouse.

b) *Corps du personnel non navigant spécialiste.*

Mécaniciens d'avion.

Perachon (Louis), 61e escadre.
Hugelier (Marcel-Joseph), P. R. 482.
Guillon (Roger-Georges), 21e escadre.
Sutre (Marc), 21e escadre.
Geslin (René-Charles), C. I. M. T. 231.
Quenneville (Roger), G. C. 1/5.
Guehennec (Joseph-Pierre), B. E. 704.
Morel (Guy-François), B. E. 721.
Guiffard (Paul), P. R. 482.
Pasquereau (Roger), D. B. A. 156.
Joannes (Roger-Jean-Robert), G. T. 1/61.
Tindon (Louis-Marcel), G. C. 2/1.
Lefort (Louis-Marie-Ange), B. E. 706.
Samain (Robert-André), B. E. 706.
Rey (Raymond-Léon), B. A. P. 190.
Kieffer (Joseph), P. R. 482.
Goulard (Jean-Roger), 21e escadre.
Molas (Jean-Henri), 2e escadre de chasse.
Pigeat (Gabriel-Marcel), C. R. R. T. 406.
Gazeilles (René-François), A. O. F.
Rittaud (Henri), 21e escadre.
Latutrie (Jean-Paul), 21e escadre.
Parpet (Roger), B. E. 721.
Seidler (Guy), B. E. 721.

Mécaniciens armement.

Gorry (Charles-François), C. E. A. M. Mont-de Marsan.
Roy (Paul-Edgard), B. E. 705.
Balland (Marcel-Paul-André), E. A. A. 607.
Chipault (René), G. C. 2/2.
Boge (Georges), G. L. A. M. 1/40.
Paumier (Paul-Auguste), C. T. R. R. T. 471.
Marchetti (Paul-Emile), B. E. 708.
Chailleux (François-Pierre), B. E. 704.
Camio (Jean-Arsène-Marie), D. P. M. A. 623 Vayres.
Berraldacci (Georges), G. C. 1/4.
Gendre (Jean-Paul), B. E. 721.

Mécaniciens radiotélégraphistes

Icher (Maurice-Jean-Louis), G. C. 1/4.
Jarlier (Jean), B. E. 705.
Durbec (Albert-Germain), C. E. T. 812.
Gay-Capdevielle (Jacques), G. T. 2/64.
Troubat (Louis-Pierre-Alfred), P. D. C. 71.
Jetin (Fernand-François-Pierre), B. D. C. A. 72.
Barthet (Jean-Bernard), A. O. F.
Friot (Marcel), 61e escadre.
Martin (Edmond-Robert-Jean), C. E. T. 806.
Brisson (Maurice-Emile), C. E. T. 806.
Coyac (Charles-Alfred), B. E. 723.

Mécaniciens électriciens.

Lecanelier (Bernard), 61e escadre.
Carret (Joseph), C. E. A. M. Mont-de-Marsan.
Lagarde (Robert), G. R. 1/31.
Margalet (Pierre), S. G. A. C. C.
Raffin (Antoine), B. E. 723.

Mécanicien photographe.

Boulfroy (Pierre-Gabriel), B. E. 721.

Mécaniciens équipement.

Brunetti (René-Landry), B. E. 708.
Cullière (Henri Charles), C. I. E. T. Toulouse.
Girel (Georges), B. E. 701.
Letourmy (Jean-Luc), G. T. 1/61.
L'Homme (Louis-Georges), B. E. 721.

Mécanicien atelier.

Justice (Marcel-Frédéric), P. D. C. 71.

c) *Corps du personnel non navigant du service général.*

Bertin (Ernest-Joseph), E. M. G. A. Budget.
Techoueyres (Marc-Pierre), C. E. T. 805.
Lalanne (Robert), C. E. A. M. Mont-de-Marsan.
Vogel (André), C. I. M. T. 240.
Michaux (Georges-Jacques), G. M. M. T. A.
Filliat (Jacques-Jean), S. P. A. A.
Monot (André), B. P. 191.
Dugne (Félix), 281e C. B. R. E.
Resve (Emile-Clément), B. A. 117.
Guerineau (Albert-Désiré), B. C. I. A. A. 267.
Tosi (Charles-Louis), S. T. M. A. Bordeaux.
Poltevin (Raymond-Marius), B. T. 73.
Bertrand (Robert-Jean), D. B. A. 106.
Courtial (Casimir-Pierre), C. I. M. T. 240.
Blanc (Charles-Jean), E. M. 4e R. A.
Maetz (Henri), Z. D. A. 903.
Mutel (André-Georges), G. C. 2/6.
D'Or (Fernand-Georges), 1re escadre de chasse.
Perrin (Jean-Jacques), A. R. A. A. Bordeaux.
Garcia (Pierre), 803e C. E. T.
Ravier (Roger-Lucien), E. M. Air Tunisie.
Iries (Robert-Vincent), P. R. 482.
Leroy (Yves-André), 1re D. A.
Moreau (Jean-Fernand), 33e escadre.
Levasseur (Robert-Fernand), E. M. A. A. 1er B.
Beche (Paul-Pierre), B. E. 704.
Bigueur (Robert), 1re D. A.
Rabillon (Roland-Gaston), A. O. F.
Mathieu (Serge-Georges), C. I. M. T. 231.
Kuster (Jean-Baptiste), D. B. A. 114.
Roumieux (André-Camille), 3e escadre de chasse.
Marchetti (Jean-Baptiste), D. B. A. 126.
Ville (André), E. M. 2e R. A.
Jouve (Albert-Augustin), annexe M. R. II, 1/784.
Duranton (Jacques), escadrille C. P. O. A.
Francou (Louis-Charles), C. E. T. 809.
Ousset (Henri), E. M. A. A. 8e B.
Guillou (Hubert-Yves), B. P. 191.
Garambois (Louis-Joseph), 4e escadre de chasse.
Thibaudin (Roger-Jean), C. R. R. T. 403.
Broqua (Robert-René), B. E. 710.
Laffont (René), C. E. T. 815.
Egmann (Georges), B. T. 73.
Colin (Jacques-Charles), G. R. 2/33.
Mereaux (René-Louis), B. P. 191.
Montrichard (Louis-Joseph), C. I. M. T. 236.
Barre (Julien-Marius), G. C. Nice.
Dumont (Marc-Léopold), 33e escadre.
Henry (Jean-Del-Jules), S. P. A. A.
Laffont (André-Louis), E. M. 1re D. A.
Galleyn (Pierre-Jean), service transport.
Grandhaye (André), M. C. H. 776.
Pradic (Jean-Marcel), annexe E. A. A. 1/602.
Chouteau (René), B. P. 191.
Boucher (Bernard-Henri), C. I. M. T. 236.
Trabac (André-Emile), E. M. 4e R. A.
Maslet (Bernard-Henri), C. A. A. 215.
Lorge (Pierre-Auguste), S. P. A. A.
Bourgeois (Georges-Louis), E. M. 1re D. A.
Audiat (André-Georges), B. A. 117.
Bellanger (Ernest-Auguste), E. M. 1re D. A.
Seraphin (Jean), G. C. 1/4.
Godfrin (Aimé), B. E. 724.
Avezac (André-Marius), D. B. A. 101.
Lascombes (Gilbert), 3e escadre de chasse.
Yung (Jean), G. R. 1/33.
Grandjon (Jacques-Martial), D. T. I.
Jayat (Roger-Marcel), 801e C. E. T.
Morisot (Raymond-Florent), M. C. S. S. 820.
Paris (Jean-Baptiste-Eugène), E. M. A. A., 8e B.
Llorens (Amédée-Etienne), E. M. 5e R. A.
Guinhut (Pierre-René), E. M. 5e R. A.
Frappart (Olivier-Henri), C. I. M. T. 231.
Not (Albert), E. M. 5e R. A.
Beaugendre (Etienne-Jacques), C. I. M. T. 236.
Galnon (Roger-André), E. M. Air Algérie.
Melon (Lucien), B. A. P. 190.
Riboulet (Angel-Roger), B. E. 705.
Meunier (Jacques), B. E. Auxerre.
Hidoux (Robert-André), B. A. P. 190.
Merigot (Edmond-Ambroise), D. B. A. 106.
Sarraille (Jean-Baptiste), 803e C. E. T.
Burcklen (Désiré-Camille), B. E. 710.
Fau (Jean), C. R. R. T. 401.
Manciet (René), B. E. 705.
Roquefort (Maurice-Léopold), C. T. R. R. T. 471.
Seners (Gilbert-Marcel), 803e C. E. T.
Gayraud (René), C. F. C. C.
Louey (Abel), 4e escadre de chasse.
Félix (Paul-Jean), 61e escadre.
Dervaux (Jean), C. E. T. 804.
Maillard (Valentin), E. M. 4e R. A.
Bouisson (Vital-Augustin), E. M. 4e R. A.
Amare (Lucien-Jean), établissement central météo.

Dastrevigne (André-Emile), 62e escadre.
Anatole (Eloi-René), Z. D. A. 902.
Pevet (Georges-Jacques), groupe Bretagne.
Marchand (Henri), C. E. T. 804.
Degardin (Louis-Jules), B. C. I. A. A. 267.
Estines (Jacques-Louis), E. M. 62e escadre.
Pacalet (Jean), C. E. T. 806.
Caille (Raymond-Maurice), 21e escadre.
Combe (Pierre-Antoine), 2e escadre de chasse.
Dujas (Jean-Robert), 21e escadre.
Piciol (Roger-Maurice), S. G. A. C. C.
Long (Roger), 62e escadre.
Vincent (Pierre-Jean), C. A. T. 374.
Clary (Noël-Elie-Lucien), 284e C. B. R. E.
Richard (Gilbert), 3e escadre de chasse.
Ruellan (Pierre), compagnie garde et prévôté 533.
Meslin (Désiré-Arsène), éléments air en T. O
Maugis (Edgar-Maurice), C. R. A. P. 201.
Briat (Claude-Jean), B. A.-P. 190.
Salzard (Roger-Fernand), B. D. C. A. 72.
Emorine (André), S. M. A. A.
Gravillou (Georges-Alfred), C. R. R. T. 461.
Diemer (Jacques), B. A. 117.
Boursin (Roger-Fernand), C. T. A. 362.
Vieuille (Yves), C. R. R. T. 403.
Rohrer (Paul-Lucien), 4e escadre de chasse.
Evene (Pierre), D. B. A. 141.
Scafarto (Pierrot-Marcel), D. B. A. 142.
Serafini (Pierre-Ange), G. C. 2/6.
Bioret (Claude), E. M. 2e R. A.
Kohler (Marcel-Ignace), D. P. M. A. Vayres.
Lombard (René-Joseph), 61e escadre.
Cognée (Guy-Marc), 803e C. E. T.
Guitreau (Emile-Jean), A. R. A. A. Bordeaux.
Ruch (Edouard), C. I. M. T. 232.
Schneider (Aimé-Joseph), C. R. A. P. 201.
Pépin (Marcel-Camille), Ce G. P. 501.
Salvez (Roland-Aristide-Laurent), B. T. 73.
Lecardonnel (Albert-Fernand), D. B. A. 104.
Lecam (Jean-Baptiste), D. B. A. 120.
Mathaux (Marcel), commissariat B. A. 770.
Soulier (Louis-Marius), Ce G. P. 501.
Chantome (Lucien-Pierre), D. B. A. 181.
Covillers (Jeannot-François), établissement central météo.
Rivrain (Pierre-Henri), E. M. 2e R. A.
Sassot (Paul), B. E. 949.
Albertin (Louis-Michel), B. D. C. A. 72.
Keller (Charles-Emile), 21e escadre.
Ricol (Jean), D. B. A. 152.
Delpech (Henri - Louis), établissement central météo.
Doublan (Louis-Léopold), C. T. A. 377.
Denegre (André), B. E. 705.
Franchequin (Auguste-Eugène), B. A. 117.
Bouchet (Roger-Henri), Z. D. A. 902.
Loentgen (Emile-René), E. M. 5e R. A.
Meunier (Roger-Georges), commissariat B. A. 762.
Vincent (Clodomir), C. I. M. T. 239.
Savaris (Joseph-Jean), 803e C. E. T.
Rivalain (Emilien-Marcel), C. R. R. T. 406.
Ville (Serge), E. M. 2e R. A.
Aragon (André-Marius), G. T. 2/64.
Rakotomalala (Louis-Pierre), C. E. T. 810.
Meynet (Louis-Marius), C. R. R. T. 461.
Bredif (Robert), C. R. A. P. 207.
Bronchain (Maurice), 21e escadre.
Trouyet (René-Albert), G. B. 1/21.
Ancel (Marcel-Joseph), 62e escadre.
Bontet (René-Pierre), C. R. A. P. 207.
Arnal (Henri-Eugène), C. T. A. 374.
Faurie (Alfred-Joseph), B. E. 722.
Marc (Mars), C. E. T. 812.
Martin (Camille-Albert), E. A. A. 607.
Angely (Paul-Baptiste), B. E. 707.
Samuel (Marcel), C. T. R. R. T. 473.
Galisot (Jean), B. E. 708.
Moreau (Roger), B. E. Auxerre.
Poupée (Georges-Emile), E. M. 1re R. A.
Lemariée (René-Gustave), Indochine.
Gunther (Antoine), B. P. 191.
Calvin (Jean-Joseph), Dt B. G. 1/474.
Rivière (René-Marius), 373e C. T. A.
Frammery (Albert-Louis), Cdt des réseaux.
Dietrich (Jean-Fernand), C. I. M. T. 232.
Le Guen (Yves-Louis), C. R. A. P. 205.
Ratajski (Joseph), C. T. A. 301.
Costes (André), C. A. A. 245.
Dachir (Christophe-Michel), C. I. M. T. 232.
Bultot (Roger), Ce honneur 2e R. A.
Labroche (René-Jules), C. T. A. 371.
Nivelle (Charles), O. L. services sociaux armée air.
Sabourin (René), E. M. 3e R. A.
Delbarre (Georges-Arthur), bureau escale 946.
Delmotte (Pierre-Léon), E. M. A. A. 1re B.
Bec (Paul-Auguste), B. E. 707.
Thevenin (Henri), G. M. M. T. A.
Dibos (Georges), C. S. E. A.
Gauthier (Raymond-Lucien), éléments air en T. O.
Hyon (Jean-Raymond), P. D. C. 71.
Parios (Gilbert), B. E. Auxerre.
Peres (Emmanuel), B. E. 705.
Colas (Pierre-Louis), C. R. A. P. 207.

Comptables.

Pruvost (Gaston-Clément), 61e escadre.
Debrin (André-Célestin), B. E. 740.
Suignard (Jean-François), C. A. A. 245.
Davinroy (Daniel-Julien), C. T. A. 374.

Musiciens.

André (Léonce), musique régionale 4e R. A.
Devos (René), musique régionale 2e R. A.
Aimard (Yvon-Urbain), musique régionale 4e R. A.
Carrère (Henri), musique régionale 4e R. A.
Courtine (Marcel), musique air.

Elève spécialiste.

Peyrin (René-Alexis), B. E. 721.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles que les intéressés avaient au moment de leur proposition.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, cite à l'ordre de la Nation :

M. Georges Ithier Lavergneau, Croix de guerre : animé de la plus haute conscience professionnelle et du sens le plus élevé du devoir. N'a cessé, pendant près de dix ans, de mener une propagande des plus actives et des plus fécondes en faveur de l'aviation civile internationale. Membre actif de la Résistance française : arrêté le 8 mars 1941, a été fusillé le 23 février 1942, à Buchenwald, victime de son devoir et de son dévouement.

Fait à Paris, le 16 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Décret n° 48-1744 du 12 novembre 1948 modifiant le décret du 28 avril 1948 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de prévoyance de la Société nationale des chemins de fer français et les conditions des élections des membres de ce conseil.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 avril 1948 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de prévoyance de la Société nationale des chemins de fer français et les élections des membres de ce conseil,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 3 du décret du 28 avril 1948 est modifié ainsi qu'il suit :

« Sont électeurs tous les agents de l'un ou l'autre sexe de nationalité française ou protégés français, en activité de service ou en retraite, affiliés à la caisse de prévoyance de la Société nationale des chemins de fer français, sous réserve qu'ils n'aient pas été condamnés à l'une des peines qui entraînent, selon la loi française, la déchéance des droits politiques ».

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale
DANIEL MAYER.

Régies d'avances.

Par arrêté en date du 8 novembre 1948, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur du service des ports aériens et de la circulation aérienne est porté à 7 millions de francs, pour le règlement des dépenses suivantes :

Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers de la région parisienne et des postes isolés de la métropole ;

Traitements des auxiliaires qui entrent au service de l'administration ou la quittent en cours de mois ;

Frais de mission et de fonctionnement dans la limite prévue pour les achats sur simple facture.

Le régisseur est assujetti à la constitution d'un cautionnement de 700.000 F. Il perçoit une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 8.400 F.

Par arrêté en date du 8 novembre 1948 le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur de l'aéroport d'Orly est fixé à 4.500.000 F pour le payement des dépenses suivantes :

Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier ;

Salaires des auxiliaires qui entrent au service de l'administration ou la quittent au cours de mois ;

Frais de missions et de déplacements ;

Menues dépenses de fonctionnement.

Le régisseur est assujetti à la constitution d'un cautionnement de 450.000 F. Il perçoit une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 6.6000 F.

Conseil supérieur des transports.

Par arrêté en date du 10 novembre 1948, a été désigné comme rapporteur auprès du conseil supérieur des transports: M. Rouelle, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Comité d'administration provisoire des organismes de mutualité agricole du département de la Haute-Garonne.

Par arrêté du 10 novembre 1948, M. Henri Marcellac, à Bonrepos-Riquet, vice-président du comité d'administration provisoire des caisses mutuelles d'assurances sociales et d'allocations familiales agricoles du département de la Haute-Garonne, est désigné comme président dudit comité, en remplacement de M. Charles Cezar-Bru, décédé.

Tableau d'avancement des administrateurs civils.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 novembre 1948: page 10721, 45e ligne, après: « M. Brandon, assistant administrateur », ajouter: « à compter du 1er mai 1948 ».

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 16 novembre 1948 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la ligne à 150 kV Fléac-Saintes-la Rochelle avec les postes et organes annexes.

Par décret en date du 16 novembre 1948, sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la ligne à 150 kV Fléac-Saintes-la Rochelle, avec les postes et organes annexes.

Les dispositions des articles 18 et 19 du décret du 17 juin 1938 relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique en France, seront applicables aux travaux énumérés ci-dessus.

Renonciation à une concession de mines.

Par arrêté en date du 15 novembre 1948, a été acceptée la renonciation de la société des mines de la Fagassière à la concession des mines de mispickel aurifère et métaux connexes de la Fagassière, communes de Château-Chervix et de Coussac-Bonneval, arrondissement de Saint-Yrieix, département de la Haute-Vienne.

Comité du contentieux.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1947 modifiant la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, et notamment son article 4;

Vu le décret en date du 1er août 1947 portant fixation de la composition et du fonctionnement du comité du contentieux;

Vu les arrêtés des 19 septembre 1947, 29 janvier, 8 et 22 avril, 3 juin, 13 et 20 juillet, 29 octobre 1948,

Arrête:

Art. 1er. — MM. Bard (Jean) et Ricot (Jean), juges au tribunal de la Seine, sont nommés membres suppléants près le comité du contentieux, au titre de représentants du garde des sceaux, ministre de la justice, en remplacement de MM. Fleury et Combier, démissionnaires.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 novembre 1948.

JULES-JULIEN.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 16 novembre 1948 portant reclassement dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 16 novembre 1948, M. Emmanuel (René), président du tribunal de première instance de Pondichéry, est reclassé dans ce grade pour compter du 1er juillet 1946.

Ce reclassement a effet tant au point de vue du traitement que de l'ancienneté.

Décret du 16 novembre 1948 maintenant en disponibilité un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 16 novembre 1948, M. Joseph (Philippe), juge au tribunal de Cotonou, magistrat du 10e degré à titre personnel, placé en disponibilité par le décret du 14 juin 1947 pour une période d'un an, est maintenu, sur sa demande, en cette position, pour une nouvelle période d'un an, à compter du 14 juin 1948.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur « au titre de l'Union française ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948:

Page 10984, 3e colonne, *in fine*, au lieu de: « Ahmed Djoumou M'Baraka, propriétaire préparateur de vanille », lire: « Ahmed Djoumoi M'Baraka ».

Page 10985, 1re colonne, 53e ligne, au lieu de: « Nguyen Van Hoi, agent technique principal hors classe des travaux publics », lire: « Nguyen Tang Hoi ».

Liste des candidats admis à se présenter aux épreuves écrites du concours d'entrée à l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature) en octobre 1948.

Le ministre de la France d'outre-mer et le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 7 avril 1905 modifié par le décret du 27 juillet 1907 instituant à l'école nationale de la France d'outre-mer une section spéciale pour la préparation à la magistrature coloniale;

Vu l'arrêté du 30 juillet 1907 relatif au fonctionnement de la section de la magistrature coloniale à l'école nationale de la France d'outre-mer et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 28 juin 1948 relatif au concours d'admission dans la section magistrature de l'école nationale de la France d'outre-mer en octobre 1948;

Vu l'avis de la commission chargée d'examiner les demandes d'admission à l'école nationale de la France d'outre-mer émis dans sa réunion du 30 septembre 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont admis à se présenter aux épreuves écrites du concours d'entrée à l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature), à la session d'octobre 1948:

MM.	Le Quesne (Henri).
Augé (Jacques).	Morel (Michel).
Bariac (Pierre).	Michelin (Patrice).
Bardin (Dominique).	Moïse (Max).
Baulme (Jacques).	Moïse (Marcel).
Bellec (Louis).	Nivet (Marcel).
Chémery (Jean).	Ortolland (Marcel).
Coudreau (André).	Pageard (Robert).
Colette (Jacques).	Prévost (Michel).
Bazillon (Jacques).	Paloc (Jean).
Connen (Bernard).	Pallut (Jean).
Deixonne (Joseph).	Richard (Victor).
Ducos (Jacques).	Ralafindralambo (Edilbert).
Faucilhon (Daniel).	Regnault (Gilles).
Gueye Amadou.	Schmitt (Joseph).
Hecquard (Jean).	Tarisien (Emile).
Jambon (Maurice).	Voisin (Georges).
Lafont (Pierre).	

Sont admis à se présenter sous réserve de la production avant les épreuves écrites des pièces manquant à leur dossier:

MM.	Prizent (Yvon).
Latu (Pierre).	Reynal (Claude).
Multedo (Dominique).	Thoreau (Jean).

Art. 2. — Le directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 10 octobre 1948.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef adjoint du cabinet,
MAURICE VALLERY-RADOT.

Le vice-président du conseil,
garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ DUBRIEU.

Infirmières coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1948, Mlle Savariau (Ginette) est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

Magistrature d'outre-mer.

Par arrêté ministériel du 8 novembre 1948, M. Collignon (Henri), inspecteur adjoint de l'enregistrement de la Guadeloupe, est nommé attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française, pour compter du 19 juillet 1948.

Services civils de l'Indochine.

Par arrêté du 17 novembre 1948, M. Le Jariel (Raymond), administrateur de 3e classe des services civils de l'Indochine, est placé pendant une année, à compter du 1er novembre 1947, dans la position de service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Caisses de retraites.

Par arrêté du 15 novembre 1948, la caisse des retraites du personnel de la caisse d'épargne de Saint-Dié (Vosges), quai Carnot, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Appointements du personnel technique enseignant dans les écoles techniques privées ayant pour objet la formation d'agents de maîtrise et d'ingénieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 octobre 1948: page 10245, 3e colonne, 15e ligne, au lieu de: « 8° Professeurs de travaux de laboratoires et de travaux techniques: 303.374 F pour une durée hebdomadaire de travail de trente heures », lire: « 3° Professeurs de travaux de laboratoires et de travaux techniques: 303.474 F pour une durée hebdomadaire de travail de vingt-trois heures ».

Appointements des professeurs dans les écoles de langues vivantes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 octobre 1948: page 10246, 2e colonne, 20e ligne, au lieu de: « ...et 430 F+310 F = 731 F pour les professeurs à horaire réduit », lire: « ...et 430 F+301 F=731 F pour les professeurs à horaire réduit ».

Appointements des jardinières d'enfants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 octobre 1948: page 10246, 3e colonne, 11e ligne, au lieu de: « Vu la loi du 26 décembre 1946, relative aux conventions collectives de travail », lire: « Vu la loi du 23 décembre 1946... ».

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Prise en considération d'un projet de reconstruction.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'intérieur et du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques en date du 13 septembre 1948, le projet partiel de reconstruction de la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône), comprenant les aménagements prévus dans les quartiers de Lulli, Rome, Belsunce, Juramy, Pointe-Rouge, Forbin-Madrague et Saint-Bazile, a été pris en considération.

Parmi les opérations mentionnées au projet de reconstruction de Marseille, sont déclarées d'utilité publique et d'urgence, outre les opérations mentionnées à l'arrêté du 7 septembre 1946 portant prise en considération partielle du projet de reconstruction de la ville de Marseille et déclaration d'utilité publique et d'urgence d'opérations prévues audit projet, les dispositions ci-après:

1° *Ilot Lulli.* — Recul de l'alignement de 15 m de la rue Lulli, entre les rues Sainte et de Grignan;

2° *Ilot Rome.* — Recul de l'alignement de 15 m de la rue de Rome entre les rues François-Davso et la rue de Grignan, sur une longueur de 70 m environ;

3° *Ilot Belsunce.* — *a*) Aménagement du carrefour formé par les rues Longue-des-Capucins, de la Fare, des Petites-Mariées et Guillaumet-et-Reine;

b) Recul d'alignement de 4,50 m sur le côté Est de la rue des Capucins à l'angle de la rue du Tapis-Vert, sur la longueur des immeubles détruits;

4° *Ilot Juramy.* — Elargissement à 15 m de la rue Juramy dans sa partie comprise entre la rue des Orgues et la rue Granoux;

5° Ouverture des voies nouvelles dans le quartier de la Pointe-Rouge, Forbin-Madrague, entre la rue de la Madrague et la mer.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Citation à l'ordre de la Nation.
(A titre posthume.)

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, cite à l'ordre de la Nation:

M. le docteur Lernout (Joseph), anciennement domicilié à Marines (Seine-et-Oise): médecin d'un dévouement incontestable, n'ayant jamais hésité, pendant les combats de la libération, à se rendre au chevet des malades. Le 8 août 1944, alors qu'il revenait d'une de ces visites, fut mitraillé sur la route de Marines et périt carbonisé.

Fait à Paris, le 16 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Modifications et inscriptions au Recueil de formules de médicaments de prescription courante.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi validée du 11 septembre 1941 relative à l'exercice de la pharmacie, modifiée par l'ordonnance du 23 mai 1945 et par la loi du 22 mai 1946;

Vu le décret du 17 avril 1943 constituant la commission permanente du Codex;

Vu l'arrêté du 16 juin 1947;

Sur la proposition de la sous-commission de thérapeutique et posologie de la commission permanente du Codex,

Arrête:

Art. 1er. — Sont apportées les modifications suivantes aux formules inscrites au Recueil de formules de médicaments de prescription courante:

Arrêté du 11 juillet 1947.

Savon boriqué au goudron:

Remplacer la formule par la suivante:

« Acide borique..... 5 g ».
« Goudron de Norvège..... 5 g ».
« Savon blanc q. s. p..... 100 g ».

Arrêté du 16 février 1948.

Comprimés de chlorure d'ammonium magnésiés:

Remplacer: « comprimé dragéifié » par « comprimé glutinisé ».

Art. 2. — Sont inscrites au recueil de formules de médicaments de prescription courante, les préparations médicamenteuses dont les formules suivent:

Cachets.

Cachets de Jalap belladonés composés:

Poudre de Belladone.....	0,005	g.
Poudre de Jalap.....	0,045	g.
Poudre de résine de Scammonée	0,015	g.
Résine de Podophylle.....	0,003	g.
Phtaléine du phénol.....	0,075	g.

Pour 1 cachet.

Cachets de phénothiazine à 0,50 g et 1 g (pour adultes et enfants de plus de 30 mois):

Thiodiphénylamine	0,50	g.

Pour 1 cachet.

Thiodiphénylamine	1	g.

Pour 1 cachet.

Cachets de salicylate d'antipyrine composés:

Salicylate de phényldiméthylpyrazolone	0,50	g.
Sulfate basique de quinine....	0,15	g.
Camphosulfonate de sodium..	0,10	g.

Pour 1 cachet.

Cataplasme.

Cataplasme gingival à l'amyléine:

Chlorhydrate de diméthylaminodiméthyl - éthyl - benzoyl - carbinol	1	g.
Eugénol	2	g.
Poudre de Guimauve q. s. p.	100	g.

Collutoire.

Collutoire à l'acriflavine à 0,10 p. 100:

Chlorhydrate de diamino acridine	0,10	g.
Glycérine	80	g.
Eau distillée q. s. p.....	100	g.

Comprimés.

Comprimés d'acétaminosalol à 0,25 g:

Acétyl-para-aminosalol	0,25	g.

Pour 1 comprimé.

Comprimés de charbon à l'oxyquinoléine:

Poudre de charbon végétal....	0,45	g.
Sulfate d'orthoxyquinoléine....	0,005	g.

Pour 1 comprimé dragéifié.

Comprimés de codéine éphédrinés:

Codéine	0,01	g.
Chlorhydrate d'éphédrine.....	0,025	g.

Pour 1 comprimé.

Comprimés d'esculoside à 0,001 g, 0,002 g, 0,005 g et 0,010 g:

Esculoside	0,001	g.

Pour 1 comprimé.

Esculoside	0,002	g.

Pour 1 comprimé.

Esculoside	0,005	g.

Pour 1 comprimé.

Esculoside	0,010	g.

Pour 1 comprimé.

Comprimés d'extrait de kola et inositocalcium:

Extrait de kola.....	0,04	g.
Inosito hexaphosphate mixte de calcium et magnésium.	0,06	g.

Pour 1 comprimé dragéifié.

Comprimés de chlorhydrate de papavérine à 0,02 g et 0,03 g:

Chlorhydrate de papavérine...	0,02	g.

Excipient q. s. p. 1 comprimé.

Chlorhydrate de papavérine...	0,03	g.

Excipient q. s. p. 1 comprimé.

Comprimés de phénobarbital belladonés:

Phényl-éthylmalonylurée	0,03	g.
Extrait de Belladone.....	0,01	g.

Pour 1 comprimé.

Comprimés de phénothiazine à 0,50 g et 1 g (pour adultes et enfants de plus de 30 mois):

Thiodiphénylamine	0,50	g.

Pour 1 comprimé.

Thiodiphénylamine	1	g.

Pour 1 comprimé.

Comprimés de rutine à 0,02 g:

Rutoside	0,02	g.

Pour 1 comprimé.

Comprimés de salicylate, succinate et hyposulfite de magnésium:

Salicylate de magnésium.....	0,50	g.
Succinate de magnésium.....	0,10	g.
Hyposulfite de magnésium.....	0,10	g.

Pour 1 comprimé glutinisé.

Comprimés de santonine à la phtaléine à 0,025 g (pour enfants de plus de 30 mois):

Santonine	0,025	g.
Phtaléine du phénol.....	0,05	g.

Pour 1 comprimé.

Comprimés de sulfaguanidine bismuthés:

p. — Aminophényl-sulfonylguanidine	0,375	g.
Nitrate basique de bismuth..	0,125	g.

Pour 1 comprimé.

Comprimés trisulfamidés :

p. — Aminophényl-sulfamido-thiazol	0,20	g.
p. — Aminophényl-sulfamido-pyrimidine	0,20	g.
p. — Aminophényl-sulfamido-méthylpyrimidine	0,10	g.

Pour 1 comprimé.

Comprimés de chlorhydrate d'yohimbine à 0,005 g :

Chlorhydrate d'yohimbine	0,005	g.

Pour 1 comprimé.

Elixir.

Elixir phospho-créosoté :

Créosote	8	g.
Alcool à 95°	240	g.
Sirop d'écorce d'orange amère	200	g.
Sirop de chlorhydrophosphate de calcium q. s. p.	1000	g.

Espèces.

Espèces composées au Séné :

Genêt	0,50	g.
Menthe poivrée	1	g.
Mélisse	1	g.
Pariétaire	3	g.
Coriandre	4,50	g.
Frêne	30	g.
Mercuriale annuelle	30	g.
Séné (folioles)	30	g.

Gomme à mâcher.

Gomme à mâcher mentholée-eucalyptolée :

Menthol	0,50	g.
Eucalyptol	0,25	g.
Acétate de polyvinyle monomère et excipient sucré q. s. p.	100	g.

Gouttes.

Gouttes magnésiées thio-bromurées :

Bromure de magnésium	25	g.
Hyposulfite de magnésium	3	g.
Extrait concentré pour sirop d'écorce d'orange amère	6	g.
Eau distillée	35	g.
Glycérine q. s. p.	100	g.

Gouttes magnésiées thio-iodurées :

Iodure de magnésium	18	g.
Hyposulfite de magnésium	0,20	g.
Extrait concentré pour sirop d'écorce d'orange amère	10	g.
Eau distillée	30	g.
Glycérine q. s. p.	100	g.

Gouttes phospho-strychno-arséniées :

Acide phosphorique officinal	25	g.
Sulfate de strychnine	0,10	g.
Méthylarsinate de sodium	2	g.
Sulfate de manganèse	2,50	g.
Eau distillée q. s. p.	100	g.

Granules.

Granules de chlorhydrate de papavérine à 0,03 g :

Chlorhydrate de papavérine	0,03	g

Pour 1 granule.

Liniment.

Liniment salicylé au baume opodeldoch :

Salicylate de méthyle	5	g.
Liniment ammoniacal camphré composé	45	g.
Chloroforme	2	g.
Eau-de-vie camphrée q. s. p.	100	g.

Lotion.

Lotion à l'oxyquinol potassium à 0,20 p. 100 :

Sulfate double d'orthoxyquinoléine et de potassium	0,20	g.
Glycérine	2	g.
Essence de lavande q. s.		
Eau distillée q. s. p.	100	g.

Mélanges injectables.

Mélange huileux à la cire :

Cire blanche	2	g.
Cholestérol	1	g.
Huile végétale neutralisée injectable q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 3 cm³.

Mélange huileux à la cire-lanoline :

Cire blanche	1	g.
Lanoléine	2	g.
Cholestérol	1	g.
Huile végétale neutralisée injectable q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 4 cm³.

Onguent.

Onguent soufré à l'huile de cade :

Soufre précipité	90	g.
Huile de cade	8	g.
Essence d'Eucalyptus	1	g.
Camphre	1	g.

Ovule.

Ovule au sulfanilamide à 2 g :

p. — Aminophénylsulfamide	2	g.

Excipient q. s. p. 1 ovule.

Pansements.

Tulle gras à la mercurescéine et au baume du Pérou :

Hydroxymercurifluorescéine sodique	1	g.
Baume du Pérou	1	g.
Vaseline q. s. p.	100	g.

Pour imprégnation de compresses en tulle grec de toutes dimensions.

Tulle gras sulfamidé au baume du Pérou :

p. — Amino phényl sulfamide	10	g.
Baume du Pérou	1	g.
Vaseline q. s. p.	100	g.

Pour imprégnation de compresses en tulle grec de toutes dimensions.

Tulle gras sulfamidé au baume du Pérou vitaminé :

p. — Amino phényl sulfamide	10	g.
Baume du Pérou	1	g.
Huile de Fletan (à 40.000 unités au gramme)	1	g.
Vaseline q. s. p.	100	g.

Pour imprégnation de compresses en tulle grec de toutes dimensions.

Pilules.

Pilules de Bourdaine-bile composées :

Extrait mou de Bourdaine	0,62	g.
Extrait de bile de bœuf purifiée	0,01	g.
Aloès	0,04	g.
Résine de Podophylle	0,01	g.
Extrait de Belladone	0,01	g.
Savon médicinal	0,04	g.

Excipient q. s. p. 1 pilule glutinisée.

Pilules ferrugineuses au Colombo :

Tartrate ferrico-potassique	0,10	g.
Extrait de Colombo	0,025	g.
Extrait de Chiendent	0,025	g.

Excipient q. s. p. 1 pilule.

Pilules d'hexamine lithinées :

Hexaméthylène tétramine	0,05	g.
Carbonate de lithium	0,05	g.
Extrait de Chiendent	0,05	g.

Excipient q. s. p. 1 pilule.

Pilules d'oxyquinolphénolphtaléine :

Sulfate d'orthoxyquinoléine	0,03	g.
Phtaléine du phénol	0,12	g.

Excipient q. s. p. 1 pilule dragéifiée.

Pommades.

Pommade à l'acide salicylique à 30 p. 100 :

Acide salicylique	30	g.
Axonge q. s. p.	100	g.

Pommade coaltarée à l'eau de chaux :

Goudron de houille	10	g.
Eau de chaux	20	g.
Lanoléine	30	g.
Vaseline q. s. p.	100	g.

Pommade au soufre-violet de gentiane-amyléine :

Soufre précipité	2	g.
Violet de gentiane	1	g.
Chlorhydrate de diméthylamino-diméthyléthyl benzoylcarbinol	1	g.
Vaseline q. s. p.	100	g.

Pommade zincique à l'huile de foie de morue sulfamidée :

Oxyde de zinc	55	g.
p. — Amino-phényl-sulfamide	5	g.
Huile de foie de morue	25	g.
Parfum q. s.		
Vaseline q. s. p.	100	g.

Vaseline camphro-mentholée :

Camphre	2,50	g.
Menthol	2,50	g.
Vaseline q. s. p.	100	g.

Vaseline phénolée à 3 p. 100 :

Phénol officinal	3	g.
Vaseline blanche q. s. p.	100	g.

Poudre dermique.

Poudre bismutho-magnésiée à l'ichthyolammonium :

Carbonate de bismuth	10	g.
Carbonate de magnésium	25	g.
Carbonate de calcium	25	g.
Ichtyolsulfonate d'ammonium	1	g.
Talc q. s. p.	100	g.

Saccharures granulés.

Granulé de Scammonée-phénolphtaléine (pour enfants de plus de 30 mois) :

Poudre de Scammonée	2	g.
Phtaléine du phénol	1,50	g.
Excipient sucré q. s. p.	100	g.

Granulé de Scammonée-phénolphtaléine (pour adultes) :

Poudre de Scammonée	3	g.
Phtaléine du phénol	2,50	g.
Excipient sucré q. s. p.	100	g.

Savons.

Savon boraté au goudron à 5 p. 100 :

Borate de sodium	5	g.
Goudron de Norvège	5	g.
Savon blanc q. s. p.	100	g.

Savon à l'ichtyolammonium à 5 p. 100 :

Ichtyolsulfonate d'ammonium	5	g.
Savon blanc q. s. p.	100	g.

Savon au Panama à 1 p. 100 :

Teinture de Quillaya	1	g.
Savon blanc q. s. p.	100	g.

Solutés (buvables).

Soluté iodo-caféiné :

Caféine	1,50	g.
Benzoate de sodium	2	g.
Iodure de potassium	3	g.
Eau distillée q. s. p.	100	g.

Soluté de vitamine A à 20.000 U. I. par cm³ :

Vitamine A (en solution huileuse), 2.000.000 U. I. pour 100 cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³.

Soluté alcoolique de vitamine D_3 à 0,75 p. 100 :

Vitamine D_3 cristallisée	0,75	g.
Glycérine officinale	5	cm³.
Alcool à 95° q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 2 cm³. Chaque ampoule de 2 cm³ renferme 15 mg soit 600.000 U. I. de vitamine D_3.

Soluté huileux de vitamine D_3 à 0,50 p. 100 :

Vitamine D_3 cristallisée	0,50	g.
Huile végétale neutralisée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 3 cm³. Chaque ampoule de 3 cm³ renferme 15 mg soit 600.000 U. I. de vitamine D_3.

Soluté huileux de vitamine D_3 à 1 p. 100 :

Vitamine D_3 cristallisée	1	g.
Huile végétale neutralisée	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1,5 cm³. Chaque ampoule de 1,5 cm³ renferme 15 mg soit 600.000 U. I. de vitamine D_3.

Soluté pour usage externe (gouttes pour instillations nasales).

Soluté de naphtazoline (pour instillations nasales) :

Chlorhydrate de naphtyl méthyl imidazoline	0,10	g.
Soluté chloruré isotonique q. s. p.	100	g.

Solutés injectables.

Soluté injectable de bibromhydrate de quinine à 25 p. 100:

Bromhydrate neutre de quinine	25	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³.

Solutés injectables d'esculoside à 0,10 p. 100, 0,20 p. 100, 0,50 p. 100 et 1 p. 100:

Esculoside	0,10	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³.

Esculoside	0,20	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³.

Esculoside	0,50	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³.

Esculoside	1	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³.

Soluté injectable de formiate de quinine-uréthane à 25 p. 100:

Formiate de quinine	25	g.
Carbamate d'éthyle	25	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³.

Soluté injectable de gluconate et lactate de calcium (I. V.):

Gluconate de calcium	8,50	g.
Lactate de calcium	1,50	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 10 cm³.

Suppositoires.

Suppositoires de formiate de calcium à 0,50 g:

Formiate de calcium	0,50	g.
Excipient q. s. p. 1 suppositoire de	3	g.

Suppositoires mercuriels à l'oxyquinol composés (adultes):

Sulfate d'orthoxyquinoléine	0,30	g.
Pommade mercurielle à parties égales	0,20	g.
Extrait de Tanaisie	0,06	g.
Extrait d'Ail	0,06	g.
Excipient q. s. p. 1 suppositoire de	3	g.

Suppositoires d'ouabaïne-amyléine à 0,001 g (pour enfants de plus de 30 mois):

Ouabaïne	0,001	g.
Chlorhydrate de diméthylaminodiméthyléthyl benzoylcarbinol	0,02	g.
Excipient q. s. p. 1 suppositoire de	2	g.

Suppositoires d'ouabaïne-amyléine à 0,005 g (adultes):

Ouabaïne	0,005	g.
Chlorhydrate de diméthylaminodiméthyléthyl benzoylcarbinol	0.02	g.
Excipient q. s. p. 1 suppositoire de	3	g.

Fait à Paris, le 5 novembre 1948.

Pour le ministre et par autorisation:
Le conseiller technique,
BOIDE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 18 novembre 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à rétablir et à organiser l'élection des conseils et administrations des organismes de la mutualité agricole. (Nos 4129, 5281. — M. Terpend, rapporteur.)

2. — Discussion 1° du projet de loi tendant à modifier certaines dispositions du statut viticole, 2° de la proposition de loi de M. Paumier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier certaines dispositions du statut viticole et à autoriser de nouvelles plantations de vignes. (Nos 1281, 71, 1302, 2148, 3572. — M. Guille, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi autorisant, déclarant d'utilité publique et concédant à Electricité de France (service national) les travaux d'aménagement de la chute de Montpezat, sur la Loire et l'Ardèche, départements de l'Ardèche, de la Haute-Loire et la Loire. Nos 4292, 5236. — M. Couston, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi de M. Courant sur la résiliation des contrats privés, conclus avant le 10 mai 1940. (Nos 710, 4836. — M. Delahoutre, rapporteur.)

5. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Gabelle et plusieurs de ses collègues tendant à permettre de conférer en cas d'adoption un prénom supplémentaire à l'adopté; 2° de MM. Bernard Lafay et Teyssandier, conseillers de la République, tendant à faciliter le changement du nom patronymique et des prénoms de l'adopté dans le cas de légitimation adoptive (Nos 3751, 3720, 4959, 5152. — Mlle Archimède, rapporteur.)

6. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Louis Rollin et plusieurs de ses collègues ayant pour objet d'accorder le bénéfice de l'amnistie à certaines catégories de personnes poursuivies ou condamnées pour faits de collaboration, notamment aux grands mutilés de guerre; 2° de M. de Moro-Giafferri et plusieurs de ses collègues tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie à certaines catégories de personnes. (Nos 3029, 5018, 5127. — M. Dominjon, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi portant statut des centres d'apprentissage. (Nos 4182, 5268, 5285, 5397). — M. Mazier, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations de MM. Louis Rollin, Legendre, de Mme Schell, de MM. Patinaud, Gabriel Roucaute, Lecœur et Garaudy sur les déclarations du ministre de l'intérieur.

Séances du jeudi 18 novembre 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis Mlle Archimède, jusques et y compris M. Aumeran.

Tribunes. — Depuis M. Khider, jusques et y compris Mlle Lamblin.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 17 novembre 1948.

Présents. — MM. Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Cercller, Chaze, Christiaens, Mme Degrond, MM. Denis (André) (Dordogne), Doyen, Duforest, Errecart, Gazier, Guérin (Maurice) (Rhône), Leenhardt, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Mauroux, Michel, Palewski, Ramonet, Ricou, Rigal (Albert) (Loiret).

Excusés. — MM. Catrice, Chambeiron, Joubert, Poimbœuf, Solinhac.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 17 novembre 1948.

Présents. — MM. Baudry-d'Asson (de), Blanchet, Bocquet, Castera, Charpentier, Garavel, Lalle, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Martineau, Montagnier, Moussu, Olmi, Orvoen, Paumier, Perdon (Hilaire), Pouyet, Ruffe, Sesmaisons (de), Terpend, Valay, Vée, Vuillaume, Zunino.

Excusé. — M. Pirot.

Suppléant. — M. Garcia (de M. Waldeck Rochet).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 17 novembre 1948.

Présents. — MM. Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Bour, Chastellain, Citerne, Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Desson, Dreyfus-Schmidt, Dumas (Joseph), Dumet (Jean-Louis), Jaquet, Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Llante, Lucas, Mazuez, André Mercier (Oise), Péron (Yves), Mme Peyroles, MM. Schauffler, Viard.

Suppléants. — MM. Bichet (de M. Reille-Soult); Dixmier (de M. Jacques Bardoux); Mlle José Dupuis (de M. Dominjon); M. Finet (de M. Bouxom).

Convocation de commission.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le vendredi 19 novembre 1948, à quinze heures (local de la commission n° 254):

I. — Rapport de M. Castellani sur le projet de loi (n° 4315) portant réorganisation du régime de l'émission à Madagascar.

II. — Avis de M. Castellani sur le projet de loi (n° 4512) portant organisation de l'aéronautique marchande.

Réunions de commissions du jeudi 18 novembre 1948.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 8e bureau.

Commission de la marine marchande et pêches, à dix heures. — Local n° 211.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948. — DEUXIÈME PARTIE DE LA SESSION

Ordre du jour du jeudi 18 novembre 1948.

A quinze heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Suite de l'examen des dossiers d'élections.

Convocations de bureaux.

Le 2e bureau se réunira le jeudi 18 novembre 1948, à quinze heures (local n° 201):

Suite de l'examen des dossiers d'élection.

Le 4e bureau se réunira le jeudi 18 novembre 1948, à quinze heures (local n° 202):

Examen des opérations électorales du département de la Meuse: M. Grimal, rapporteur.

Le 5e bureau se réunira le jeudi 18 novembre 1948, à quinze heures (local n° 217):

Examen des rapports d'élection relatifs aux départements de la Seine (M. Charles-Cros, rapporteur), et du Rhône (M. Morel, rapporteur)

Le 6e bureau se réunira le jeudi 18 novembre 1948, à quinze heures (local n° 221):

Nouvel examen du dossier des opérations électorales du département des Deux-Sèvres à la suite de la réception d'une protestation. — M. de Maupéou, rapporteur.

Réunions du jeudi 18 novembre 1948.

2e bureau, à quinze heures. — Local n° 201.
4e bureau, à quinze heures. — Local n° 202.
5e bureau, à quinze heures. — Local n° 217.
6e bureau, à quinze heures. — Local n° 221.

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats du Conseil de la République.

Un concours pour le recrutement de secrétaires des débats du Conseil de la République, chargés de la rédaction des comptes rendus analytiques des séances, aura lieu le samedi 4 décembre 1948.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 29 novembre 1948, au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;
2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;
3° Un certificat de bonne vie et mœurs;
4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;
5° Une copie de leurs titres universitaires;
6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;
7° Un certificat médical délivré par le médecin chef du Conseil de la République qui recevra à son cabinet, 15 *bis*, rue de Vaugirard: *a*) les candidats de Paris, tous les jours de quinze heures trente à seize heures trente (à l'exception des samedis, dimanches et lundis); *b*) les candidats de province, le vendredi 3 décembre 1948, de quinze heures trente à dix-huit heures trente;
8° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 4 décembre 1948, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge. Ils devront, en outre, être pourvus d'un diplôme de licence ou de l'un des diplômes figurant à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 (école normale supérieure, école polytechnique, école des sciences politiques hautes études commerciales, etc.).

De plus, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale ou, qu'en tout état de cause, ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours de quinze heures trente à dix-huit heures trente.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 24 novembre 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Décision sur la demande de discussion d'urgence des demandes d'avis, transmises par M. le président du conseil des ministres, sur:

1° Le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, prorogeant pour une nouvelle période d'une année, à compter du 1er décembre 1948, les dispositions du décret du 29 avril 1942 déterminant en Nouvelle-Calédonie et dépendances les cas dans lesquels les propriétaires sont autorisés à donner congé à leurs locataires;

2° Le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à proroger de deux années les dispositions du décret n° 46-2821 du 27 novembre 1946 instituant à Madagascar et dépendances des mesures exceptionnelles en vue de remédier à la crise du logement;

3° Le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à accorder une prorogation de jouissance aux locataires de locaux d'habitation de Madagascar et dépendances;

4° Le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant règlement du statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements en Afrique occidentale française.

L'ordre du jour sera éventuellement complété d'après les propositions de la prochaine conférence des présidents.

Convocations de commissions.

La commission des affaires sociales se réunira le mardi 23 novembre 1948, à quatorze heures trente (local n° 219):

I. — Examen du projet de code du travail adopté en première lecture par la commission.

II. — Discussion du rapport de M. Zinsou sur la proposition tendant à exclure Dakar et la presqu'île du Cap-Vert de la zone d'endémicité amarile.

III. — Questions diverses.

La commission de la justice se réunira le vendredi 19 novembre 1948, à dix heures trente précises (local n° 120):

I. — Demande d'avis sur le projet de décret prorogeant pour une nouvelle période d'une année les dispositions du décret du 29 avril 1942, déterminant, en Nouvelle-Calédonie et dépendances, les cas dans lesquels les propriétaires sont autorisés à donner congé à leurs locataires.

II. — Demande d'avis sur un projet de décret tendant à proroger de deux années les dispositions du décret n° 46-2521 du 27 novembre 1946 instituant à Madagascar et dépendances des mesures exceptionnelles en vue de remédier à la crise du logement.

III. — Demande d'avis sur un projet de décret tendant à accorder une prorogation de jouissance aux locataires de locaux d'habitation de Madagascar et dépendances.

IV. — Demande d'avis sur un projet de décret portant règlement du statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements en Afrique occidentale française.

Discussion d'urgence a été demandée par le ministre de la France d'outre-mer les 7 et 12 novembre 1948.

V. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 390, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier le décret n° 47-2300 du 27 novembre 1947 réorganisant au Cameroun la justice de droit français.

La commission du règlement et de la comptabilité se réunira le 23 novembre 1948, à seize heures trente (local n° 120):

I. — Examen de la proposition de résolution (n° 368, année 1948) tendant à inviter le bureau de l'Assemblée de l'Union française à faire connaître aux auteurs des propositions adoptées par elle, la suite donnée par l'Assemblée nationale et par le Gouvernement à ces propositions, présentée par M. Georges Boussenot, Mme Caffot et M. Périer, conseillers de l'Union française.

II. — Examen d'une communication d'un fonctionnaire du service de presse de l'Assemblée.

III. — Examen d'une pétition de l'Association philanthropique antillaise Inter Nations-Unions des descendants et amis d'Hindous Guadeloupe-Antilles.

Convocations de bureau.

Le 1er bureau se réunira le mercredi 24 novembre 1948, à quatorze heures quinze (local n° 118):

Examen du dossier d'élections du royaume du Cambodge.

Le 2e bureau se réunira le mercredi 24 novembre 1948, à quatorze heures trente (local n° 219):

I. — Examen des dossiers de MM. de Boysson (Guy), Motais, de Narbonne (Léon), Detraves (Guillaume), Mme Berger (Marianne), M. Daher (Jules), proclamés membres de l'Assemblée de l'Union française par l'Assemblée nationale.

II. — Examen des dossiers de MM. Junillon (Lucien), Georget (Joseph), Gaignard (Henri-Georges), proclamés membres de l'Assemblée de l'Union française par le Conseil de la République.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision n° 40, du 16 novembre 1948, du directeur répartiteur de l'électricité, relative aux consommations effectuées en heures creuses par certaines catégories d'usagers.

Le directeur répartiteur de l'électricité,

Vu la décision n° XXXIII du 29 septembre 1948;

Vu la décision n° 36 du 28 octobre 1948,

Décide:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 4 de la décision n° 36 du 28 octobre 1948 sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« Les consommations effectuées en heures creuses par les usagers domestiques, administratifs ou commerciaux, publics ou privés, disposant d'un compteur spécial permettant d'enregistrer ces consommations, sont limitées à l'utilisation mensuelle de 150 (cent cinquante) heures de la puissance mise à leur disposition par l'arrêté du 5 octobre 1944.

« Toutefois, en ce qui concerne le mois de novembre 1948, le nombre d'heures d'utilisation mensuelle est ramené à 75 (soixante-quinze) heures.

« L'usage des appareils électriques à accumulation de chaleur (chauffe-eau, poêles, etc.) est autorisé ».

Art. 2. — La présente décision aura effet à dater du 16 novembre 1948.

Le directeur répartiteur de l'électricité,
VARLET.

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de concours pour le grade d'inspecteur de 3e classe des colonies.

Un concours pour le grade d'inspecteur de 3e classe des colonies, prévu par l'article 3 du décret du 1er avril 1921, portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies, aura lieu à Paris, en octobre 1949.

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces prévues à l'article 2 dudit décret, devront être adressées par la voie hiérarchique au ministre de la France d'outre-mer, de manière à parvenir avant le 1er mai 1949.

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES. — 2e DIVISION

TABLEAU PAR GROUPEMENTS

IMPORTATIONS

Mois d'octobre 1948 et 1947.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1947		
	1948	1947	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	2.510.284	(1)	40.770	45	40.815	(1)	(1)	(1)
Matières premières et demi-produits :								
Pour l'industrie :								
D'origine industrielle	477.651	»	8.684	1.918	10.602	»	»	»
D'origine agricole	357.317	»	11.614	3.565	15.179	»	»	»
Pour l'agriculture :								
D'origine industrielle	48.215	»	620	1	621	»	»	»
D'origine agricole	65.514	»	889	830	1.719	»	»	»
Moyens d'équipement :								
D'origine industrielle :								
Pour l'industrie	31.542	»	3.903	68	3.971	»	»	»
Pour l'agriculture	4.919	»	771	3	774	»	»	»
Produits de consommation :								
Durables	1.944	»	591	116	707	»	»	»
Non durables :								
Pour l'alimentation humaine	425.308	»	7.979	14.849	22.828	»	»	»
Autres	4.100	»	1.923	66	1.989	»	»	»
Total	3.926.884	3.603.291	59.744	21.461	72.205	21.929	8.675	30.604

Dix premiers mois des années 1948 et 1947.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1947		
	1948	1947	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	20.359.219	»	81.166	203	81.669	(1)	(1)	(1)
Matières premières et demi-produits :								
Pour l'industrie :								
D'origine industrielle	5.286.384	»	75.696	15.626	91.322	»	»	»
D'origine agricole	2.918.749	»	87.117	15.516	102.633	»	»	»
Pour l'agriculture :								
D'origine industrielle	389.698	»	4.277	41	4.318	»	»	»
D'origine agricole	358.870	»	5.595	4.154	9.749	»	»	»
Moyens d'équipement :								
D'origine industrielle :								
Pour l'industrie	518.278	»	36.970	488	37.458	»	»	»
Pour l'agriculture	44.239	»	5.760	39	5.799	»	»	»
Produits de consommation :								
Durables	28.163	»	5.336	1.055	6.391	»	»	»
Non durables :								
Pour l'alimentation humaine	4.039.979	»	59.344	101.134	160.478	»	»	»
Autres	32.386	»	10.561	1.520	12.081	»	»	»
Total	34.905.395	30.189.887	375.122	439.776	514.898	212.573	69.313	281.886

(1) En raison des modifications apportées à la nomenclature du tarif des douanes et à la nomenclature statistique, les antérieurs ne pourront être fournis qu'à partir du mois de janvier 1949.

DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois d'octobre 1948 et 1947.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1947		
	1948	1947	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	468.890	(1)	1.958	321	2.279	(1)	(1)	(1)
Matières premières et demi-produits :								
Pour l'industrie :								
D'origine industrielle	752.939	»	7.972	3.704	11.676	»	»	»
D'origine agricole	55.556	»	1.627	236	1.863	»	»	»
Pour l'agriculture :								
D'origine industrielle	79.206	»	486	251	737	»	»	»
D'origine agricole	20.702	»	299	204	503	»	»	»
Moyens d'équipement :								
D'origine industrielle :								
Pour l'industrie	29.780	»	2.249	3.218	5.467	»	»	»
Pour l'agriculture	2.660	»	190	301	491	»	»	»
Produits de consommation :								
Durables	17.587	»	2.958	2.150	5.108	»	»	»
Non durables :								
Pour l'alimentation humaine	48.057	»	4.328	7.515	11.843	»	»	»
Autres	17.239	»	2.173	1.877	4.050	»	»	»
Total	1.492.616	1.305.271	24.240	19.777	44.017	11.138	7.678	18.816

Dix premiers mois des années 1948 et 1947.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1947		
	1948	1947	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	3.745.803	(1)	11.716	2.225	16.941	(1)	(1)	(1)
Matières premières et demi-produits :								
Pour l'industrie :								
D'origine industrielle	8.535.964	»	62.822	30.175	92.997	»	»	»
D'origine agricole	591.558	»	11.853	3.736	15.589	»	»	»
Pour l'agriculture :								
D'origine industrielle	801.685	»	4.032	2.673	6.705	»	»	»
D'origine agricole	88.352	»	3.262	914	4.176	»	»	»
Moyens d'équipement :								
D'origine industrielle :								
Pour l'industrie	286.452	»	16.994	26.104	43.098	»	»	»
Pour l'agriculture	28.210	»	1.664	2.548	4.212	»	»	»
Produits de consommation :								
Durables	145.960	»	19.286	20.317	39.603	»	»	»
Non durables :								
Pour l'alimentation humaine	434.109	»	20.503	23.610	44.113	»	»	»
Autres	153.432	»	28.675	39.084	67.759	»	»	»
Total	14.814.525	11.367.398	483.807	451.386	935.193	103.777	69.291	173.068

(1) En raison des modifications apportées à la nomenclature du tarif des douanes et à la nomenclature statistique, les antérieurs ne pourront être fournis qu'à partir du mois de janvier 1949.

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois d'octobre 1948.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Octobre 1948.		Septembre 1948.		Octobre 1948.		Septembre 1948.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux.	11.439	3.522	9.636	2.268	1.290	600	822	399
Céréales	20.214	19.689	99.363	22.513	462	685	1.624	651
Autres produits du règne végétal	66.821	88.889	88.730	99.526	2.518	6.335	2.913	6.214
Corps gras, cires	5.710	9.036	5.119	6.504	642	743	610	699
Produits des industries alimentaires. — Boissons. — Tabacs	144.735	164.708	53.225	104.601	5.307	9.490	1.999	6.639
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc.	1.661.966	15.487	1.813.982	618	5.230	45	5.953	1
Produits pétroliers	850.718	3	722.253	1	6.044	»	5.074	»
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	180.158	148.246	286.355	173.498	694	875	1.299	813
Produits chimiques	7.809	51	13.469	180	570	4	641	4
Produits des industries parachimiques.	43.111	207	21.451	1.108	1.073	76	824	70
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	6.079	4.364	9.820	4.503	750	620	1.214	589
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	1.106	1.771	1.917	1.082	404	433	542	344
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	232.945	20.395	301.604	20.007	1.085	414	1.295	379
Papier et ses applications	36.876	17	63.978	119	1.399	1	2.146	2
Matières premières textiles	55.580	5.051	43.189	2.735	12.117	757	8.147	381
Filés, fils et ficelles	1.164	112	1.303	65	417	13	425	6
Tissus et autres articles textiles	1.145	94	2.171	86	1.204	98	958	79
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	8.042	279	2.604	453	431	20	349	30
Chaussures, chapeaux, articles de mode.	52	18	20	12	66	14	50	2
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	11.325	401	21.047	1.617	258	4	300	12
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	2	»	2	1	207	3	238	12
Métaux communs	47.364	2.105	70.927	2.318	3.104	210	4.626	226
Ouvrages en métaux	3.457	31	2.972	144	287	5	237	6
Machines et appareils	8.516	21	14.012	40	2.335	5	2.732	6
Construction électrique	877	6	864	20	372	1	485	2
Matériel de transport	24.354	31	34.191	70	2.044	2	2.196	3
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	85	2	87	»	158	»	465	»
Instruments de musique	8	»	16	»	13	»	18	»
Armes et munitions	1	»	»	»	6	»	3	»
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.).	14	49	49	43	18	10	23	9
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	5	1	3	1
Colis postaux	12	11	8	16	4	2	5	4
Total	3.442.285	484.599	3.684.364	444.148	50.744	21.461	47.916	17.574

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois d'octobre 1948.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Octobre 1948.		Septembre 1948.		Octobre 1948.		Septembre 1948.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux.	897	2.412	930	2.942	135	409	237	444
Produits du règne végétal	15.787	22.477	11.386	11.609	479	455	334	268
Corps gras, cires	55	123	106	179	13	15	22	20
Boissons	7.324	7.077	10.003	8.726	1.495	414	1.509	499
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	3.977	12.430	3.077	14.470	602	866	385	936
Produits minéraux	908.767	99.280	1.247.228	88.180	2.598	639	3.174	576
Produits chimiques	30.073	8.337	38.502	9.099	868	263	1.009	284
Produits des industries parachimiques	68.809	16.577	51.835	21.065	1.682	934	1.325	1.031
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	731	1.348	681	1.670	238	393	179	470
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	447	430	397	352	387	435	328	109
Ouvrages en cuir ou en peau	11	87	3	127	94	42	85	11
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	32.167	21.997	27.571	24.765	424	477	392	549
Papier et ses applications	6.805	5.489	5.410	6.912	835	519	682	698
Matières premières textiles	19.468	359	12.112	168	1.270	79	1.441	39
Filés, fils et ficelles	1.661	996	1.734	1.068	1.745	389	1.816	437
Tissus et autres articles	1.249	4.947	1.120	4.332	2.324	5.019	2.217	3.769
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	1.015	2.678	1.318	1.968	444	1.023	443	667
Chaussures, chapeaux, articles de mode	70	403	45	380	118	303	115	252
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	12.007	13.909	10.286	11.530	591	450	509	425
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	13	4	15	5	257	48	206	48
Métaux communs	74.709	32.866	73.742	31.007	2.214	1.008	2.133	1.074
Ouvrages en métaux	4.334	10.168	4.468	11.457	583	1.183	616	1.314
Machines et appareils	5.664	6.037	5.090	7.771	1.377	1.454	1.269	1.638
Construction électrique	1.269	2.341	1.231	2.447	535	826	502	737
Voitures automobiles, cycles, etc.	6.048	5.893	4.604	5.757	1.788	1.315	1.286	1.355
Autre matériel de transport	7.858	429	12.442	9.324	51	162	218	295
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	261	190	224	208	491	152	394	154
Instruments de musique	55	45	49	41	69	24	54	21
Armes et munitions	42	84	174	78	21	34	151	32
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	233	428	123	381	167	157	136	178
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	22	4	12	2
Colis postaux	153	901	129	1.227	327	566	278	549
Total	1.211.959	280.057	1.525.734	279.335	24.240	19.777	23.457	18.911

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — (Commerce spécial.)

Résultats du mois d'octobre 1948.

(Comparaison avec les années antérieures.)

I. — Pays étrangers.

	QUANTITÉS (en milliers de tonnes).			VALEURS (en milliards de francs).		
	Octobre 1948.	Octobre 1947.	Octobre 1938.	Octobre 1948.	Octobre 1947.	Octobre 1938.
Importations	3.442	3.345	1.862	50,7	21,9	2,7
Exportations	1.212	1.113	2.008	24,2	11,1	2,1
Balance pays étrangers	— 2.230	— 2.232	— 146	— 26,5	— 10,8	— 0,6
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				48 p. 100.	51 p. 100.	78 p. 100.

II. — France d'outre-mer.

	QUANTITÉS (en milliers de tonnes).			VALEURS (en milliards de francs).		
	Octobre 1948.	Octobre 1947.	Octobre 1938.	Octobre 1948.	Octobre 1947.	Octobre 1938.
Importations	485	348	681	21,5	8,7	1,2
Exportations	281	192	209	19,8	7,7	0,8
Balance France d'outre-mer	— 204	— 156	— 472	— 1,7	— 1,0	— 0,4
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				92 p. 100.	89 p. 100.	67 p. 100.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de semences en provenance des Etats-Unis au titre de l'E. R. P.

Les importateurs de semences sont informés qu'ils peuvent, dès maintenant, déposer des demandes de licence pour l'importation, en provenance des Etats-Unis, des produits désignés ci-après, au titre de l'E. R. P., troisième trimestre, procédure B.

Les demandes de licence devront être déposées dans les huit jours suivant la parution du présent avis, selon les modalités prévues par l'avis n° 328 de l'office des changes paru au *Journal officiel* du 1er juin 1948, modifié par l'avis n° 349 paru au *Journal officiel* du 2 octobre 1948 et par l'avis n° 356 paru au *Journal officiel* du 20 octobre 1948. Les importateurs devront notamment présenter des demandes de licence distinctes pour l'achat des marchandises et pour les frets.

PRODUITS	QUANTITÉ approximative.	NUMÉRO de réquisition.	NUMÉRO letter of Commitment.	NUMÉRO de code.
Pois de semence	530.000 LBS	ECA-38-1898	338	4800
Haricots de semence	550.000 LBS	ECA-38-1898	338	4800
Graines potagères	215.000 LBS	ECA-38-1898	338	4800

Avis aux importateurs de semences en provenance du Canada au titre de l'E. R. P.

Les importateurs de semences sont informés qu'ils peuvent, dès maintenant, déposer des demandes de licence pour l'importation, en provenance du Canada, des produits désignés ci-après, au titre de l'E. R. P., troisième trimestre 1948, procédure B.

Les demandes de licence devront être déposées dans les huit jours suivant la parution du présent avis, selon les modalités prévues par l'avis n° 328 de l'office des changes paru au *Journal officiel* du 1er juin 1948, modifié par l'avis n° 349 paru au *Journal officiel* du 2 octobre 1948 et par l'avis n° 356 paru au *Journal officiel* du 20 octobre 1948. Les importateurs devront notamment présenter des demandes de licence distinctes pour l'achat des marchandises et pour les frets.

PRODUITS	QUANTITÉ approximative.	NUMÉRO de réquisition.	NUMÉRO letter of Commitment.	NUMÉRO de code.
Graines de betteraves fourragères	160.000 LBS	ECA-38-1899	339	4800
Pois de semence	265.000 LBS	ECA-38-1899	339	4800
Haricots de semence	170.000 LBS	ECA-38-1899	339	4800
Graines potagères	150.000 LBS	ECA-38-1899	339	4800

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 12 novembre 1948:

III. — *Produits soumis à un examen simultané.*

Poste 27. — Avoine de semence.

Poste 28. — Orge de semence.

Au lieu de: « L'importation est réservée à des coopératives de producteurs grainiers sélectionneurs », lire: « L'importation est réservée à des coopératives et aux producteurs grainiers sélectionneurs ».

Ministère des finances et des affaires économiques et secrétariat d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement.

Avis aux importateurs de vin en provenance d'Espagne.

(Poste 30 de l'accord franco-espagnol du 8 mai 1948.)

Les importateurs sont informés que le contingent de vins de consommation courante en provenance d'Espagne, objet des avis aux importateurs publiés au *Journal officiel* des 6 et 31 octobre 1948, est épuisé.

En conséquence, les demandes d'autorisation d'importation concernant le produit de l'espèce ne seront plus acceptées à dater de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

CHAUSSURES CLERGET

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)
R. C.: Bourgoin 5298

Obligations 4 1/2 0/0 1941 *de* 2.000 *F.*

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 152 obligations 4 1/2 0/0 1941 à amortir au 1er janvier 1949.

En conséquence il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéro du titre sorti au tirage de 1945 et non encore présenté au remboursement.

3.678

Les amortissements des années 1946 à 1948 ont été couverts par rachats en Bourse.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1930
DE LA
Société Energie électrique du Sud-Ouest.
SIÈGE SOCIAL: 5, AVENUE DU COQ, A PARIS
Registre du commerce: Seine, no 43603.
En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Dix-huitième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 1.800 obligations 4 1/2 0/0 1930, formant la totalité des titres à amortir au 15 décembre 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au premier tirage et non encore présentés au remboursement.

17.917 — 17.921 à 17.923 — 17.948 à 17.976 — 30.909 — 30.935 et 30.936 — 30.979 — 30.980 à 30.985 — 32.543 — 56.607 — 86.748 à 86.751 — 94.592 à 94.596 — 111.833 — 111.857 et 111.858 — 118.601 à 118.607 — 118.620 et 118.621.

Les amortissements des années 1931 à 1943 et 1945 à 1947, ont été couverts par rachats en Bourse.

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 262.500.000 francs
SIÈGE SOCIAL:
A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE
R. C.: Seine 28531.

TIRAGE DU 3 NOVEMBRE 1948

EMPRUNT JUIN 1941

OBLIGATIONS de 2.000 F 4 %
(29e tirage.)

L'obligation no 5.990.225 sera remboursée par **1 million de francs.**

L'obligation no 1.315.133 sera remboursée par **500.000** F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **100.000** F.

2.821.606 2.821.106 2.821.206 2.821.306 2.821.406 2.821.506 2.821.606 2.821.706 2.821.806 2.821.906

Les 20 obligations sont les numéros suivent seront remboursées chacune par **50.000** F:

2.403.001 2.403.101 2.403.201 2.403.301 2.403.401 2.403.501 2.403.601 2.403.701 2.403.801 2.403.901 4.011.058 4.011.158 4.011.258 4.011.358 4.011.458 4.011.558 4.011.658 4.011.758 4.011.858 4.011.958

Les 40 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **25.000** F:

Dans la série de 1.396.001 à 1.397.000 les 10 obligations dont le numéro se termine par **61.**

Dans la série de 2.385.001 à 2.386.000 les 10 obligations dont le numéro se termine par **76.**

Dans la série de 3.672.001 à 3.673.000 les 10 obligations dont le numéro se termine par **46.**

Dans la série de 4.593.001 à 4.594.000 les 10 obligations dont le numéro se termine par **55.**

Les 200 obligations désignées ci-dessous seront remboursées **10.000** F:

Dans la série de 2.050.001 à 2.051.000 les 100 obligations dont le numéro se termine par **3.**

Dans la série de 4.876.001 à 4.877.000 les 100 obligations dont le numéro se termine par **4.**

Les 400 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **5.000** F:

Dans la série de 3.789.001 à 3.790.000 les 200 obligations dont le numéro se termine par **2** et par **5.**

Dans la série de 3.817.001 à 3.818.000 les 200 obligations dont le numéro se termine par **4** et par **3.**

Les 12.328 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessous seront remboursées par **2.000** F, c'est-à-dire:

1.345.001 à 1.346.000 3.789.001 à 3.790.000
1.396.001 à 1.397.000 3.817.001 à 3.818.000
2.050.001 à 2.051.000 4.011.001 à 4.012.000
2.385.001 à 2.386.000 4.593.001 à 4.594.000
2.403.001 à 2.404.000 4.876.001 à 4.877.000
2.821.001 à 2.822.000 5.990.001 à 5.991.000
3.672.001 à 3.673.000

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er décembre 1948; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 1er mars 1949; elles ont droit au payement de ce coupon.

La dernière liste des titres amortis et non remboursés de l'emprunt 4 0/0 1941 a été publiée au *Journal officiel* du 16 mars 1948.

Anciens établissements Alphonse BINET

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
46, RUE SAINT-FERDINAND, PARIS (17e)
Registre du commerce: Seine 216772 B.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 78 obligations 4 0/0 1945 à amortir au 1er novembre 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 et 1947 ont été couverts par rachats en Bourse.

Moulinage et Retorderie de Chavanoz

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A CHAVANOZ (ISÈRE)
Registre du commerce: Vienne 603.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société à racheté en Bourse les 117 obligations 4 1/2 0/0 1947 à amortir au 15 janvier 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement de 1948 a été couvert par rachats en Bourse.

Compagnie Générale Transatlantique

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 216.044.250 F

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 6, RUE AUBER

Registre du commerce: Seine n° 64183.

DIXIEME AMORTISSEMENT

Liste des 14.650 numéros sortis au tirage annuel des obligations 3 1/2 0/0 1934 à revenu variable en date du 4 novembre 1948.

1.001 à 2.000	1.000
31.001 à 32.000	1.000
33.001 à 34.000	1.000
39.001 à 40.000	1.000
50.001 à 51.000	1.000
61.001 à 62.000	1.000
74.001 à 75.000	1.000
85.001 à 86.000	1.000
90.001 à 91.000	1.000
94.001 à 95.000	1.000
95.001 à 96.000	1.000
117.001 à 117.650	650
123.001 à 124.000	1.000
126.001 à 127.000	1.000
153.001 à 154.000	1.000
Total	14.650

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursées à partir du 15 décembre 1948 à raison de 150 F, coupon 17 attaché.

Titres antérieurement amortis non présentés au remboursement au 4 novembre 1948.

Septième amortissement.

Tirage du 5 novembre 1945.

11.691

remboursable, coupon 14 attaché, à raison de 150 F net.

Quincaillerie Croissandeau

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

45 *bis*, PLACE DU MARTROI, ORLEANS (LOIRET)

Registre du commerce: Orléans n° 7852.

Obligations 4 1/2 0/0 1944 de 2.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 40 obligations 4 1/2 0/0 1944 à amortir au 15 janvier 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéro du titre sorti au tirage antérieur et non encore présenté au remboursement.

Remboursement janvier 1945.

Néant.

Remboursement janvier 1946.

19

Les amortissements des années 1947 et 1948 ont été couverts par rachat en Bourse.

Demandes de changement de nom

M. Tombouctou (Mohamed ben Larbi), employé de commerce, né à Constantine le 17 janvier 1924, demeurant à Constantine (Algérie), 10, rue des Zouaves, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Soffa, sous lequel il a toujours été connu.

M. Simon (Vitali-Albert), demeurant à Paris, 120, rue de Rivoli, né à Paris (11e), le 2 février 1911, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin d'adjoindre à son nom patronymique celui de Quincampoix.

M. Henri Wratzlawski, bijoutier, demeurant à Paris, 61, avenue de la République, né à Paris (12e), le 7 janvier 1910, agissant tant en son nom personnel que pour le compte de son fils mineur Claude-Gérard, né à Paris (11e) le 5 juin 1939, présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Wrat.

Mme Alice-Caroline Barcelo, demeurant à Koléa, département d'Alger, dépose une requête auprès du garde des sceaux au nom de sa fille Djenadi (Christiane-Marcelle), née à Alger le 5 mai 1930, à l'effet de substituer à son nom de Djenadi, celui de sa mère Barcelo.

AVIS DIVERS

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 440.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS

R. C.: 55290.

Le conseil d'administration de la Librairie Hachette a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 5 0/0 1932 qu'il sera procédé le vendredi 26 novembre 1948, à treize heures trente, à Paris, 79, boulevard Saint-Germain, au tirage au sort du solde de la seizième annuité des obligations 5 0/0 1932 de la société devant être remboursées à compter du 15 janvier 1949.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Administration générale de l'assistance publique à Paris.

SERVICE DES TRAVAUX

ADJUDICATION

Le jeudi 23 décembre 1948, à quatorze heures, il sera procédé au palais du tribunal de commerce à l'adjudication des travaux de diverses natures à exécuter pour l'entretien des bâtiments des établissements dépendant de l'administration générale de l'assistance publique à Paris du 1er janvier 1949 au 31 décembre 1949, savoir:

Maçonnerie: 3 lots; charpente: 3 lots; couverture-plomberie, eau et gaz: 3 lots; menuiserie et parquetage: 3 lots; serrurerie, ferronnerie et quincaillerie: 3 lots; peinture-vitrerie: 3 lots; fumisterie: 3 lots; pavage, égouts et canalisations: 3 lots; carrelage grès cérame et revêtements en faïence: 3 lots.

S'adresser pour prendre connaissance des cahiers des charges à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria (service des travaux, bureau 326), tous les jours, les samedis après-midi, dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi et de quatorze heures à dix-sept heures.

Les demandes d'autorisation à soumissionner devront parvenir au service ci-dessus indiqué au plus tard le samedi 20 novembre 1948, avant douze heures.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

10 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. SECTION DE CLICHY DE L'UNION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS, COMBATTANTS DE LA LIBÉRATION ET VICTIMES DES DEUX GUERRES. But: grouper tous les anciens combattants et victimes des deux guerres; défense de leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: 6, rue Victor-Méric, Clichy.

(*Cette insertion annule et remplace celle parue au* Journal officiel *du 3 septembre 1948, page 8752, 2e colonne, 10e insertion.*)

20 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. CLUB SAINT-MAURICE LOOSOIS DES CHIENS DE DÉFENSE. But: rendre service soit en temps de guerre ou à la police en cas de besoin. Siège social: café Honoré Bert, rue A.-Magniez, Loos-en-Gohelle.

20 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BOULOIRE. But: instruction et éducation. Siège social: M. Morillon, à Bouloire.

20 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de police. CENTRE DE JEUNESSE SAINT-ETIENNE D'ISSY. But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 6, rue Jules-Guesde, à Issy-les-Moulineaux.

21 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angely. SOCIÉTÉ DES FÊTES DE LA BÉNATE. But: encouragements aux arts; développement du goût des belles-lettres et de la musique; éducation artistique de la jeunesse et de l'enfance. Siège social: mairie de la Bénate.

21 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Laval. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LA GRAVELLE. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement de l'école libre de la Gravelle. Siège social: école libre de la Gravelle.

28 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE LIBRE MIXTE DE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX. But: engager par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres et notamment de l'école catholique. Siège social: école libre de Saint-Paul-Cap-de-Joux.

30 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA 1re ARMÉE FRANÇAISE. But: regroupement des camarades de cette armée; organisation d'entr'aide, de réunions, cérémonies, etc. Siège social: 98, rue Saint-Martin, à Belley.

30 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de police. VÉLO-CLUB ROBINSONNAIS. But: développer et encourager les jeunes au sport cycliste. Siège social: 31, rue de Malabry, Plessis-Robinson.

2 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. SECTION DES ÉVADÉS DE GUERRE DE MEURTHE-ET-MOSELLE. But: grouper tous les camarades évadés du département, conserver leur esprit, publier leurs exploits, honorer leur mémoire et les aider matériellement et moralement. Siège social: 27, rue Gambetta, à Nancy.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.